



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS MORNANTAIS
Le Clos Fournereau – Route de Saint-Laurent d’Agnay
69 440 MORNANT

Programme Local de l’Habitat 2014-2019

Diagnostic

élaboré en septembre 2013 et adopté en Conseil
Communautaire du 8 juillet 2014.

91, avenue Berthelot > 69007 Lyon
Tél. : +33 (0)4 78 69 02 88 > Fax : +33 (0)4 78 58 25 33
trajectoires@trajectoires-reflex.org

Sas au capital de 40 000 € – RCS Lyon B 400 195 327 – Siret 400 195 327 00012 – APE 7320Z



{ SOMMAIRE }

1 > INTRODUCTION.....	5
1.1 > Le PLH, un outil réglementaire	5
1.1.1 <i>La portée du PLH a été régulièrement renforcée</i>	5
1.2 > Le souhait d'une maîtrise du développement du territoire	7
1.3 > Un territoire à l'attractivité plurielle	11
1.4 > Un territoire créateur d'emplois	12
2 > UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE LÉGÈREMENT SUPÉRIEURE AUX OBJECTIFS DU SCOT.....	14
2.1 > 26 890 habitants au 1/1/2010 selon l'INSEE	14
2.1.1 <i>Un rythme de croissance proche de la moyenne du département</i>	14
2.1.2 <i>Une croissance inégale selon les communes</i>	14
2.1.3 <i>Un solde naturel responsable de plus de la moitié de la hausse démographique depuis 1999</i>	15
2.2 > Une croissance du nombre de ménages plus rapide que la croissance démographique	15
2.2.1 <i>175 ménages supplémentaires par an de 2006 à 2012</i>	15
2.2.2 <i>Une croissance qui se démarque des territoires voisins</i>	15
2.3 > Un vieillissement démographique important	16
2.3.1 <i>Les moins de 45 ans sont de moins en moins représentés</i>	16
2.3.2 <i>La COPAMO, territoire le plus « jeune » du Scot</i>	17
3 > LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE EN LOGEMENTS.....	18
3.1 > Une production qui se maintient à un niveau élevé	18
3.1.1 <i>Plus de 1 000 logements produits de 2008 à 2012</i>	18
3.1.2 <i>8 logements commencés pour 1 000 habitants par an de 2008 à 2012</i>	18
3.1.3 <i>5 communes ont déjà atteint leur objectif du PLH</i>	20
3.1.4 <i>Les trois quarts de la production se font en individuel</i>	20
3.2 > Une consommation foncière de l'ordre de 10 ha par an à destination de l'habitat	22
3.3 > L'avancée de la prise en compte du Scot et du PLH dans les documents d'urbanisme	22
3.3.1 <i>4 conventions opérationnelles signées avec l'EPORA à la suite de l'étude foncière menée sur le territoire</i>	22
3.3.2 <i>La mobilisation des outils en faveur de la mixité sociale</i>	23
4 > LES CARACTÉRISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS	25
4.1 > Une part importante de parc très ancien	25
4.1.1 <i>4 100 logements datent d'avant 1915</i>	25
4.1.2 <i>1 432 logements ont été construits de 1915 à 1974</i>	26
4.1.3 <i>5 953 logements ont été construits depuis 1974</i>	26
4.2 > Une dominante de grands logements	26
4.2.1 <i>Un tiers des logements sont des T5 ou plus</i>	26
4.2.2 <i>Une répartition par typologie relativement homogène entre les communes de la COPAMO</i>	27
4.3 > 9 logements sur 10 sont des résidences principales	28
4.3.1 <i>Près de 10 300 résidences principales au 1/1/2011</i>	28
4.3.2 <i>380 résidences secondaires</i>	28
4.3.3 <i>923 logements vacants</i>	29
4.4 > Une vacance difficile à résorber malgré la mise en place du PIG	29
4.4.1 <i>Les logements anciens sont surreprésentés parmi les logements vacants</i>	29
4.4.2 <i>La vacance touche d'abord les petits logements</i>	30
4.4.3 <i>Plus de la moitié du parc vacant est éloignée de la notion actuelle de confort</i>	30
4.5 > Un nouveau souffle pour le PIG	30
4.5.1 <i>Un PIG lancé en 2008</i>	30
4.5.2 <i>Un changement des règles de financement de l'Anah en 2011 qui a accentué la difficulté à tenir les objectifs</i>	30
4.5.3 <i>Un PIG prorogé jusqu'à fin 2013 et des aides de l'Anah revues à la hausse</i>	31



5 > L'OCCUPATION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES	32
5.1 > 10 300 résidences principales	32
5.1.1 Une répartition par statut d'occupation qui varie très peu entre 2007 et 2011	32
5.1.2 Les trois quarts des ménages sont propriétaires occupants	33
5.1.3 19% de locataires du parc privé	33
5.1.4 4% de locataires du parc social	33
5.1.5 Quelques ménages logés en dehors des trois principaux statuts	34
5.2 > Quelques logements du parc privé potentiellement indignes	34
5.2.1 Une diminution progressive du volume de logements potentiellement concernés	34
5.2.2 Une part plus importante sur quatre communes du territoire	34
5.3 > Des difficultés de production de logements sociaux	35
5.3.1 495 logements sociaux (EPLS)	35
5.3.2 121 logements sociaux subventionnés dans le cadre du PLH	36
5.3.3 33 logements conventionnés Anah depuis 2006 sur le territoire	38
5.3.4 Une cinquantaine de logements communaux	38
5.4 > Des besoins potentiellement importants pour répondre aux enjeux du vieillissement sur la COPAMO	39
5.4.1 Un nombre important de jeunes séniors	39
5.4.2 Des besoins en direction des personnes âgées qui vont fortement augmenter dans les années à venir	40
5.5 > Un desserrement des ménages relativement important	40
5.5.1 2,62 personnes par ménage en moyenne en 2010	40
5.5.2 Un profil un peu moins familial pour les ménages de la COPAMO	41
5.6 > Près de la moitié des ménages de la COPAMO éligible à logement social	42
5.6.1 Une part supérieure à la moyenne du Scot	42
5.6.2 Près d'un ménage sur cinq en dessous du plafond PLAI	42
5.7 > 225 demandeurs d'un logement social au 30 juin 2011	43
6 > LES CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ IMMOBILIER	46
6.1 > Des prix qui tendent à baisser et un DPE de plus en plus regardé	46
6.1.1 Un marché des transactions qui se maintient à des coûts élevés	46
6.1.2 Le marché locatif doit faire face à une demande plus exigeante	46
7 > LE LOGEMENT DES PUBLICS SPÉCIFIQUES.....	47
7.1 > Des difficultés pour le logement des jeunes	47
7.2 > 250 places pour adultes handicapés	47
7.3 > Un nombre de places pour personnes âgées supérieur à la moyenne départementale	48
7.4 > Une très faible offre en hébergement temporaire	49
7.5 > Une problématique de logement des travailleurs saisonniers agricoles	49
7.6 > Des besoins concernant la sédentarisation des gens du voyage	49
8 > PREMIERS ENJEUX	51
Poursuivre l'amélioration de la réponse en matière de parcours résidentiels	51
Permettre le maintien des jeunes sur le territoire	51
Accompagner la croissance des besoins en matière de vieillissement	51
Prendre en compte les besoins des travailleurs saisonniers agricoles	51
Poursuivre l'accompagnement des ménages dans la performance énergétique	52
Maîtriser les formes d'habitat	52
9 > TABLE DES SIGLES	53
10 > FICHES COMMUNES	54



1 > INTRODUCTION

1.1 > Le PLH, un outil réglementaire

1.1.1 La portée du PLH a été régulièrement renforcée

Le Programme Local de l'Habitat est un outil dont la création remonte à la **loi de décentralisation du 7 janvier 1983**. Il vise l'étude et l'analyse des problématiques de l'habitat sur un territoire donné avec pour objectif d'orienter les choix politiques de l'EPCI en ce domaine.

Durant plus de 30 ans, la portée de ce document n'a cessé d'être renforcée dans un contexte législatif particulièrement riche en matière d'habitat :

- La **loi du 31 mai 1990** (loi « Besson ») relative à la mise en œuvre du droit au logement a posé le droit au logement comme un droit fondamental. Cette loi a par ailleurs institué le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées et le schéma départemental d'accueil des gens du voyage.
- La **loi du 13 juillet 1991** d'orientation pour la ville (loi « LOV ») affine le contenu du PLH. Cette loi a affirmé le principe général de l'équilibre de l'habitat dans les communes et les quartiers. Cet équilibre est assuré par la diversité de l'habitat et des fonctions urbaines, ainsi que par la mixité sociale au sein des quartiers, en répondant aux besoins des plus démunis.
- La **loi du 12 juillet 1999** (loi « Chevènement ») relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale rend la mise en œuvre d'un PLH obligatoire pour les communautés urbaines et les communautés d'agglomération ; son élaboration demeure facultative pour les communes.
- La **loi du 5 juillet 2000** relative à l'accueil des gens du voyage renforce la portée des schémas départementaux en la matière, prévoyant l'implantation d'aires permanentes et d'aires de grand rassemblement.
- La **loi du 13 décembre 2000** relative à la solidarité et au renouvellement urbains (loi « SRU ») rappelle la nécessité d'une approche transversale et cohérente des différentes politiques sectorielles de l'aménagement du territoire, dont l'habitat constitue une composante essentielle. Le législateur renforce ainsi la portée juridique du PLH qui doit être désormais compatible avec le schéma de cohérence territoriale (SCOT, remplaçant alors le schéma directeur). De nouveaux objectifs sont attendus pour le PLH en termes de prise en compte de la décence du logement, d'habitat durable, d'accessibilité pour les personnes handicapées, etc.
- La **loi du 1er août 2003** relative à l'orientation et à la programmation pour la ville et la rénovation urbaine donne le cadre du Programme National de Rénovation Urbaine concernant les Zones Urbaines Sensibles et les territoires reconnus comme équivalents concernant les difficultés d'ordre socio-économiques.
- La **loi du 13 août 2004** relative aux libertés et aux responsabilités locales pose le PLH comme cadre de référence de la politique locale de l'habitat. Son contenu est précisé (décret n°2005-317 du 4 avril 2005), la mise en place d'un



observatoire de l'habitat devient obligatoire ainsi que la territorialisation du programme d'actions par secteur géographique. Le PLH doit notamment indiquer les moyens à mettre en œuvre pour satisfaire les besoins en logements et en places d'hébergement, dans le respect de la mixité sociale et en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Par ailleurs, la loi permet désormais aux EPCI disposant d'un PLH adopté (ainsi que les Départements) de signer une convention avec l'Etat pour la prise de délégation des aides à la pierre.

- La **loi du 13 juillet 2006** portant engagement national pour le logement (loi « ENL ») renforce le caractère obligatoire de l'élaboration d'un PLH pour certains EPCI : les communautés urbaines et communautés d'agglomération, les communautés de communes comptant au moins 50 000 habitants et une commune d'au moins 15 000 habitants disposent d'un délai de 3 ans à compter de cette date pour se doter de cet outil.

Cette loi instaure également la mise en œuvre d'un Plan Départemental de l'Habitat, afin d'assurer une cohérence entre les différents schémas départementaux sur le champ de l'habitat, Scot et PLH s'appliquant sur le territoire.

- La **loi du 5 mars 2007** instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale (loi « DALO ») permet aux personnes n'étant pas en mesure d'accéder à un logement décent par leurs propres moyens d'exercer le droit au logement opposable par voie amiable, puis par recours contentieux contre l'Etat depuis le 1er décembre 2008.
- La **loi du 25 mars 2009** relative à la mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion (loi « MOLLE » ou encore « Boutin »), renforce encore la capacité opérationnelle des PLH en les rendant obligatoires pour tous les EPCI de plus de 30 000 habitants (comptant au moins une commune de 10 000 habitants) et pour les communes d'au moins 20 000 hab. non membres d'un EPCI. Des mesures visant à renforcer la mise en application de l'article 55 de la loi SRU y sont prévues (pouvoirs accrus du Préfet, SurCOS, mobilisation des terrains de l'Etat facilitée, etc.) ainsi que pour favoriser l'accessibilité pour les personnes handicapées, développer l'accession sociale à la propriété, favoriser la mobilité dans le parc HLM, etc.
- Les **lois du 3 août 2009** (« Grenelle I ») **et du 12 juillet 2010** portant engagement national pour l'environnement (loi « ENE » ou « Grenelle II ») renforcent le rôle pivot du Scot, tendent à favoriser le PLU intercommunal (qui dans ce cas, intègre désormais les dispositions du PLH et du PDU). Les lois « Grenelle » visent notamment à lutter contre l'étalement urbain, anticiper l'aménagement opérationnel durable (par exemple en créant un lien entre densité et niveau de desserte en transports en commun).
- la **loi du 18 janvier 2013** relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social renforce les objectifs de mixité sociale pour les communes déjà soumises à l'article 55 de la loi SRU (Soucieu-en-Jarrest en ce qui concerne le territoire), en portant notamment le seuil minimal de logements locatifs sociaux à 25% des résidences principales.

Les dispositions réglementaires relatives au PLH sont réunies dans le **Code de la Construction et de l'Habitation** (CCH) aux articles L 302-1 à L 302-4 (partie législative) et R 302-1 à R 302-13 (partie réglementaire).

Le Programme Local de l'Habitat est élaboré pour une durée de 6 ans par l'EPCI pour l'ensemble de ses communes membres. Il associe tous les acteurs impliqués dans le domaine de l'habitat et du cadre de vie.

La loi précise ainsi les enjeux du PLH :

- Lutter contre l'exclusion et la ségrégation sociale ;
- Favoriser un développement équilibré du territoire grâce à la mixité des fonctions urbaines aux différentes échelles territoriales et à la diversité de l'habitat ;
- Favoriser la mobilité résidentielle et éviter les phénomènes de relégation ;
- Offrir à l'ensemble de la population et notamment aux plus démunis, un véritable droit au logement et à l'accès aux services et aux équipements urbains.

1.2 > Le souhait d'une maîtrise du développement du territoire

> La Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise

La DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise vise à protéger le patrimoine agricole et écologique du territoire, en maintenant des trames vertes, des corridors écologiques et en favorisant le développement résidentiel par une densification de la trame urbaine existante et le renouvellement urbain, ainsi qu'en intégrant des exigences architecturales et paysagères.

Les dispositions de la DTA ont une valeur prescriptive et ont donc été reprises à l'échelle du Scot de l'Ouest Lyonnais.

> Le Scot de l'Ouest Lyonnais (2006-2020)

Le Projet d'Aménagement de Développement Durable du territoire du Scot s'appuie sur trois grands principes pour le territoire :

- Mettre en œuvre un mode de développement organisé autour du concept de village densifié ;
- Assurer un meilleur équilibre des territoires en matière de mobilité et de déplacements en développant en particulier les transports en commun ;
- Préserver la marque identitaire du territoire en assurant la pérennité des espaces agricoles et la valorisation des espaces naturels et des paysages.

Le Scot organise le développement du territoire autour de deux principes majeurs qui impactent le domaine de l'habitat :

- Le concept de village densifié ;
- La définition et la hiérarchisation de polarités.

Le Scot hiérarchise le territoire selon 4 niveaux de polarités, le premier niveau n'étant pas représenté sur la COPAMO (le territoire du Scot ne compte que 3 communes de polarité

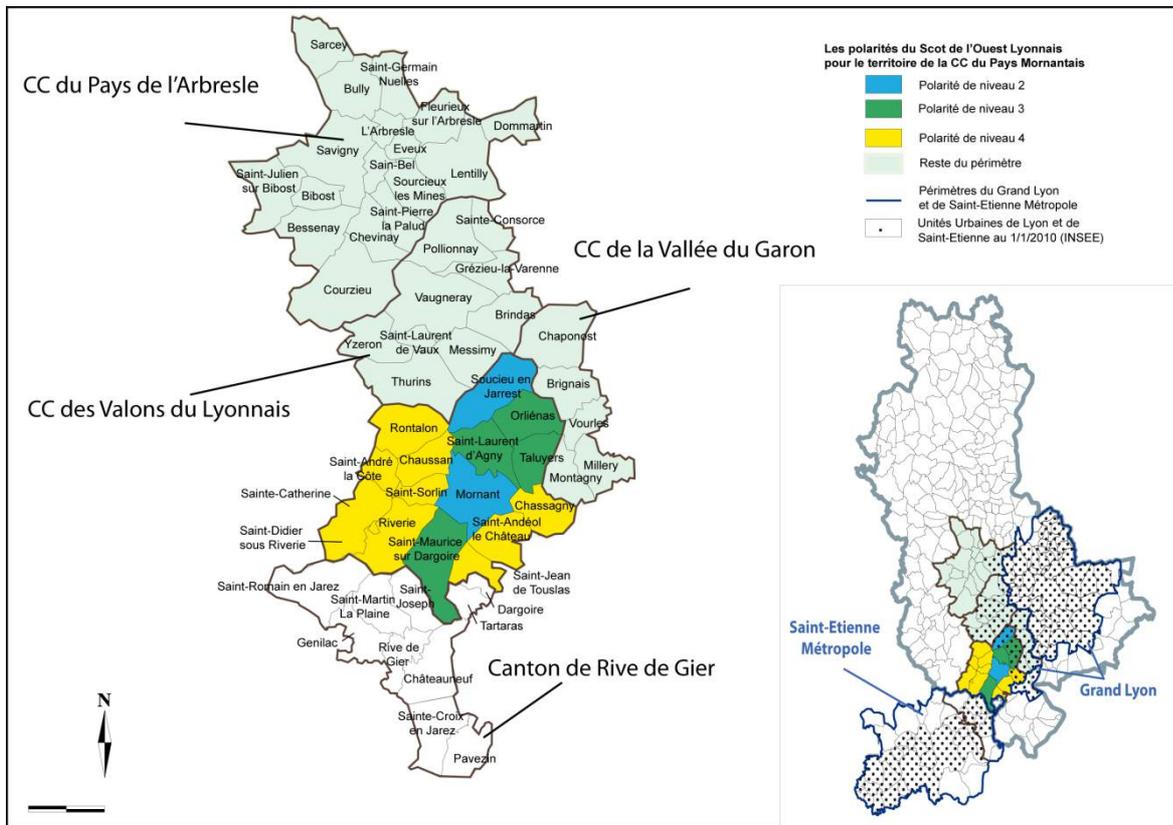


1 : L'Arbresle pour la CC du Pays de L'Arbresle, Chaponost et Brignais pour la CC de la Vallée du Garon).

Selon chaque niveau de polarité, le Scot prévoit une répartition par forme d'habitat (individuel, individuel groupé, collectif) et des objectifs de densité (en nombre de logements par hectare).

Le Scot prévoit également un nombre maximal (minimal pour les communes de polarité 1) de logements globaux à produire avec un minimum de logements locatifs sociaux ; Il prévoit également un objectif annuel de développement démographique par commune.

La COPAMO : une interface entre les agglomérations lyonnaise et stéphanoise



> Des orientations déclinées et/ou renforcées dans différents outils pour le territoire

Le territoire de l'Ouest Lyonnais (composé des 4 EPCI membres du SOL, syndicat portant le Scot) a achevé fin 2012 la réalisation de son **Plan Climat Energie Territorial (PCET)**. Ce projet territorial de développement durable a été institué par le Plan Climat National, repris par les deux Grenelles de l'Environnement. Il a pour vocation de lutter contre le changement climatique et constitue un cadre d'engagement pour le territoire.

La fiche action n°16 du programme d'actions du PCET, intitulée « cohérence des PLH et du PCET » se donne comme objectif de s'appuyer sur les PLH mis en œuvre sur chacun des 4 EPCI pour :

- Encourager les propriétaires à réaliser des réhabilitations du bâti ancien visant les standards BBC ;
- Encourager l'augmentation importante des performances énergétiques lors des réhabilitations de logements anciens.

La **Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PENAP)** : ce dispositif a été instauré par la loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005. Un programme d'actions définit les orientations de gestion en faveur de l'exploitation agricole, de l'exploitation forestière et de la valorisation des espaces naturels et des paysages, avec l'objectif de maintenir des exploitations viables. Proposé par le Département du Rhône et élaboré en partenariat avec les acteurs du territoire, le dispositif s'articule à l'échelle du territoire de l'Ouest Lyonnais avec le **PSADER (Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural)**¹.

Le périmètre d'intervention a vocation à enrayer la spéculation foncière en intervenant sur la préservation et la pérennisation du foncier agricole.

Le programme d'actions vise à répondre aux problématiques identifiées localement sur le territoire de l'Ouest Lyonnais à travers :

- La sécurisation du foncier rural ;
- La viabilité économique des exploitations ;
- La gestion des contraintes du périurbain ;
- La gestion durable des ressources environnementales ;
- La gestion de l'usage récréatif des espaces, en articulation avec l'activité agricole.

> Un plan de déplacements

La COPAMO s'est dotée en 2009 d'un plan de déplacements ayant permis de mettre en avant plusieurs actions prioritaires : le développement des transports collectifs, tout d'abord, en favorisant l'instauration de lignes fortes de rabattement sur l'offre structurante telle que les TER (gares de Givors et Brignais) ou le réseau TCL (Métro...). La seconde priorité est de favoriser la pratique des modes doux par l'équipement du territoire en itinéraires alternatifs : développement de sites dédiés aux déplacements à vélo et favoriser la circulation des piétons, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

En parallèle, l'un des objectifs est de diminuer le recours à l'usage de la voiture, notamment pour les déplacements unipersonnels.

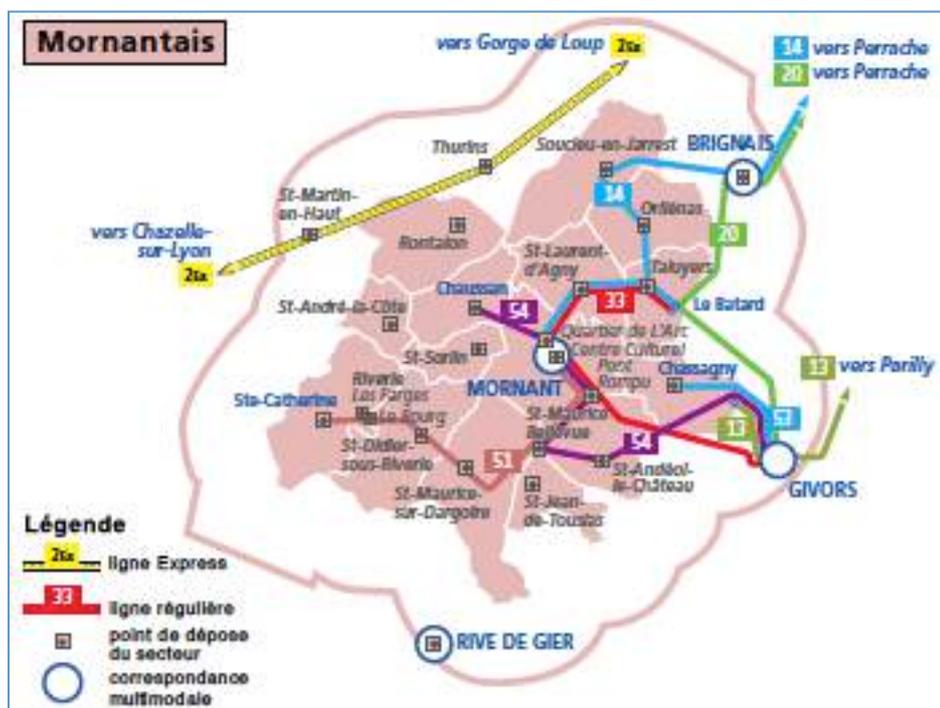
Depuis début juillet, le Département s'est doté d'une nouvelle politique de transports en commun, qui répond pour partie à ces enjeux. On notera la suppression de la desserte de la Gare de Rive-de-Gier par ligne régulière (la ligne 125 auparavant), mais Givors est désormais desservie par 3 lignes (13, et surtout 53 et 54).

Le transport à la demande permet de relier les communes qui ne sont pas desservies par une ligne express ou régulière. Il nécessite un appel la veille avant 15H et propose un enlèvement au domicile avec véhicule adapté (si besoin) vers un point de dépose du secteur.

¹ Plus d'informations sur les pages Internet <http://www.ouestlyonnais-accolade.fr>



L'offre de transports en commun du Département pour le territoire de la COPAMO depuis le 8 juillet 2013



> Un premier PLH en train de s'achever sur la COPAMO

Dans le cadre de sa compétence « habitat et cadre de vie », la COPAMO s'est lancée dans l'élaboration d'un premier PLH, approuvé en 2008. Ce PLH, arrivant à échéance à la fin de l'année 2013, avait retenu quatre grandes orientations pour répondre aux enjeux du territoire :

- Mettre en place une politique foncière active pour mobiliser et gérer les ressources foncières ;
- Rechercher de nouveaux équilibres, en diversifiant l'offre de logements (et notamment en construisant et en réhabilitant des logements financièrement accessibles au plus grand nombre) ;
- Participer à un développement du territoire qualitatif et durable, dans le but de réaliser une offre de logements de qualité dans les perspectives de développement durable ;
- Observer, piloter, animer et communiquer sur la politique locale de l'habitat.

Les actions du PLH ont ainsi principalement été orientées vers :

- Un travail avec l'EPORA sur le repérage et la mobilisation des gisements fonciers ;
- Le soutien à la production de logements sociaux ;
- Le soutien aux propriétaires privés bailleurs ou occupants, notamment grâce à la mise en place d'un PIG intercommunal ;
- Des publics cibles, notamment les jeunes ménages grâce à un dispositif d'aides à l'accession sociale et les personnes âgées.

De nombreux projets ayant notamment pour objectif d'améliorer les dispositifs sont en cours d'élaboration ou de réflexion (guide de production du logement social, réflexion sur le droit de réservation, etc.).

Un bilan complet du PLH 2008-2013 sera réalisé courant 2014, afin d'intégrer les données relatives à 2013.

1.3 > Un territoire à l'attractivité plurielle

La Communauté de Communes du Pays Mornantais est composée de 16 communes. Elle compte environ 28 000 habitants. Quatre communes font partie de l'unité urbaine lyonnaise (Soucieu-en-Jarrest, Orléanas, Taluyers et Chassagny)².

Le territoire compte deux communes qui se démarquent par leur poids démographique : Mornant (plus de 5 500 habitants) et Soucieu (près de 4 000 habitants). Globalement, la COPAMO connaît une évolution démographique importante depuis 1999. Cette croissance est supérieure aux objectifs du Scot de l'Ouest lyonnais depuis 2006, bien qu'en diminution ces dernières années. Elle doit cette attractivité résidentielle à la proximité immédiate des agglomérations lyonnaise (au Nord-Est) et stéphanoise (au Sud-Ouest). La qualité paysagère est également remarquable, des Monts du Lyonnais au plateau Mornantais, qui surplombe la vallée du Gier et offre des vues dégagées sur les Monts du Pilat au sud.



Le vallon du Petit Bozançon depuis Sainte-Catherine / Vue de Thurins depuis Rontalon - Photos Trajectoires

Ainsi, le territoire accueille de nombreux ménages en lien avec le desserrement de l'agglomération lyonnaise (celui de l'agglomération stéphanoise est moins impactant), mais il connaît également une croissance non négligeable du nombre d'emplois (voir plus loin).

L'élaboration de ce second PLH doit donc veiller à poursuivre les efforts entrepris par la COPAMO pour assurer une réponse équilibrée en matière d'habitat, qui réponde aux différents besoins du territoire : en matière de capacité financières des ménages, de spécificités telles que le logement des saisonniers agricoles (cueillette surtout), le logement des jeunes en apprentissage, la prise en compte des besoins liés au vieillissement des personnes âgées, etc.

² Source : INSEE 2010



Ceci dans un contexte immobilier qui, bien qu'en situation de détente, comme dans la majeure partie du territoire national depuis plusieurs mois maintenant, demeure inaccessible pour une grande partie des ménages.

Le développement résidentiel doit composer avec les atouts et contraintes du territoire, en matière de partage de l'espace entre les activités, les équipements, l'agriculture et le maintien de la qualité paysagère du territoire.

1.4 > Un territoire créateur d'emplois

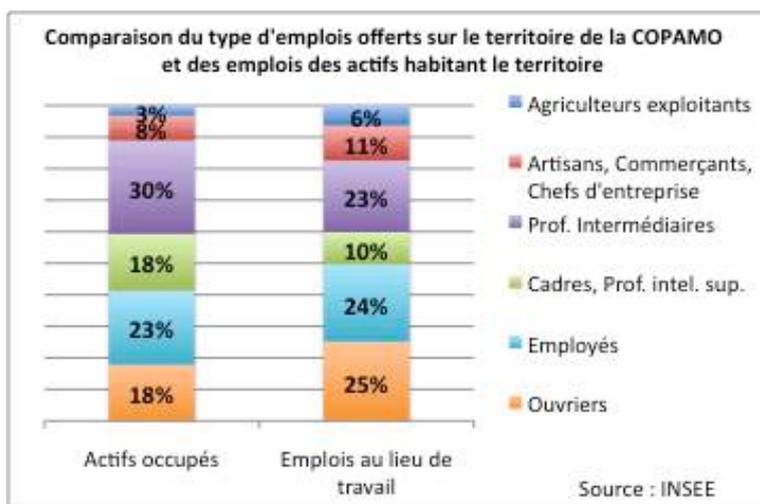
> Près de 1 500 emplois supplémentaires offerts sur le territoire depuis 1999

Le territoire compte 6 846 emplois au 1/1/2010 selon l'INSEE, soit une croissance de près de 30% par rapport à 1999 (18% pour le Rhône en moyenne). Ces emplois sont salariés pour 82%.

> Un décalage entre les emplois occupés sur le territoire et la population active résidente

Les catégories d'emploi des cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires sont davantage représentées sur le territoire au 1/1/2010 à travers les habitants qu'à travers le type d'emplois proposés.

Cela suppose que le marché immobilier a plutôt tendance à favoriser une clientèle aisée, au détriment des employés locaux à revenus modestes ou faibles.



Le territoire compte 5% de chômeurs parmi la population active âgée de 15 à 64 ans résidant sur le territoire contre 8% à l'échelle du Département. Pour ces deux échelles, cette part est stable par rapport à 1999.

Synthèse sur le contexte

Les principaux constats :

- Un territoire qui bénéficie de nombreux atouts tels que la qualité de ses paysages et sa proximité des pôles d'emplois de l'agglomération lyonnaise, de l'agglomération stéphanoise et de la vallée du Gier.

Les enjeux :

- Une qualité de vie à préserver ;
- Des transports en commun à développer ainsi que l'utilisation des modes doux ;
- Un marché immobilier qui n'est pas accessible à tous, notamment pour une partie des salariés du territoire.



2 > UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE LÉGÈREMENT SUPÉRIEURE AUX OBJECTIFS DU SCOT

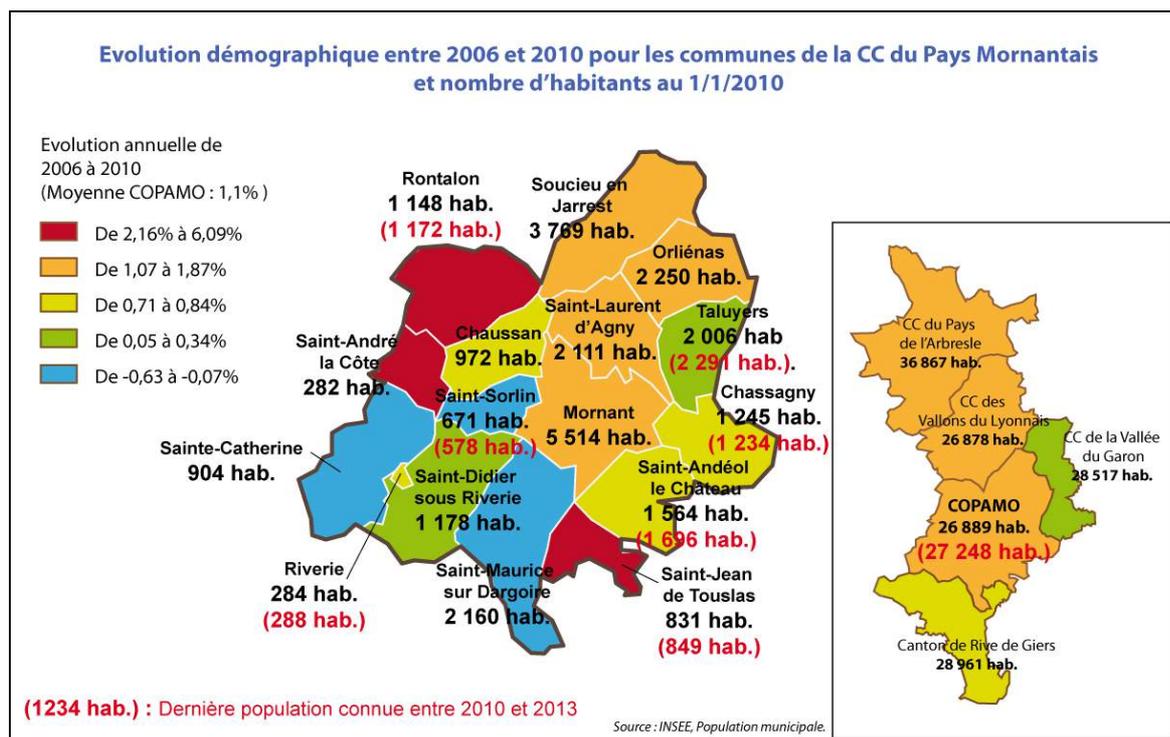
2.1 > 26 890 habitants au 1/1/2010 selon l'INSEE

2.1.1 Un rythme de croissance proche de la moyenne du département

Entre 2006 et 2010, le territoire a gagné plus de 1 160 habitants, soit environ 290 nouveaux habitants par an en moyenne.

Cette croissance démographique correspond à un rythme annuel de 1,1% par an contre 0,8% pour le département sur la même période et 0,9% par an attendus dans le cadre du Scot (2006-2020).

Les dernières données transmises par les communes qui ont été recensées depuis, portent la démographie du territoire à au moins 27 250 habitants au début de l'année 2013.



2.1.2 Une croissance inégale selon les communes

La croissance a été particulièrement importante pour trois communes depuis 2006 : Saint-Jean-de-Touslas avec 6,09% par an sur la période (175 habitants supplémentaires), Saint-André la Côte avec 2,3% (qui bénéficie d'un effet de volume important, avec seulement 25 habitants supplémentaires) et Rontalon avec 2,2% (94 habitants supplémentaires). Sur la période 1999-2006, ces communes connaissent une croissance également supérieure aux autres communes, avec 2,8% par an pour Saint-

Jean-de-Touslas, 4,1% pour Saint-André-la-Côte, et 2,3% pour Rontalon (1,2% pour la COPAMO en moyenne).

A l'opposé, trois communes perdent quelques habitants de 2006 à 2010 : Sainte-Catherine (-23 habitants), Saint-Maurice (-6 habitants) et Saint-Sorlin (-11 habitants), cette dernière commune étant la seule à perdre également des habitants de 1999 à 2006, la tendance s'aggravant par rapport aux dernières données connues, probablement due à la délocalisation de la maison de retraite (vers Taluyers).

2.1.3 Un solde naturel responsable de plus de la moitié de la hausse démographique depuis 1999

Entre 1999 et 2010, le territoire a enregistré 3 475 naissances pour 1 610 décès, soit un solde naturel de 1 859 habitants.

Ce solde représente un peu plus de la moitié des habitants gagnés sur la période. Seule la commune de Saint-Sorlin présente sur cette période un nombre de décès supérieur aux naissances enregistrées sur la commune, là encore, en lien avec la présence de la Maison de Retraite la Christinière, délocalisée à Taluyers en 2010.

En ce qui concerne les territoires voisins, la CCVL est le territoire qui est concerné par le plus faible solde naturel (un quart de l'accroissement démographique de la période). Pour la Vallée du Garon, c'est à l'inverse, le solde naturel qui permet de compenser un déficit migratoire pour le territoire (l'accroissement démographique étant deux fois supérieur au nombre d'habitants gagnés).

2.2 > Une croissance du nombre de ménages plus rapide que la croissance démographique

2.2.1 175 ménages supplémentaires par an de 2006 à 2012

En raison du desserrement des ménages (vieillesse, décohabitation des jeunes, séparation familiale), l'évolution du nombre de ménages est souvent plus rapide que celle de l'évolution démographique. La croissance du nombre de ménages a été de 1,8% par an pour le territoire de 2006 à 2010 (soit un gain de 704 ménages). La croissance des ménages a été particulièrement significative à Saint-Jean-de-Touslas (+6,6% par an en moyenne pour 71 ménages), à Saint-Laurent-d'Agnay (+3,8% par an) et à Saint-André-la-Côte (+3,3%, mais pour un gain de 13 ménages sur la période). Cette croissance des ménages est très souvent corrélée au rythme de la construction (cf. partie 3).

En revanche, Riverie, Sainte-Catherine et Saint-Sorlin connaissent une baisse modérée du nombre de leurs ménages, moins d'une dizaine entre 2006 et 2010 (pour Saint-Sorlin, le déménagement de la maison de retraite n'avait pas encore été finalisé).

2.2.2 Une croissance qui se démarque des territoires voisins

A l'échelle du Scot, la croissance du nombre de ménages apparaît plus modérée (0,8% par an en moyenne de 2006 à 2010), proche de 0,5% pour les trois autres EPCI. La croissance est supérieure pour le canton de Rive-de-Gier (1,3% par an).

Dans le même temps, la croissance sur le département n'a été en moyenne que de 1,1% par an (1,3% par an pour Rhône-Alpes).



2.3 > Un vieillissement démographique important

2.3.1 Les moins de 45 ans sont de moins en moins représentés

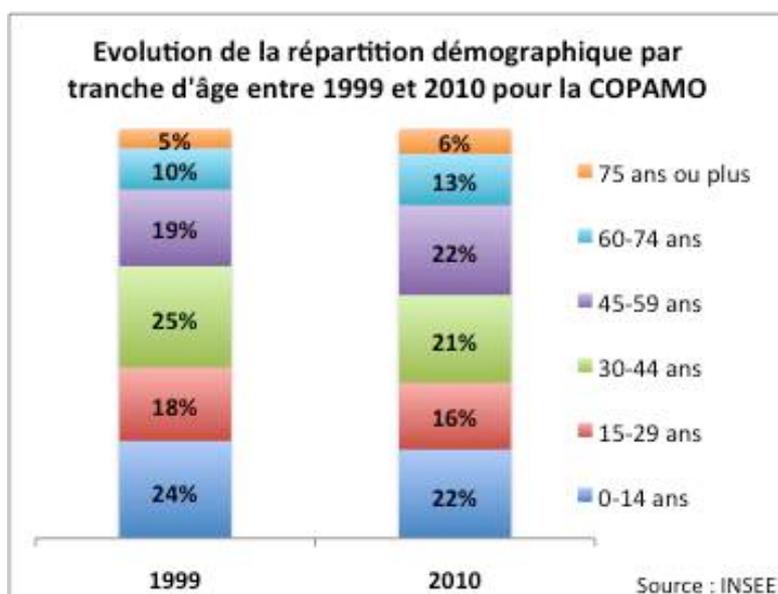
Par rapport à 1999, la tendance sur le territoire est à la poursuite du vieillissement démographique (malgré un solde naturel important). Toutes les tranches d'âge inférieures à 45 ans sont moins représentées en 2010 qu'en 1999, et notamment celle des 30-44 ans qui recule de 4 points. Les ménages de 45 à 59 ans sont en revanche plus représentés. Ce basculement entre ces deux tranches peut s'expliquer par une certaine spécialisation de l'habitat sur le territoire vers des populations relativement aisées (qui sont généralement des ménages déjà avancés dans leur parcours professionnel et résidentiel).

	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus
Chassagny	23%	17%	22%	25%	10%	3%
Chaussan	22%	17%	23%	25%	11%	3%
Mornant	21%	17%	20%	21%	13%	8%
Orliénas	21%	16%	20%	22%	15%	5%
Riverie	25%	9%	24%	15%	12%	5%
Rontalon	25%	17%	24%	19%	11%	4%
Soucieu-en-Jarrest	22%	18%	23%	21%	12%	5%
Saint-Andéol-le-Château	20%	17%	23%	22%	13%	5%
Saint-André-la-Côte	24%	15%	24%	20%	10%	4%
Sainte-Catherine	22%	16%	23%	20%	12%	7%
Saint-Didier-sous-Riverie	21%	15%	21%	24%	11%	8%
Saint-Jean-de-Touslas	22%	18%	23%	21%	12%	5%
Saint-Laurent-d'Agny	23%	16%	21%	23%	12%	5%
Dargolre	20%	15%	20%	24%	15%	7%
Saint-Sorlin	17%	14%	17%	23%	11%	12%
Taluyers	21%	16%	23%	23%	12%	5%
COPAMO	22%	16%	21%	22%	13%	6%

Source : INSEE au 1/1/2010

La part des 60-74 ans augmente également fortement (+ 3 points), ce qui suppose dès maintenant un potentiel important en matière de besoins liés au vieillissement. La part des 75 ans et plus augmente d'un point.

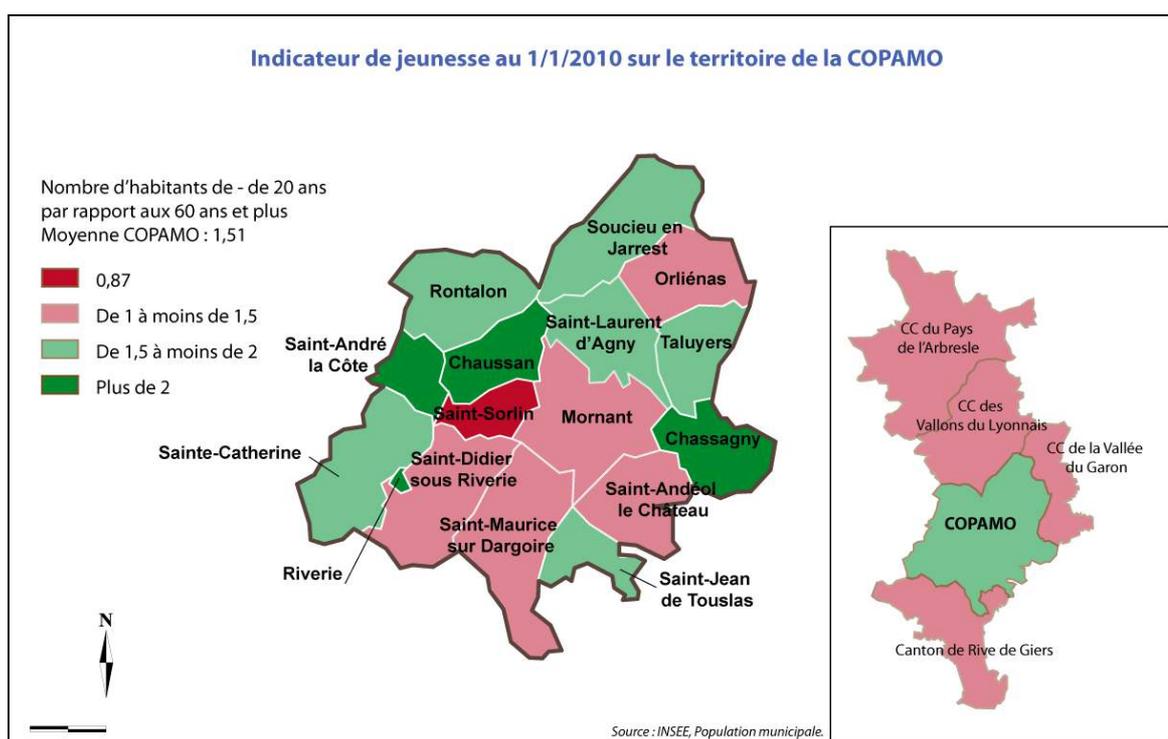
Ces tendances sont comparables aux autres EPCI du Scot de l'Ouest Lyonnais ainsi qu'au canton de Rive-de-Gier.



2.3.2 La COPAMO, territoire le plus « jeune » du Scot

On compte 1,51 personne de moins de 20 ans pour 1 personne de 60 ans ou plus sur le territoire, soit un indicateur de jeunesse légèrement plus élevé que pour les territoires avoisinants (1,39 en moyenne pour le Scot et 1,25 pour le département).

Saint-Sorlin, en 2010 était toujours la commune comptant, proportionnellement, plus de personnes âgées (en lien avec la maison de retraite la Christinière), alors que Chaussan, Saint-André la Côte, Riverie et Chassagny sont les communes qui connaissent les indicateurs de jeunesse les plus élevés du territoire (de 2,1 à 2,46).



Synthèse sur l'évolution démographique

Les principaux constats :

- Un territoire dont l'attractivité se traduit par une démographie dynamique et une augmentation du nombre d'emplois conséquente depuis 1999.

Les enjeux :

- Veiller à ce que l'attractivité du territoire n'engendre pas d'exclusion à travers l'accès et le maintien dans un logement pour les populations très modestes et modestes du territoire ;
- Prendre en compte les besoins liés aux spécificités de l'évolution démographique : profil familial des ménages (voir plus loin), vieillissement, tant au niveau des logements que des équipements.

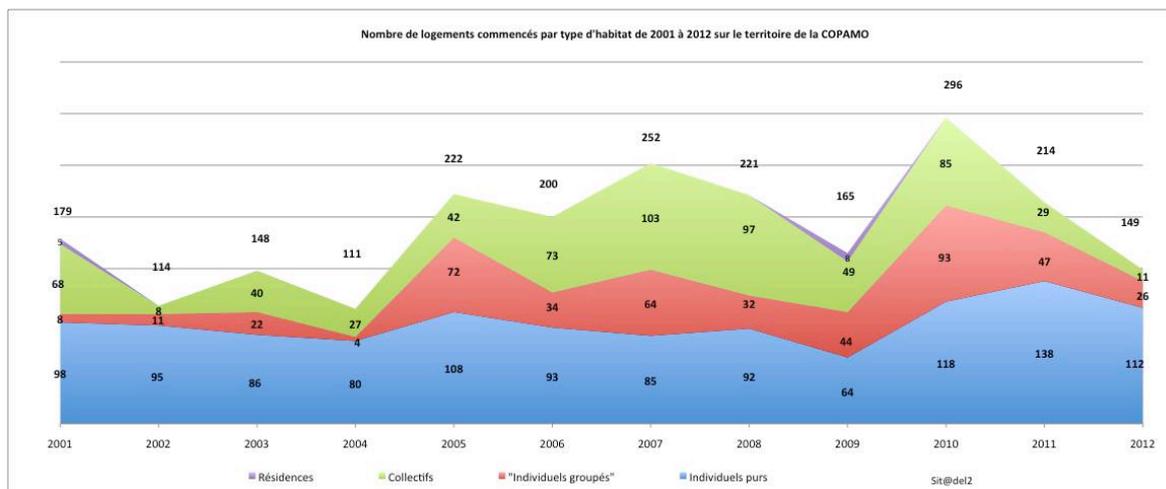
3 > LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE EN LOGEMENTS

3.1 > Une production qui se maintient à un niveau élevé

3.1.1 Plus de 1 000 logements produits de 2008 à 2012

Au total, 1 045 logements ont été commencés de 2008 à 2012 sur le territoire de la COPAMO, soit 209 logements par an en moyenne. C'est un rythme légèrement supérieur à l'objectif du PLH 2008-2013 (1 130 logements, soit 188 logements par an).

Sur la période 2001-2012, le graphique ci-après montre que depuis 2005, la dynamique de construction sur le territoire a été particulièrement intense, exceptée en 2009 et 2012 où l'on constate un repli (comme sur l'ensemble du territoire national). Le rythme de production annuel moyen a été de moins de 140 logements avant 2005 et de 215 logements après 2005.



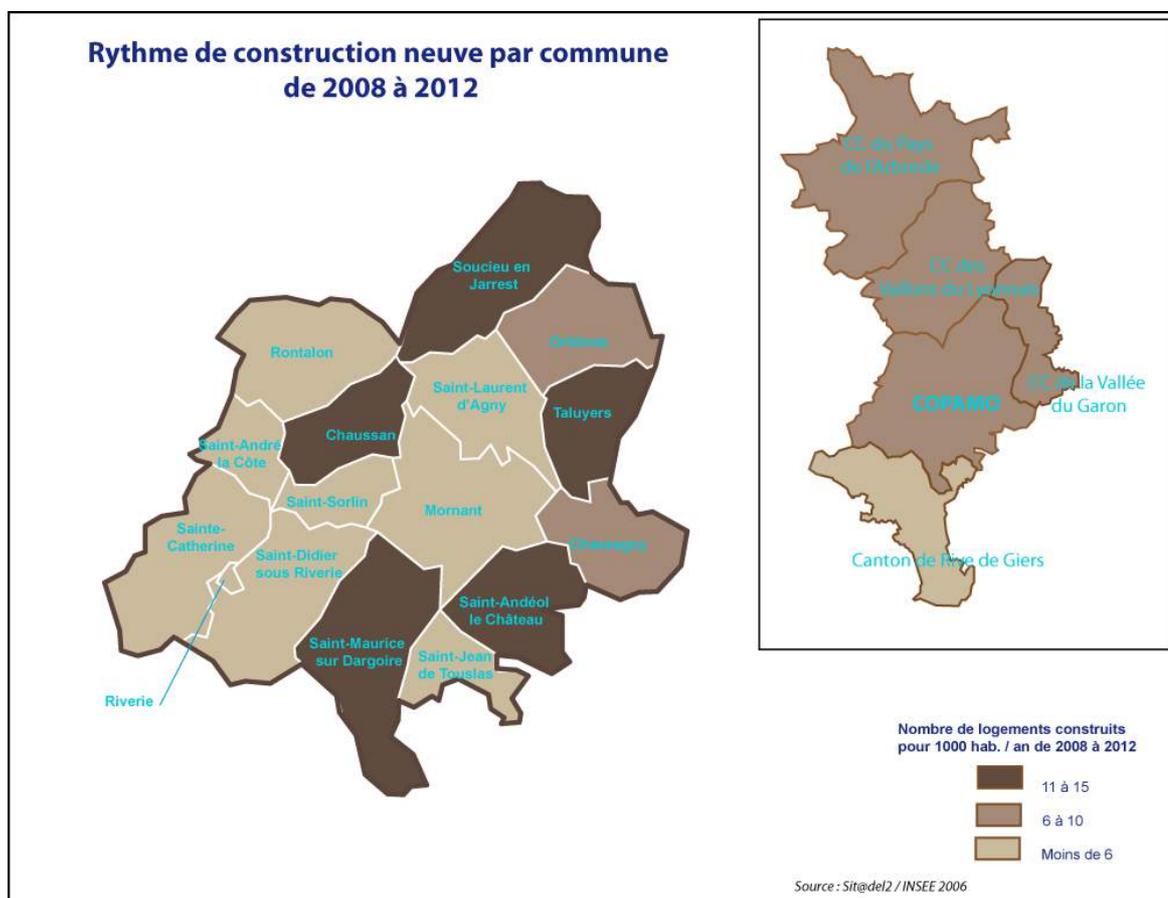
Parmi cette production, un peu plus d'un logement sur dix est issu de la mobilisation de bâti préexistant : agrandissement d'un logement portant la surface à plus de 170 m², création d'un niveau supplémentaire, changement de destination.

3.1.2 8 logements commencés pour 1 000 habitants par an de 2008 à 2012

Ce rythme de production³ est comparable à celui observé sur les autres EPCI du Scot. La CC du Pays de L'Arbresle affiche toutefois le taux le plus modéré de l'Ouest Lyonnais (6 logements produits pour 1 000 habitants), et la CC de la Vallée du Garon, le rythme le plus élevé (9 logements pour 1 000 habitants).

³ Le ratio de 5-6 logements construits pour 1000 habitants par an correspond aux besoins estimés en moyenne en France pour une population stable. Ce seuil de logements permet de couvrir les seuls besoins dus au desserrement des ménages et au renouvellement du parc (sinistres, désaffectations, démolitions). Il a été défini par l'INSEE lors de l'estimation moyenne des besoins en logements au niveau national. Entre 7 et 10 logements, le rythme correspond à un développement considéré comme modéré, à partir de 11 logements, le rythme correspond davantage à une logique d'expansion.

En moyenne, le Scot connaît un rythme de production équivalent à celui observé pour le Rhône, de 8 logements pour 1 000 habitants produits par an.



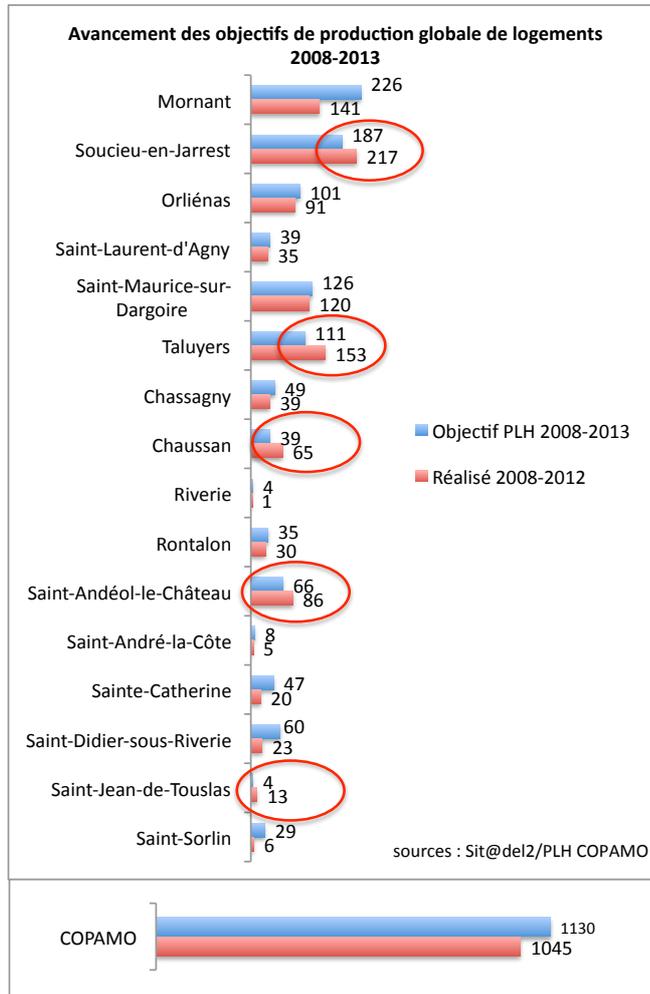
En ce qui concerne les rythmes observés par commune, Riverie et Saint-Sorlin sont concernées par une production particulièrement faible (moins de 2 logements pour 1 000 habitants par an). Mornant, au regard de son rang de pôle au niveau du territoire affiche un rythme particulièrement faible (entre 5 et 6 logements pour 1 000 habitants par an), alors que Soucieu se positionne parmi les communes au développement le plus important : 12 logements pour 1 000 habitants contre 14 à Chaussan et 15 à Taluyers.



3.1.3 5 communes ont déjà atteint leur objectif du PLH

Au bout de ces 5 premières années de mise en œuvre du PLH 2008-2013, 5 communes ont déjà atteint leur objectif de production globale de logements (cf. graphique ci-contre) : Soucieu, Taluyers, Saint-Andéol-le-Château, Chaussan, ainsi que Saint-Jean-de-Touslas.

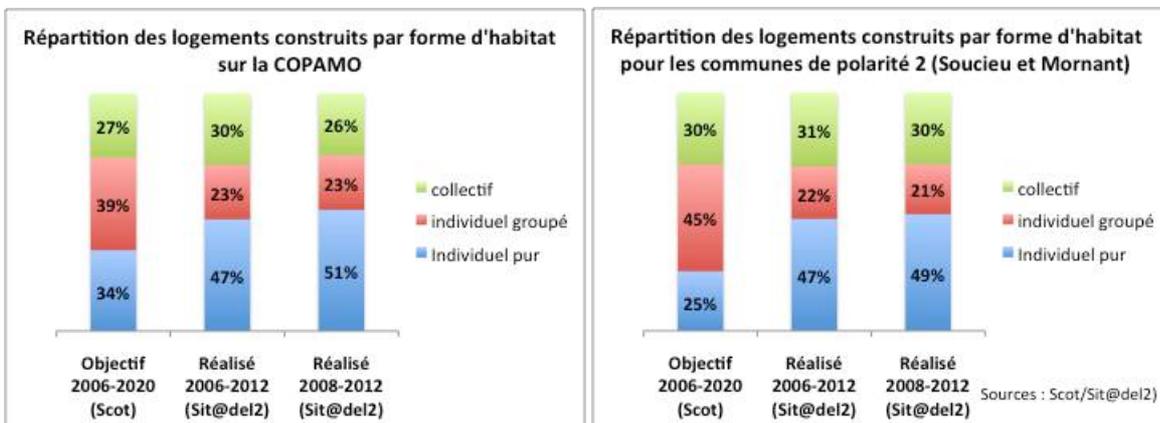
Certaines communes, comme Taluyers, ont été particulièrement marquées par un phénomène de division parcellaire qui est venu s'ajouter aux opérations de développement déjà engagées par ailleurs.



3.1.4 Les trois quarts de la production se font en individuel

> Une part encore faible d'habitat groupé

De 2008 à 2012, la part de l'habitat individuel a représenté 74% de la production totale de logements sur le territoire.



La part en individuel groupé, que le Scot de l'Ouest Lyonnais souhaite porter à près de 40% de la production globale de logements pour 2006-2020, n'a représenté que 23% de la production (en rose sur le premier graphique).

Cette forme de production semble difficile à produire sur le territoire du Scot, alors qu'elle répond à de nouveaux besoins de ménages qui ne souhaitent (ou ne peuvent) pas disposer d'une trop grande superficie de terrain (et souvent du logement lui-même), qu'il s'agisse de jeunes ou de séniors, voire de familles monoparentales actives. L'habitat groupé, qu'il soit mitoyen ou intermédiaire (imbrication des logements se rapprochant de l'habitat collectif), correspond également à ce que l'on retrouve au niveau des noyaux traditionnels de nos villages, mais incluant des espaces partagés ou privatifs permettant une meilleure fonctionnalité au quotidien (agrément, stationnement, etc.).

Cette forme d'habitat doit cependant faire l'objet d'opérations d'ensemble et d'une volonté particulière des communes pour les encadrer. Cette attention permettra d'éviter un certain nombre d'écueils liés à de mauvaises conceptions des projets en termes de gestion de la promiscuité : vis-à-vis, parties communes, etc.



Réalisations récentes en habitat groupé à Chaussan et Taluyers – Photos Trajectoires

> Une part de logements en individuel pur prépondérante

En revanche, la part de l'habitat individuel pur est de 51%. Elle est en augmentation par rapport aux premières années du Scot (2006 et 2007) où l'individuel pur n'avait représenté « que » 37% de la production - mais nettement plus proche de l'objectif du Scot de 34%.

L'atteinte des objectifs sur les principales polarités du territoire (Soucieu et Mornant) est plus difficile encore puisque, à répartition équivalente en termes de formes d'habitat produites que sur les autres communes de la COPAMO, le Scot prévoyait ici une densité supérieure.

> Une part de production en collectif conforme aux objectifs

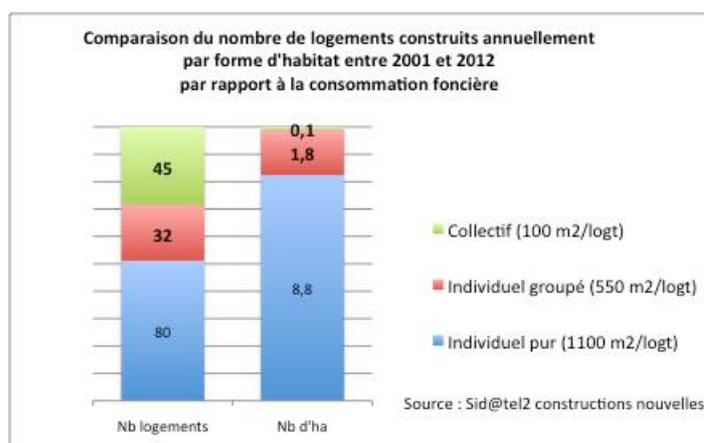
Que ce soit à l'échelle de la COPAMO (en tenant compte des différentes polarités des communes) ou à l'échelle des deux communes en polarité 2, la production de logements en collectif est en revanche en adéquation avec les souhaits de développement exprimés dans le Scot (cf. graphiques précédents).



3.2 > Une consommation foncière de l'ordre de 10 ha par an à destination de l'habitat

Un diagnostic commandité par la Région en vue de se doter d'une stratégie foncière⁴ montre que la COPAMO avait consommé en moyenne entre 8 et 13,5 ha par an de 1999 à 2009 en vue de la construction neuve pour de l'habitat, ce qui positionne le territoire parmi les valeurs élevées enregistrées sur la région (en lien avec une dynamique de construction importante).

Le graphique ci-dessous confirme ces chiffres en parvenant à une consommation moyenne annuelle de l'ordre de 10 ha pour l'habitat (construction neuve uniquement) sur la base des données Sit@del2 2001-2012 et les consommations habituelles par type d'habitat pour ce type de communes.



3.3 > L'avancée de la prise en compte du Scot et du PLH dans les documents d'urbanisme

3.3.1 4 conventions opérationnelles signées avec l'EPORA à la suite de l'étude foncière menée sur le territoire

La COPAMO et l'EPORA ont signé une convention cadre afin de définir la politique d'intervention de l'EPF sur le territoire. Une étude de repérage et d'analyse du foncier (nu ou bâti) mobilisable a permis d'aboutir à l'identification d'opportunités en faveur de la production de logements pour le territoire, et notamment la production de logements sociaux.

A la suite de ces études, 4 communes ont fait le choix d'une convention opérationnelle avec l'EPORA : Orliénas, Saint-Andéol, Saint-Maurice, Mornant. Soucieu a fait de son côté le choix d'une convention de veille foncière.

Un travail d'actualisation des sites repérés devrait être prochainement engagé par l'EPORA afin d'actualiser, le cas échéant, les interventions à prévoir sur le territoire.

⁴ Diagnostic mené par le groupement FONCEO / SAFER RA / ADEQUATION / ADEF pour la Région Rhône Alpes en 2011.

Polarité Scot	Commune	Objectif PLH 2008-2013		Potentiel repéré Etude EPORA				
		Nb global de logements	Dont logements sociaux	Fourchette basse	Fourchette haute	Dont réhabilitation / démolition		Sites prioritaires (convention possible)
2	Mornant	226	70	212	232	196	84%	22 à 27 logts
2	Soucieu-en-Jarrest	187	50	91	108	66	61%	29 à 37 logts
3	Orliénas	101	21	60	69	62	90%	20 à 25 logts
3	Saint-Laurent-d'Agny	39	25	135	176	33	19%	16 à 23 logts
3	Saint-Maurice-sur-Dargoire	126	30	44	57	37	65%	20 à 25 logts
3	Taluyers	111	20	100	110	11	10%	0
4	Chassagny	49	5	23	29	18	62%	0
4	Chaussan	39	10	14	16	10	63%	0
4	Riverie	4	1	7	9	4	44%	0
4	Rontalon	35	6	30	36	0	0%	11 à 13 logts
4	Saint-Andéol-le-Château	66	15	40	44	41	93%	20 logts
4	Saint-André-la-Côte	8	2	44	56	5	9%	0
4	Sainte-Catherine	47	10	17	21	21	100%	0
4	Saint-Didier-sous-Riverie	60	8	28	36	21	58%	0
4	Saint-Jean-de-Touslas	4	4	41	54	4	7%	0
4	Saint-Sorlin	29	3	18	18	18	100%	0
COPAMO		1130	280	819	986	547	55%	138 à 136 logts

3.3.2 La mobilisation des outils en faveur de la mixité sociale

Sur les 16 communes de l'EPCI, 7 sont en train de réviser leur document d'urbanisme, 3 comptent un PLU en vigueur.

Les communes mobilisent de plus en plus les outils tels que les orientations d'aménagement, les servitudes de mixité sociale, les emplacements réservés en faveur de programmes de logements.

Si toutes les communes n'en sont pas encore dotées, ces outils sont mobilisés dans le cadre des refontes des documents, en jouant le plus souvent sur la densité des opérations et la part de logements à produire en locatif social et en accession sociale à la propriété.

La généralisation et l'actualisation de ces outils pour l'ensemble des communes doivent permettre, à terme, de répondre de manière plus qualitative aux besoins en logements abordables (privés ou publics) et de se rapprocher des objectifs d'économie du foncier retenus dans le Scot de l'Ouest Lyonnais.

Utilisation des principaux outils de maîtrise foncière en direction de l'habitat par les communes

	Document d'Urbanisme	Orientation d'aménagement	servitude de mixité sociale	Emplacement réservé	Droit de Préemption Urbain
Chassagny	Projet de PLU arrêté au 11 juillet 2013	5			Oui
Chaussan	Révision du PLU abandonnée en 2012	3 (2011)	?	?	Oui
Mornant	PLU approuvé en 2012	3	1	2	Oui
Orliénas	PLU approuvé en 2009	4		1	Oui
Riverie	PLU en projet	2		1	Oui
Rontalon	PLU en projet	6			Oui
Soucieu-en-Jarrest	PLU approuvé en 2007	5	2		Oui
Saint-Andéol-le-Château	PLU approuvé en 2005	3			Oui
Saint-André-la-Côte	PLU approuvé en 2007		3		Oui
Sainte-Catherine	PLU en projet	4		2	Oui
Saint-Didier-sous-Riverie	PLU approuvé en 2009	1 (2011)	3 (2011)	?	Oui
Saint-Jean-de-Touslas	PLU en projet	2 (2011)	?	2 (2011)	Oui
Saint-Laurent-d'Agny	PLU approuvé en 2013	1	9		Oui
Saint-Maurice-sur-Dargoire	PLU en projet		?		Oui
Saint-Sorlin	PLU en projet		?		Oui
Taluyers	PLU en projet	7 (2011)	?	?	Oui

(2011) : Information tirée du bilan triennal du PLH en 2011

Synthèse sur la construction neuve

Les principaux constats :

- Un rythme de construction dynamique permettant de répondre aux besoins quantitatifs du territoire ;
- Une répartition du volume de production par commune qui n'est pas toujours conforme aux prévisions du Scot et du PLH ;
- Une part d'habitat individuel groupé qui reste très en deçà des objectifs ;
- Des outils de maîtrise foncière de plus en plus mobilisés dans les PLU ;
- Une production qui peine à prendre en compte les besoins des ménages à ressources modestes (cf. partie sur l'occupation des résidences principales).

Les enjeux :

- Accélérer la maîtrise foncière des PLU pour organiser le développement de l'habitat en tenant compte des formes urbaines ;
- Favoriser la production d'une offre d'habitat intermédiaire abordable par la densification encadrée de la construction ;
- Mieux maîtriser la répartition du développement de l'habitat par commune.

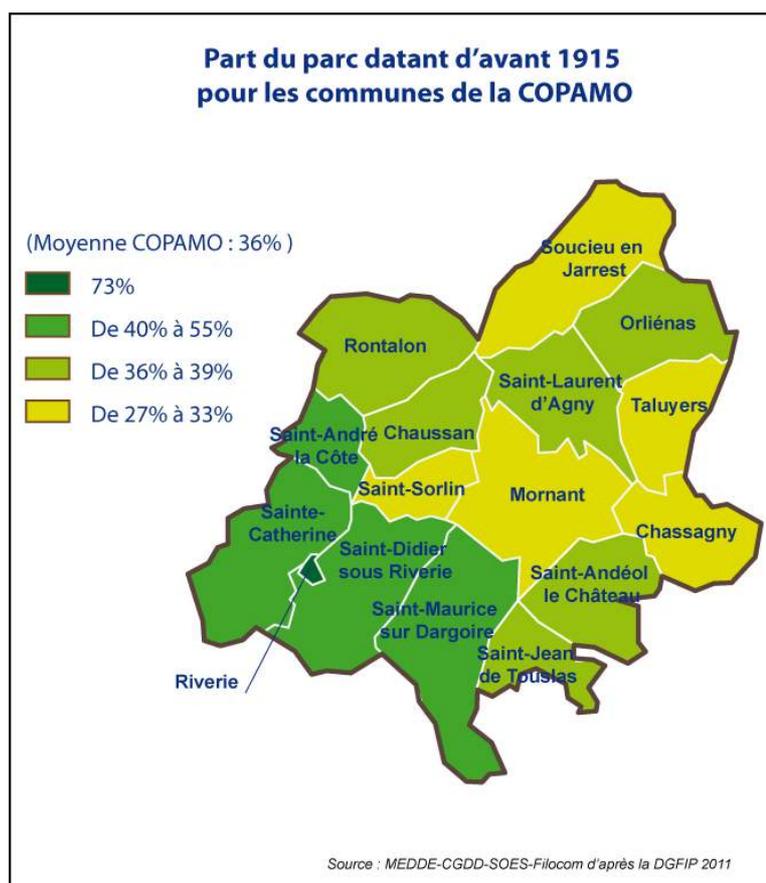
4 > LES CARACTÉRISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS

4.1 > Une part importante de parc très ancien

4.1.1 4 100 logements datent d'avant 1915

Comme sur la plupart des territoires ruraux, la part des logements anciens reste importante. Les logements construits avant 1915 représentent 36% du parc de logements contre 25% en moyenne pour le Rhône. Cela s'explique principalement par deux facteurs :

- Un volume de logements construits moindre dans les secteurs ruraux que les secteurs urbains depuis 1915, ce faible volume ne permettant pas de compenser le poids du parc ancien ;
- Les secteurs ruraux sont généralement peu impactés par le renouvellement urbain, qui tend à reconstruire la ville sur elle-même afin de favoriser la densité, de lutter contre l'insalubrité ou l'inconfort, etc.



Sur la COPAMO, la part du parc ancien est plus importante pour les communes les plus éloignées de l'agglomération lyonnaise : Riverie, Sainte-Catherine, Saint-Didier-sous-Riverie ou encore Saint-Maurice-sur-Dargoire. Ce sont des communes présentant une dimension patrimoniale forte pour le territoire.



Sainte-Catherine / Riverie – Photos Trajectoires

Cette part importante de parc ancien est bien évidemment à relier avec la notion de « distance temps » par rapport aux pôles d'emplois. Cet éloignement a engendré un développement récent de l'habitat moins marqué. De fortes démographies antérieures peuvent également expliquer la conservation d'un volume important de patrimoine ancien pour certaines communes.

4.1.2 1 432 logements ont été construits de 1915 à 1974

On compte 12% du parc existant ayant été construit entre 1915 et 1974 (contre 34% pour le département). C'est donc près de la moitié des logements qui a été produite avant 1974 (année des premières normes énergétiques dans la construction), c'est-à-dire avec le plus de risques d'être en décalage avec les attentes actuelles en matière d'accessibilité et de confort, notamment énergétique et acoustique.

Les logements plus anciens, par leur cachet, la qualité de leur construction, ont toutefois souvent bénéficié d'une amélioration progressive, au rythme des changements de propriétaires. En revanche, les logements construits entre 1915 et 1974 ne présentent pas toujours d'intérêt particulier et peuvent être difficiles à améliorer en raison de structures complexes (formes architecturales, ponts thermiques, etc.).

4.1.3 5 953 logements ont été construits depuis 1974

Ce parc représente un peu plus de la moitié des logements du territoire, avec un développement qui s'est fait de manière relativement linéaire dans le temps et qui tend à se poursuivre encore aujourd'hui avec 31% des logements existants qui ont été construits depuis 1990 pour le territoire, contre 24% pour le Rhône.

4.2 > Une dominante de grands logements

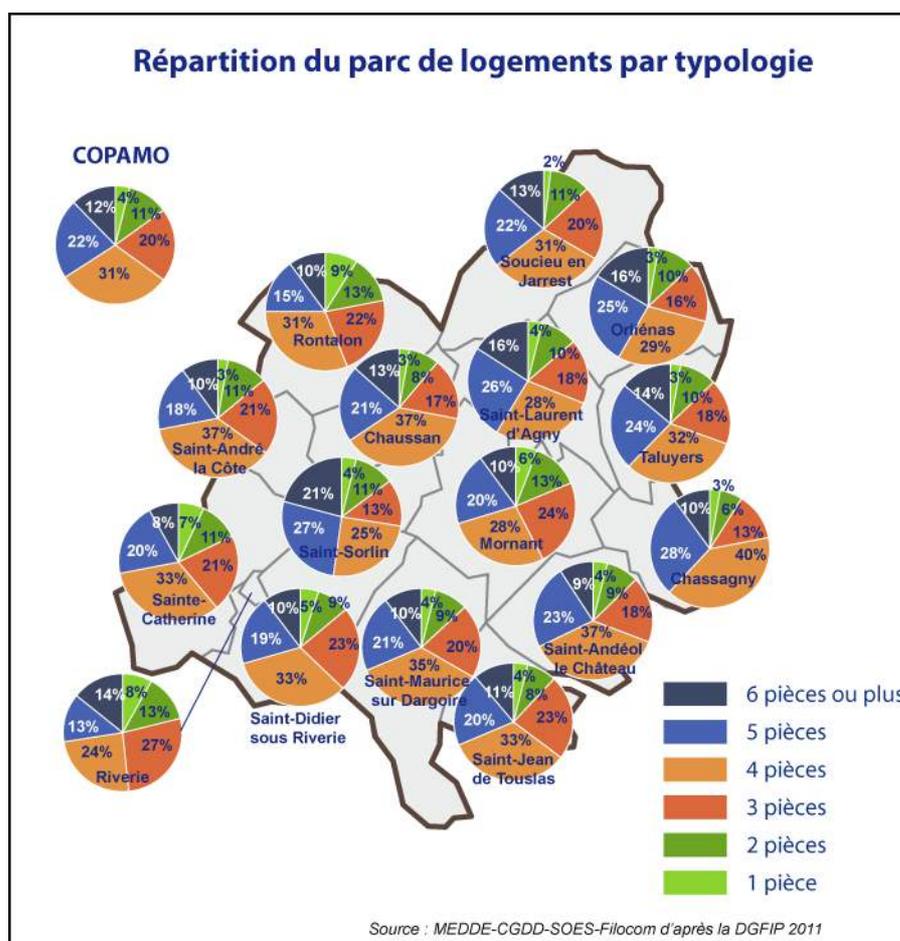
4.2.1 Un tiers des logements sont des T5 ou plus

En lien avec l'habitat individuel prédominant, la part des grands logements est importante, avec 34% du parc (contre 19% pour le Rhône).

La majeure partie du parc est toutefois composée de logements de taille moyenne (51% de T3/T4 comme pour le Rhône). La part des T1/T2 est donc plutôt faible, avec 15% du parc (30% pour le département).

4.2.2 Une répartition par typologie relativement homogène entre les communes de la COPAMO

Ces caractéristiques en termes de répartition par typologie de logement se retrouvent globalement sur l'ensemble des communes. On note quelques exceptions, comme Riverie et Rontalon, qui disposent d'un parc de petits logements particulièrement important pour le secteur (plus de 20%) et une part moindre de grands logements.



4.3.3 923 logements vacants

Le taux de logements vacants s'établit à 8% du parc au 1/1/2011 soit une part stable par rapport à 2007, mais le volume augmente de plus de 100 logements. La part observée au sein de l'ensemble du parc de logements et équivalente à celle observée en moyenne sur le département et la CC du Pays de l'Arbresle (9%).

Le taux de logements vacants est plus élevé sur la COPAMO que sur les CC de la Vallée du Garon (5%) et des Vallons du Lyonnais (6%). En revanche, la hausse de la vacance est nettement moins prononcée sur la COPAMO (+13% de logements vacants entre 2007 et 2011, soit un peu plus d'une centaine de logements) que sur le reste du Scot (+19%). Néanmoins, l'augmentation est plus élevée que celle observée en moyenne pour le Rhône (+7%).

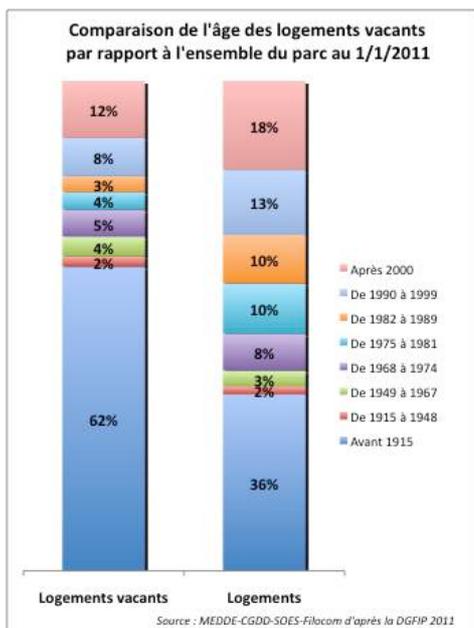
Sur la COPAMO, les communes des Monts du Lyonnais ont tendance à connaître une vacance plus importante, comme Rontalon (11%), Sainte-Catherine (13%) et Riverie (16%).

L'augmentation du nombre de logements vacants est particulièrement importante à Rontalon (+57% par rapport à 2007, 58 logements au 1/1/2011), Taluyers (+51%, 59 logements), Sainte-Catherine (+40%, 59 logements) et à Riverie (+32%, 25 logements).

La vacance diminue cependant à Saint-Didier-sous-Riverie (-23%), Saint-Andéol-le-Château (-16%), et de façon moins marquée à Chaussan (-4%) et Mornant (-2%).

4.4 > Une vacance difficile à résorber malgré la mise en place du PIG

4.4.1 Les logements anciens sont surreprésentés parmi les logements vacants



Les logements achevés avant 1915 représentent près des deux tiers des logements vacants contre 36% pour l'ensemble du parc. Ce parc pose la question de son adéquation par rapport à la demande actuelle, en termes d'accessibilité (stationnement dans les centres bourgs, distribution des pièces, etc.) de normes (efficacité énergétique, etc.) ou de confort, (présence d'espaces extérieurs, luminosité, etc.).

Cette caractéristique se retrouve globalement sur l'ensemble des communes, mais elle est très marquée à Saint-Didier (86% du parc vacant date d'avant 1915), Saint-Laurent d'Agny, Riverie (environ les trois quarts du parc vacant pour ces communes).

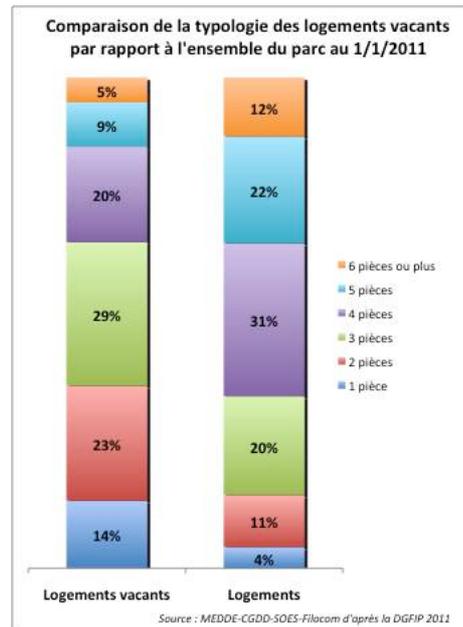
4.4.2 La vacance touche d'abord les petits logements

Les T1, T2 et T3 sont davantage touchés par la vacance, ces typologies représentant 66% des logements vacants contre 35% du parc.

4.4.3 Plus de la moitié du parc vacant est éloignée de la notion actuelle de confort

La source Filocom donne 14% des logements vacants en catégorie « sans confort »⁵, 25% au « confort partiel » et 61% en catégorie « tout confort ». Le département compterait une part un peu moins importante de logements « sans confort » (11%) mais une part équivalente de logements en catégorie « confort partiel ».

Par rapport à 2007, seul le volume des logements vacants « tout confort » augmente, passant de 426 à 566 logements en 2011.



4.5 > Un nouveau souffle pour le PIG

4.5.1 Un PIG lancé en 2008

Le PLH 2008-2013 avait prévu le lancement d'un dispositif spécifique pour l'amélioration de l'habitat existant. Une consultation pour la mise en œuvre d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) « Plan de Cohésion Sociale » a donc été lancée début 2008 pour 3 ans (2009-2011) avec 4 objectifs :

- Produire des logements à loyers maîtrisés sur le territoire ;
- Traiter les immeubles vétustes et vacants ;
- Aider les propriétaires modestes à améliorer leur logement et à maîtriser les coûts de l'énergie ;
- Adapter les logements au vieillissement et au handicap pour les propriétaires occupants.

4.5.2 Un changement des règles de financement de l'Anah en 2011 qui a accentué la difficulté à tenir les objectifs

En 2011, la réforme des modalités d'intervention de l'Anah a conduit à un recentrage des aides en direction des propriétaires occupants à ressources très modestes, ce qui réduit le potentiel de ménages éligibles sur le territoire.

Par ailleurs, les loyers de marché élevés du secteur n'incitent pas à l'inscription des bailleurs dans une logique de conventionnement.

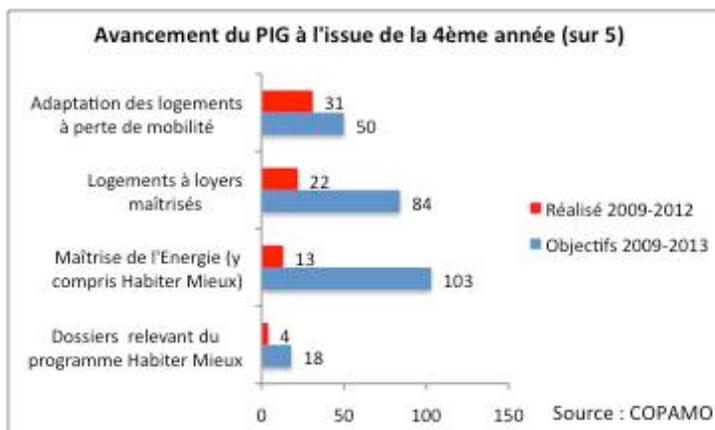
⁵ Trois catégories permettent de distinguer le niveau de confort dans le fichier Filocom : « sans confort » (ni baignoire, ni douche, ni WC) ; « tout confort » (baignoire ou douche, WC et chauffage central) et « confort partiel » (autres possibilités). »

Pour pérenniser l'action du PIG, notamment en matière de logements conventionnés, la COPAMO a introduit dès 2011 le soutien au conventionnement sans travaux dans l'ancien.

4.5.3 Un PIG prorogé jusqu'à fin 2013 et des aides de l'Anah revues à la hausse

Afin de poursuivre la mise en œuvre de l'action du PLH pour l'amélioration du parc privé, et face à l'identification croissante du PIG par les habitants du territoire, la COPAMO a décidé de prolonger le PIG jusqu'à la fin du PLH (fin 2013), afin de maintenir un niveau d'aides incitatives.

Malgré tout, les objectifs peinent à être atteints, comme le montre le graphique ci-contre.



Les nouvelles aides de l'Anah en vigueur depuis 2013 devraient cependant redonner un second souffle au dispositif :

- Dans le cadre du Programme Habiter Mieux, les subventions sont par exemple portées de 5 000 € à 10 000 € sur la base de 12 000 € HT de travaux pour les ménages à ressources modestes ;
- Les plafonds de ressources ont été revus à la hausse : plus de 1600 € par mois pour une personne seule, par exemple, contre 1 100 € auparavant ;
- Ces aides du programme Habiter Mieux, qui étaient jusqu'alors réservées aux propriétaires occupants, sont étendues aux propriétaires bailleurs sous certaines conditions.

Synthèse sur le parc de logements

Les principaux constats :

- Un parc ancien important, souvent énergivore ;
- Une vacance persistante sur le territoire malgré la mise en place d'un PIG.

Les enjeux :

- Améliorer la performance énergétique du parc de logements existants ;
- Valoriser le bâti existant en favorisant la remise sur le marché des logements vacants ;
- Améliorer l'efficacité de l'intervention sur le parc privé à l'œuvre sur le territoire à travers la poursuite d'un dispositif tel que le PIG.

5 > L'OCCUPATION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

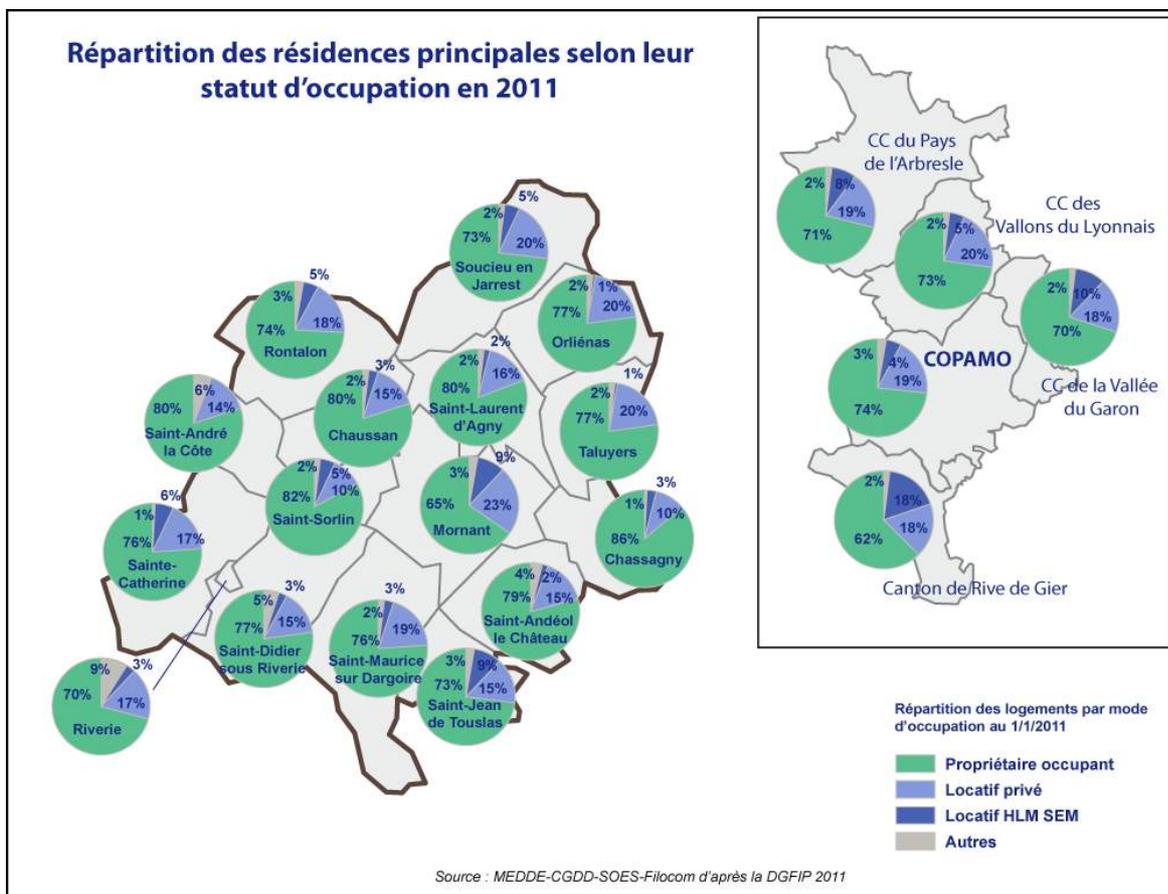
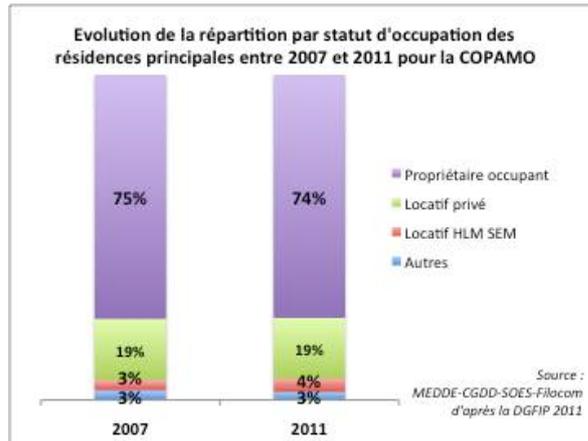
5.1 > 10 300 résidences principales

5.1.1 Une répartition par statut d'occupation qui varie très peu entre 2007 et 2011

Durant cette période, le territoire a gagné un peu moins de 800 ménages.

La principale évolution témoigne des efforts entrepris par la COPAMO pour accroître l'offre locative sociale sur son territoire (mais dont la part relative ne passe que de 3% à 4% sur cette courte période, l'ensemble des effets dûs au PLH n'apparaissant pas encore à ce stade).

Les observations à l'échelle du Scot sont comparables et n'évoluent également que très faiblement.



5.1.2 Les trois quarts des ménages sont propriétaires occupants

La part des ménages « propriétaires occupants » est de 74% au 1/1/2011 selon Filocom, avec 7 650 ménages. Le nombre de ces ménages a augmenté de 7% par rapport à 2007 (525 ménages).

Les propriétaires occupants sont fortement représentés sur l'ensemble des communes. Seule Mornant se démarque légèrement avec une part inférieure à la moyenne (65%), en raison d'un parc locatif plus développé.

Cette part est comparable à celle observée sur les autres EPCI du Scot (72% en moyenne pour l'Ouest Lyonnais). Le canton de Rive-de-Gier en compte une part un peu plus faible (62%).

Le Rhône, en raison du poids de l'agglomération lyonnaise, ne compte en moyenne que 52% de propriétaires occupants.

5.1.3 19% de locataires du parc privé

Ces 1 916 ménages sont également en augmentation, avec 130 locataires de plus en 2011 qu'en 2007, ce qui représente une hausse de 7%, comparable à celle des propriétaires occupants.

La plupart des communes dispose d'une offre oscillant entre 15% et 20%. Saint-Sorlin est la commune qui compte la part de locatif privé la plus faible (10%) et à l'inverse, Mornant en compte 23%.

Cette part sur la COPAMO est comparable aux autres EPCI du Scot (dont la moyenne est également de 19%) et au canton de Rive-de-Gier. La moyenne est plus importante à l'échelle du Rhône (28%).

5.1.4 4% de locataires du parc social

Entre 2007 et 2011, Filocom comptabilise une hausse de 166 logements sociaux, soit 56%. La part de ces logements s'établit à 4% des résidences principales (463 ménages). Elle est faible sur toutes les communes, puisqu'elle ne culmine qu'à 9% à Mornant et Saint-Jean-de-Touslas.

A Soucieu, elle n'est que de 5%, alors que la commune, qui partage un niveau de polarité 2 du Scot avec Mornant, est soumise à l'article 55 de la loi SRU en raison de son appartenance à l'unité urbaine lyonnaise et d'une démographie supérieure à 3 500 habitants (cf. partie 1).

La COPAMO affiche le taux de logements sociaux le plus faible du Scot, même si la CC des Vallons du Lyonnais dispose également d'un taux particulièrement faible (5% des résidences principales). En moyenne, le parc de logements des EPCI de l'Ouest Lyonnais ne propose pas plus de 7% de logements sociaux. Le canton de Rive-de-Gier en propose 18% (en lien avec l'histoire ouvrière de la vallée) et le Rhône 19% en moyenne.



5.1.5 Quelques ménages logés en dehors des trois principaux statuts

Un peu moins de 260 ménages relèvent d'un autre statut que les trois statuts classiques : ils peuvent être logés gratuitement, hébergés chez un tiers, logés en foyer, etc. C'est à Riverie et Saint-André-la-Côte que ces ménages sont les plus représentés, en lien avec l'offre en hébergement spécifique.

5.2 > Quelques logements du parc privé potentiellement indignes

Le « parc privé potentiellement indigne » (PPPI) est un indicateur construit par l'Anah à partir des données Filocom. Cet indicateur croise les données relatives à la vétusté du parc (classement des logements en catégories cadastrales 6 à 8) et la capacité financière des ménages. Ces données peuvent donner lieu à des croisements par âge, nombre d'occupants dans le logement, etc. mais d'autant plus difficiles à appréhender que les données sont peu nombreuses et secrétisées.

5.2.1 Une diminution progressive du volume de logements potentiellement concernés

> Un potentiel de 215 logements pour la COPAMO au 01/01/2011

Le territoire ne compte qu'une faible part de logements du parc privé potentiellement indigne au 1^{er} janvier 2011, avec 215 logements, soit 2,2% du parc privé contre 2,8% pour le département du Rhône en moyenne.

Ce volume est en diminution régulière, il était estimé à 362 logements en 2003 et 266 logements en 2007. Il est en diminution sur l'ensemble des communes de la COPAMO.

Il n'y a pas de problématique concernant une suroccupation lourde des logements.

> Une large moitié de propriétaires occupants

Plus de la moitié des logements concernés sont occupés par leur propriétaire (58%, 124 logements), et 32% par des locataires (68 logements). Les autres logements relèvent d'un hébergement à titre gratuit, par exemple.

> Une moitié des chefs de ménage âgés de 60 ans ou plus

Un peu plus d'une centaine de chefs de ménage est âgée de 60 ans ou plus. Ils sont majoritairement propriétaires occupants (63%), un quart est logé dans le parc privé.

Il n'y a pas de problématique concernant les jeunes chefs de ménage.

5.2.2 Une part plus importante sur quatre communes du territoire

Le taux de PPPI dans le parc privé se démarque de la moyenne de la COPAMO sur 4 communes, mais concerne généralement un faible volume de logements : il est de 7,3% à Rontalon (30 logements), de 4% à Sainte-Catherine (13 logements), de 3,8% à Chaussan (13 logements) et de 3,5% à Saint-Didier-sous-Riverie (16 logements).

5.3 > Des difficultés de production de logements sociaux

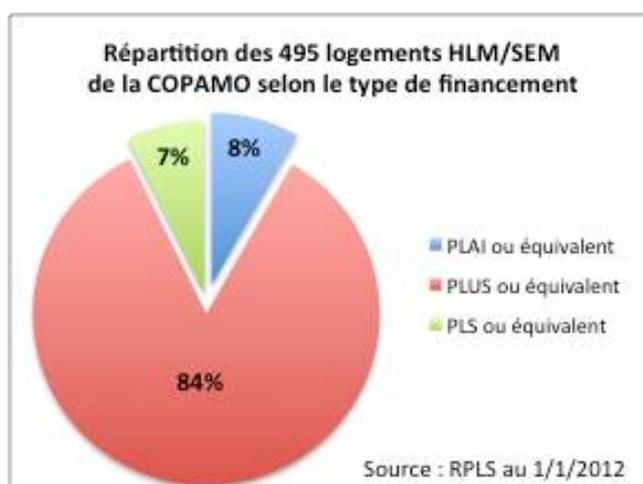
5.3.1 495 logements sociaux (EPLS)

> Une offre faible en logements très sociaux

Selon la source EPLS au 1/1/2012, le parc locatif social HLM/SEM de la COPAMO est composé de 495 logements répartis sur 15 communes : seule Saint-André la Côte ne dispose d'aucun logement.

Mornant dispose du parc le plus développé, avec près de 180 logements.

Le parc est majoritairement composé de logements financés en PLUS ou équivalent (84%, 418 logements). La part de logements très sociaux (de type PLAI) est très faible, avec seulement 8% du parc (41 logements).



> Un parc récent

Le développement du parc locatif social est récent sur le territoire, avec la moitié des logements qui ont été mis en service depuis 2000. Mornant connaît une part importante de logements assez ancien, qui font l'objet de réhabilitation par le principal bailleur concerné (OPAC du Rhône).

> Un parc de logements en collectif

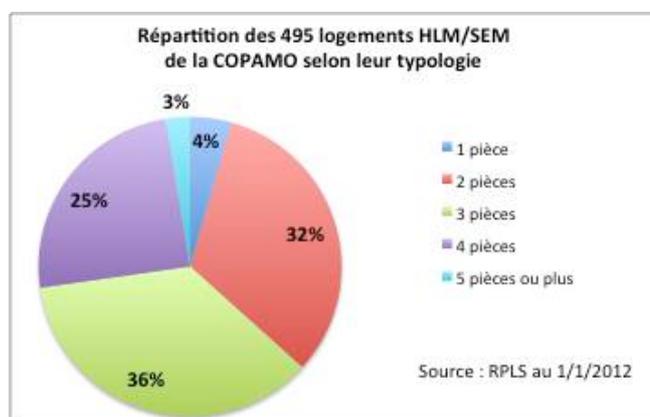
97% du parc de logements HLM/SEM sur la COPAMO sont des logements en collectif (84% en dehors de Mornant). Le développement de l'offre tend toutefois à développer une production en habitat individuel, qui s'inscrit davantage dans les paysages ruraux et correspond à une forte demande des ménages.

> Une part importante de petits logements

En lien avec la part de logements collectifs qui est importante pour un territoire rural, la part des T1/T2 est importante au sein du parc locatif social du territoire (36% du parc contre 26% pour le Rhône).

Les logements de taille moyenne sont également bien représentés, avec 61% de T3/T4 (66% pour le Rhône).

Seuls 3% du parc sont des grands logements (9% pour le Rhône).



> **Une vacance quasi inexistante**

Le taux de logements vacants au sein du parc de logements locatifs sociaux de la COPAMO est de 2% au 1/1/2012 (11 logements). Ce taux est très faible, inférieur à la moyenne départementale (déjà plutôt faible avec 3%) et inférieur à la moyenne globale du parc sur le territoire (8% selon Filocom en 2011). Cette très faible vacance témoigne de l'attractivité du parc locatif social. Les écarts sont importants entre les communes, mais peu significatifs en raison du faible nombre de logements concernés.

> **Une rotation moyenne**

Le taux de rotation sur le territoire est de 10% en 2011, ce qui permet annuellement à une cinquantaine de ménages d'accéder à un logement locatif social (ou d'y poursuivre leur parcours). Ce taux est comparable à la moyenne départementale. Comme pour la vacance, les écarts sont nombreux entre les communes et accentués par le faible volume de logements.

5.3.2 121 logements sociaux subventionnés dans le cadre du PLH

Dans l'objectif de favoriser le développement de l'offre locative sociale sur le territoire, afin de répondre au besoin des populations à revenus modestes et très modestes, la COPAMO a mis en place un dispositif de subventions pour le montage d'opérations concernant la production de logements en PLUS et en PLAI pour un objectif de 280 logements en 6 ans.

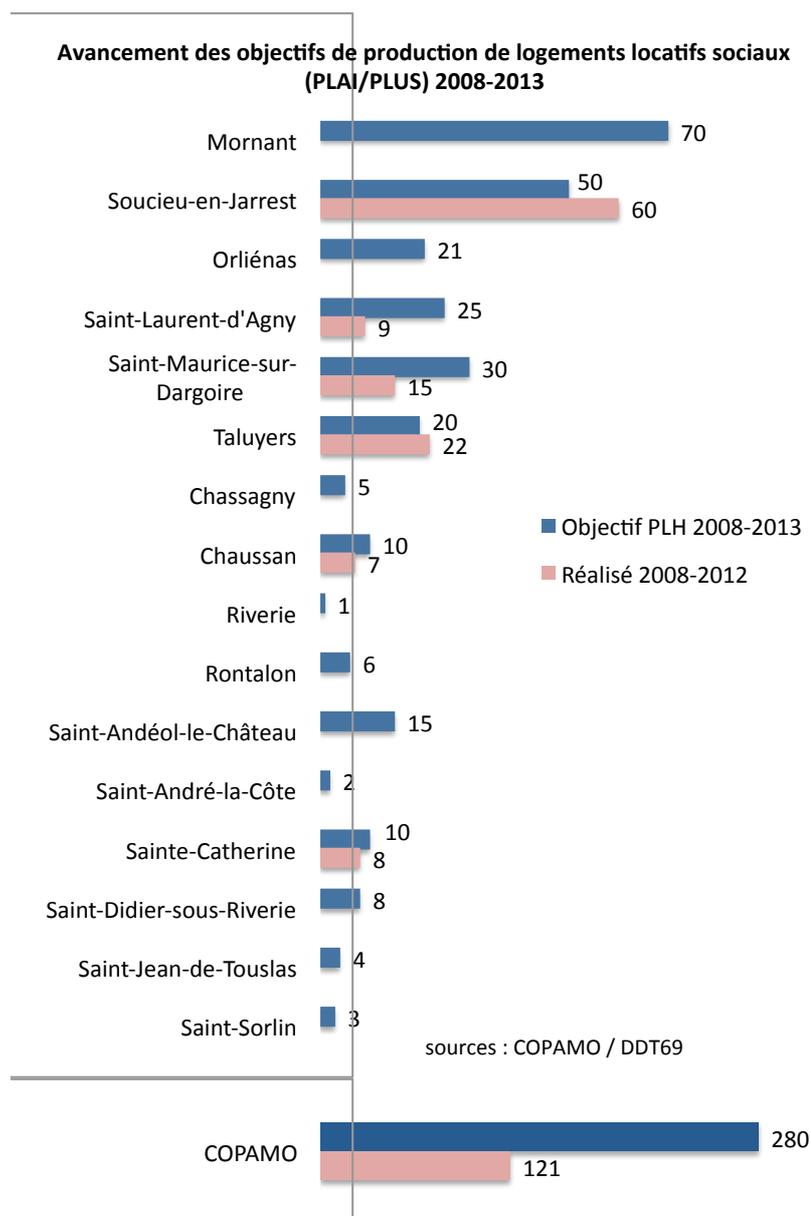
De 2008 à 2012, 121 logements ont ainsi pu bénéficier de ces aides pour ces 5 premières années du PLH.

Cette production apparaît faible au regard des objectifs arrêtés dans le PLH (43% des objectifs ont été atteints).

La production a toutefois été significative sur certaines communes, comme à Soucieu, Taluyers, Sainte-Catherine ou Chaussan.

Cependant, si Soucieu a produit 28% de logements sociaux par rapport à l'ensemble de la construction neuve de 2008 à 2012, et Sainte-Catherine, 40%, Taluyers n'en a produit que 14%.





Mornant n'a connu aucune production de logements locatifs sociaux, même si une trentaine de logements sont attendus pour 2013. Mornant, en tant que centralité du territoire, est pourtant une des communes où l'offre locative sociale prend tous son sens, en lien avec une offre de services de proximité bien développée. Le PLU prévoit toutefois un certain nombre d'outils qui devraient dégager un volume de production de logements locatifs sociaux significatif dans les prochaines années.



5.3.3 33 logements conventionnés Anah depuis 2006 sur le territoire

A l'instar du parc locatif social, et moyennant des déductions fiscales sur les loyers ou le montant des travaux, les propriétaires peuvent conventionner leur(s) logement(s) avec l'Agence Nationale de l'Habitat (en général pour une durée de 9 ans reconductible) en s'engageant ainsi à louer selon certains plafonds de ressources : PST (plafond très social, équivalent au PLAI du locatif public), conventionné (équivalent au PLUS) et le loyer intermédiaire (LI, équivalent au PLS).

Sur les 33 logements ayant une convention avec l'Anah sur le territoire, 6 logements sont conventionnés en très social (PST) et 17 logements ont fait l'objet d'une convention pour un loyer intermédiaire. 21 logements ont fait l'objet de travaux et 12 logements ont bénéficié d'un conventionnement sans travaux.

5.3.4 Une cinquantaine de logements communaux

Le territoire compte 48 logements communaux qui sont généralement loués à des coûts inférieurs à ceux du marché, y compris lorsqu'ils ne font pas l'objet d'une convention (de type PALULOS, ou en bail à réhabilitation en direction d'associations comme Habitat & Humanisme, par exemple).

Le devenir de ces logements pose parfois question, surtout pour les communes les plus éloignées des services. Souvent en petit nombre, la réhabilitation de ces logements intéresse peu les bailleurs sociaux en raisons d'opérations qui seraient problématiques à amortir et avec des surcoûts de gestion importants.

La COPAMO a donc lancé un groupe de travail sur la faisabilité d'un conventionnement entre des structures comme AILLOJ ou Habitat et Humanisme afin de réhabiliter ce parc et de le mobiliser en direction des jeunes publics. Là encore, la question de l'éloignement des transports et des services pour des publics aux ressources souvent très faibles et de leur accompagnement (si besoin), vient s'ajouter aux questions de montage financier des opérations.

De plus, certaines communes ont émis le souhait de pouvoir se lancer dans des opérations de réhabilitation face à des opportunités d'acquisition pour la réalisation de petites opérations (Rontalon, Saint-Andéol-le-Château, Orlénas, Saint-Didier-sous-Riverie, Saint-André-la-Côte...) ou de dimension plus conséquente (Anciens locaux du site Germaine Revel à Saint-Maurice-sur-Dargoire).



Des logements locatifs sociaux à Rontalon et Chassagny – Photos Trajectoires

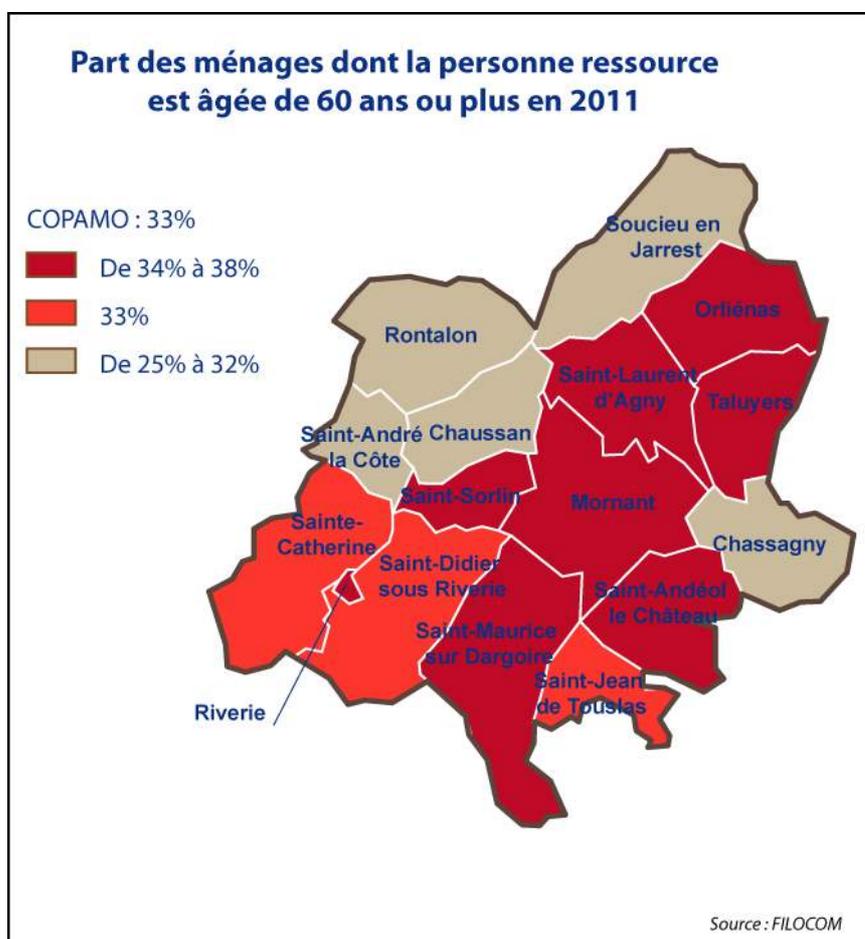
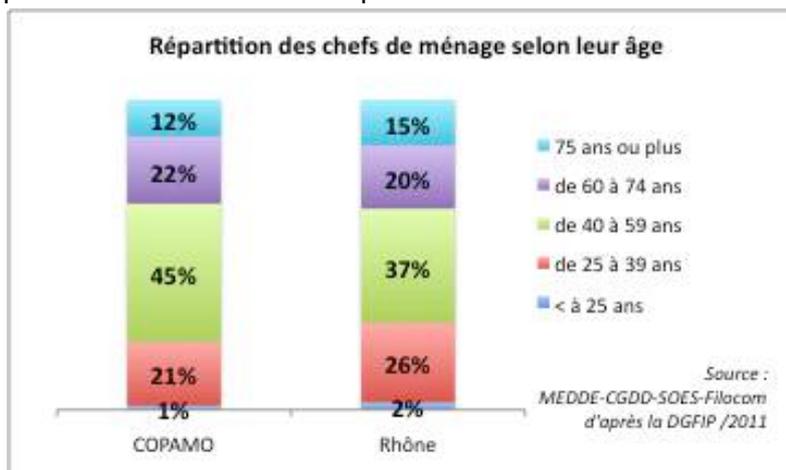
5.4 > Des besoins potentiellement importants pour répondre aux enjeux du vieillissement sur la COPAMO

5.4.1 Un nombre important de jeunes seniors

Le territoire ne compte qu'une faible part de jeunes ménages, dont les débuts de parcours résidentiels se font plus généralement en milieu urbain, en lien avec les services proposés, l'offre locative, les pôles universitaires et d'emploi.

Les chefs de ménage de 25 à 39 ans sont également moins représentés sur le territoire que dans le Rhône en moyenne (21% contre 26%), en partie pour les mêmes raisons que précédemment, mais également certainement pour des raisons d'accessibilité du marché immobilier sur le territoire. Car la tranche supérieure (les 40-59 ans), disposant généralement de ressources supérieures, est cette fois davantage représentée sur la COPAMO que sur le Rhône (45% contre 37%). Ce constat est partagé pour les jeunes seniors (60-74 ans).

En revanche, les personnes de plus de 75 ans, en raison du niveau de dépendance qui augmente avec l'âge, tendent à être moins représentés (12% pour la COPAMO contre 15% pour le Rhône).



5.4.2 Des besoins en direction des personnes âgées qui vont fortement augmenter dans les années à venir

La forte représentation de jeunes retraités sur le territoire et d'actifs en fin de carrière laisse présager des besoins en matière d'adaptation de logements et d'accompagnement de la personne (transports collectifs ou à la demande, services à domicile) qui vont aller croissant, en direction de publics aujourd'hui essentiellement logés dans de l'habitat pavillonnaire. Une réflexion est à mener sur l'accompagnement que peut apporter la collectivité pour une mutation des ménages en douceur vers des logements adaptables à l'évolution de leur dépendance, en passant de la cohabitation intergénérationnelle au relogement vers un habitat plus compact et adapté.

Cela, dans la logique d'un parcours résidentiel complet, mais aussi d'une optimisation du parc, par une occupation optimale des grands logements permettant d'accueillir des jeunes en début de parcours (cohabitation) ou de nouvelles familles sur le territoire (libération du logement).

5.5 > Un desserrement des ménages relativement important

5.5.1 2,62 personnes par ménage en moyenne en 2010

La diminution de la taille des ménages, appelée « desserrement des ménages », s'explique par plusieurs causes, comme la décohabitation des jeunes, les séparations familiales, le vieillissement démographique. Pour la COPAMO, la taille moyenne des ménages est passée de 2,70 personnes par ménage en 2006 à 2,62 personnes en 2010 selon les données de l'INSEE (population des résidences principales). Cela correspond à un desserrement un peu moins rapide qu'au niveau départemental (la taille des ménages y est passée de 2,38 à 2,27 en 2010, ce qui est une évolution comparable à celle de la France métropolitaine).

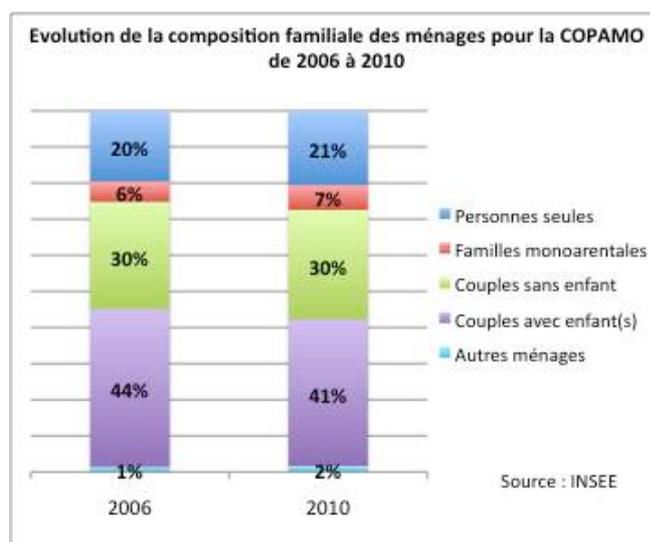
La COPAMO dispose de la taille moyenne des ménages la plus élevée des EPCI du Scot.

Sur les CC des Vallons du Lyonnais et du Pays de L'Arbresle, le desserrement s'atténue ces dernières années, mais il avait été nettement plus marqué sur les périodes précédentes.

En conséquence, le Scot connaît une réduction de la taille moyenne des ménages relativement modérée, passant de 2,66 personnes par ménage en 2006 à 2,60 personnes en 2010.

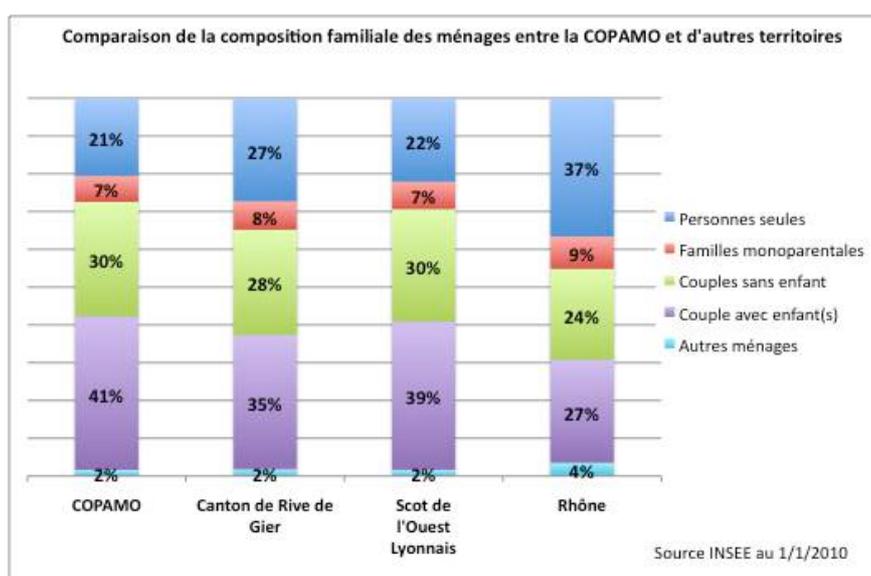
5.5.2 Un profil un peu moins familial pour les ménages de la COPAMO

Entre 2006 et 2010, la part des personnes seules (avec ou sans enfant) a légèrement augmenté parmi les ménages du territoire, alors que la part des couples avec enfant(s) diminue.



Le profil familial moyen des ménages de la COPAMO demeure très proche de celui observé pour les territoires de l'Ouest Lyonnais. Il apparaît toutefois un peu plus familial, avec les couples avec enfant(s) étant légèrement plus représentés.

Le département du Rhône est fortement impacté par le poids de l'agglomération lyonnaise et affiche un profil nettement moins familial.



5.6 > Près de la moitié des ménages de la COPAMO éligible à logement social

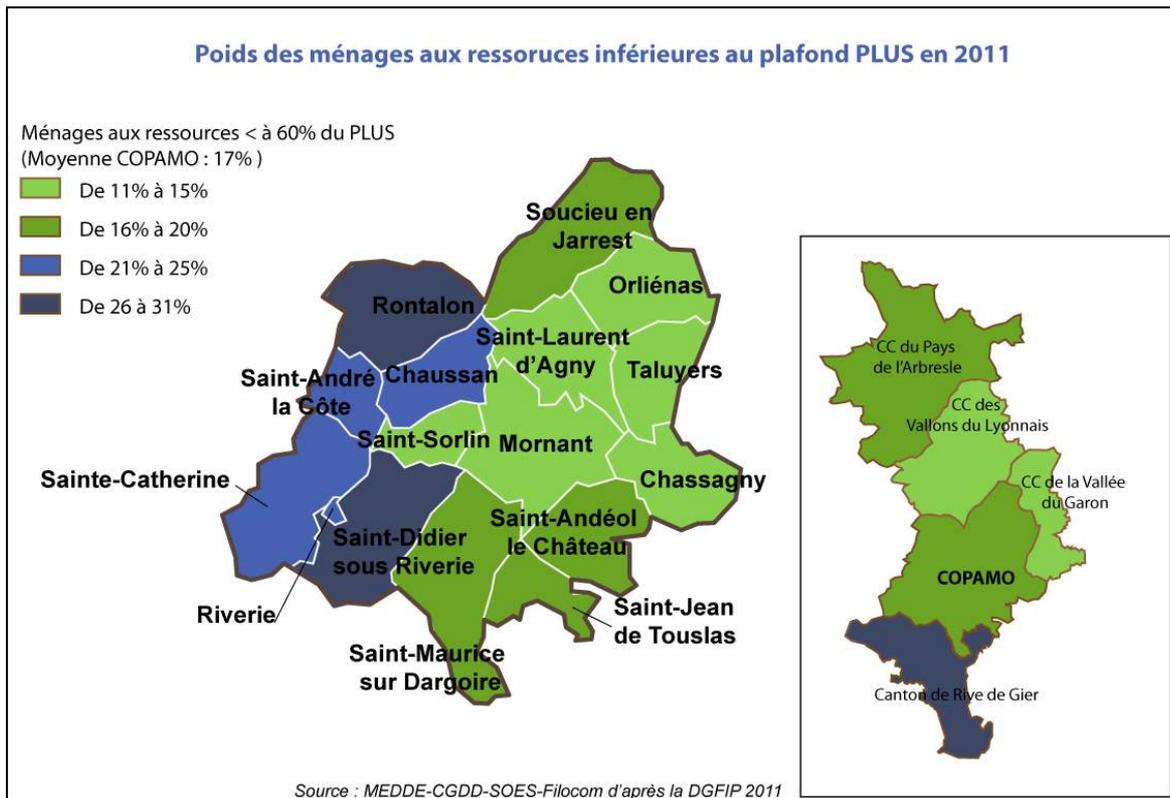
5.6.1 Une part supérieure à la moyenne du Scot

On compte 43% des ménages du territoire qui sont éligibles à un logement social de type PLUS⁶. Cette part est supérieure à la moyenne du Scot (41%), en raison des parts plus faibles observées pour la CC des Vallons du Lyonnais (39%) et la CC de la Vallée du Garon (37%). En revanche, ces ménages sont plus représentés au sein de la CC du Pays de L'Arbresle (46%).

Pour le canton de Rive-de-Gier, la moyenne est de 63%, ce territoire disposant d'un parc locatif social autrement conséquent que celui offert sur le territoire du Scot (18% contre 7%). Le Rhône compte 52% de ses ménages en dessous du plafond PLUS.

5.6.2 Près d'un ménage sur cinq en dessous du plafond PLAI

17% des ménages disposent de ressources inférieures au PLAI (plafond très social, pour des revenus inférieurs à 60% du PLUS), soit une part comparable à celle observée sur l'Ouest Lyonnais (16%). Là encore, la CCVG et la CCVL comptent une part inférieure à la moyenne (15% des ménages éligibles au PLAI) alors que la CCPA en compte 18%.



Le canton de Rive-de-Gier se démarque nettement avec une part de ménages aux ressources inférieures au PLAI de 31%. Le Rhône en compte 25%.

⁶ Par exemple, pour une personne seule (ou un couple) avec un enfant, le plafond de ressources du PLAI correspond à environ 1 770 € par mois, le plafond PLUS à 2 950 € par mois et le plafond PLS à 3 834 € par mois.

> Des ménages plus représentés sur les communes des Monts du Lyonnais

Sur la COPAMO, ces ménages sont davantage représentés au sein des communes des Monts du Lyonnais, comme à Saint-Didier sous Riverie (58%), Rontalon (56%), Sainte-Catherine (55%) ou encore Riverie (48%).

> 1 400 ménages du parc privé à très faibles ressources

On compte 25% de locataires du parc privé (475 ménages environ) qui disposent de ressources inférieures à 60% du PLUS (26% pour le Scot et 31% pour le Rhône).

12% des propriétaires occupants (940 ménages environ) sont également en dessous du plafond PLAI (10% pour le Scot et 12% pour le Rhône).

Cela pose la question de la capacité des ménages locataires du parc privé à acquitter les loyers et les charges ou la question de leurs conditions d'habitat (vétusté, voire indignité des logements) ; pour les ménages propriétaires, c'est la question de la capacité à assumer les travaux d'amélioration ou d'entretien du logement qui se pose.

Ces ménages sont toutefois au cœur de la cible du programme Habiter Mieux, relayé par la COPAMO dans le cadre de son PIG.

5.7 > 225 demandeurs d'un logement social au 30 juin 2011

> 5 demandeurs par logement libéré

A partir de la rotation estimée à hauteur de 10% par an sur le parc locatif social par la source RPLS, la pression sur le territoire est ainsi de l'ordre de 5 demandeurs par logement libéré.

> Des demandeurs essentiellement locaux

La part des ménages demandeurs habitant déjà le territoire est estimée à 73%, celle émanant du Grand Lyon à 5%. On compte 9% des demandeurs qui n'habitent pas le département.

> 1 ménage sur 4 en situation d'hébergement

Au sein des demandeurs, 40% sont locataires du parc privé, 29% sont déjà locataires du parc social mais souhaitent une mutation dans le parc, 8% sont propriétaires occupants. 23% des demandeurs sont hébergés par un tiers ou en foyer.

> Une forte demande de familles

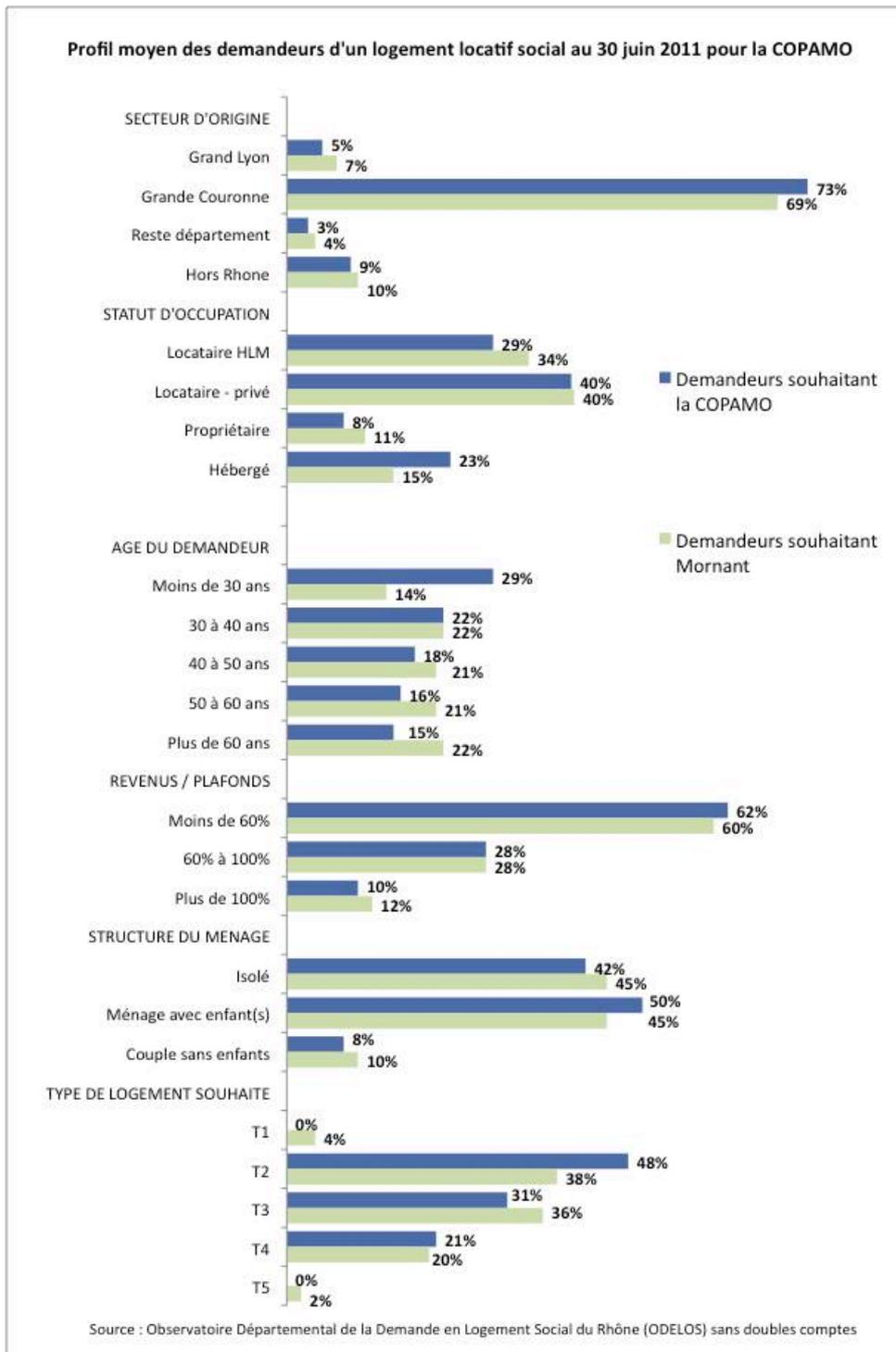
La moitié des demandeurs sont des couples avec enfant(s) ou des familles monoparentales. 42% sont des personnes seules, et 8% des couples sans enfants. La demande porte donc essentiellement sur des T2 (48%), puis des T3 (31%).

> 29% des demandeurs ont moins de 30 ans

Le souhait de débiter un parcours résidentiel sur le territoire grâce au logement social s'exprime nettement au sein de la demande, avec 29% des demandeurs qui sont âgés de moins de 30 ans. La part des 30-40 ans est également importante (22%). Cette



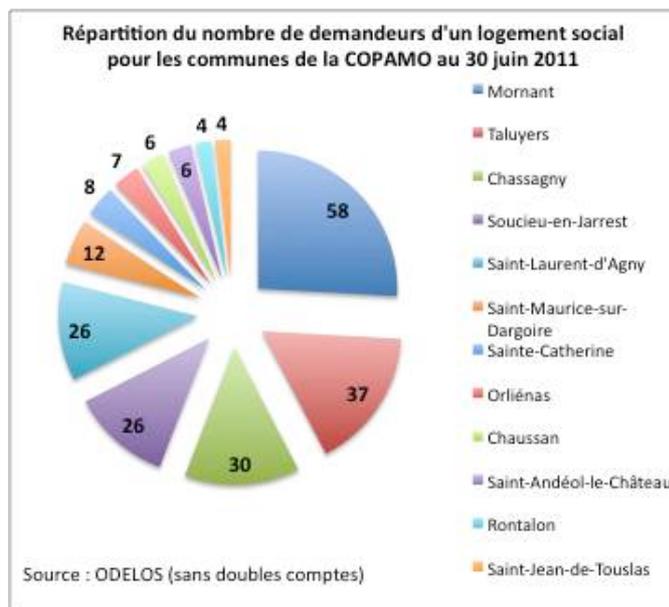
répartition des demandeurs par l'âge explique les parts importantes de personnes seules et de ménages avec enfant(s).



> **Mornant est la première commune demandée**

En lien avec le parc le plus développé du territoire (35% des logements locatifs sociaux de la COPAMO), la demande s'exprime davantage pour la commune de Mornant (58 demandeurs, soit 26%).

Cette demande se démarque de la moyenne par des ménages au profil un peu plus âgé.



Synthèse l'occupation des résidences principales

Les principaux constats :

- Pas de variation significative de la répartition des résidences principales selon le statut d'occupation, avec trois quarts de propriétaires occupants et 4% de locataires sociaux ;
- Un développement de l'offre locative sociale nettement inférieur aux objectifs du PLH 2008-2013 : seuls 42% ont été atteints à fin 2012 ;
- Un rôle non négligeable joué par le parc de logements communaux, dont le devenir pose parfois question ;
- Un vieillissement démographique important sur le territoire qui va encore s'amplifier ;
- Des difficultés pour les ménages à ressources modestes, et notamment les jeunes, pour accéder à un logement sur le territoire.

Les enjeux :

- Mieux encadrer qualitativement la production de logement pour permettre la production d'une offre sociale ou abordable, en locatif comme en accession ;
- Accompagner la mutation du parc de logements communaux ;
- Anticiper et accompagner les différentes réponses aux besoins en directions des personnes âgées.

6 > LES CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ IMMOBILIER

6.1 > Des prix qui tendent à baisser et un DPE de plus en plus regardé

Les agents immobiliers interrogés dans le cadre du diagnostic soulignent une tendance à la baisse des prix, de l'ordre de 10% sur un an entre 2012 et 2013, tant en accession qu'en location.

6.1.1 Un marché des transactions qui se maintient à des coûts élevés

> Entre 200 € et 300 € le m² pour un terrain à bâtir

Ces prix à dire d'experts pour 2013 correspondent à une demande qui porte sur des surfaces de l'ordre de 1 100 m². La source PERVAL⁷ confirme ces niveaux de prix avec une moyenne des transactions enregistrées sur 2012 qui oscille entre 220 €/m² pour du terrain non viabilisé à 271 €/m² pour du terrain viabilisé.

Les phénomènes de division parcellaire enregistrés sur certaines communes (Taluyers...) engendrent la production de parcelles de l'ordre de 300 à 400 m².

> 250 à 300 000 € pour une maison « traditionnelle »

Une maison ancienne, avec 1 300 m² de terrain, se vend, d'après PERVAL, aux alentours de 270 000 € en moyenne sur le territoire. Les dire d'experts et les entretiens avec les communes situaient des niveaux de prix un cran au dessus (entre 300 et 350 000 € pour des maisons de moins de 10 ans).

> Une forte demande pour des produits autour de 200 000 €

La demande des jeunes ménages porte actuellement sur des produits de petite taille, mais en habitat individuel avec une possibilité de profiter d'un petit espace extérieur.

> Une offre en collectif peu présente, entre 2 200 et 3 500 €/m²

Selon PERVAL, les prix moyens en collectifs se positionnaient à environ 2 200 €/m². Les prix en neuf se positionnent à 3 000 € le m² en moyenne, ils peuvent monter jusqu'à 3 500 € selon la superficie du logement, le standing, et avant négociation.

6.1.2 Le marché locatif doit faire face à une demande plus exigeante

Les locataires potentiels sont de plus en plus regardant sur la performance énergétique des logements et la présentation générale du bien. Les locataires semblent de moins en moins prêts à accepter un logement à rafraîchir moyennant une déduction sur les loyers. De ce fait, les logements qui ne remplissent pas ces critères ne se louent pas.

Les agents immobiliers parlent de 600 € mensuels (entre 8 et 9 € du m²) pour un T3 de 65 m² en 2013 et d'environ 1 000 € pour une villa.

⁷ Données issues de l'Observatoire de l'Habitat de l'Ouest Lyonnais.

7 > LE LOGEMENT DES PUBLICS SPÉCIFIQUES

7.1 > Des difficultés pour le logement des jeunes

Le territoire ne dispose pas d'offre spécifique à destination des jeunes, et d'une manière générale, l'absence de structure d'hébergement temporaire peu s'avérer pénalisante pour des jeunes au parcours logement difficile.

Compte-tenu de la **faiblesse de l'offre en locatif**, pour le parc privé comme pour le parc social et au regard des prix pratiqués en accession, les débuts de parcours résidentiels des jeunes actifs sur le territoire sont difficiles lorsqu'ils ne sont pas locaux. Pour les jeunes du territoire qui bénéficient d'un emploi à proximité, les décohabitations ont tendance à être retardées.

Au sein de ces jeunes actifs, se posent les **problématiques particulières des jeunes exploitants agricoles** qui reprennent une exploitation sur le territoire, mais dont le bâtiment d'habitation n'est pas libéré. **Le logement des jeunes apprentis pose également question**, en lien avec des transports en communs qui peuvent ne pas correspondre à ce type de besoins (horaires décalés, etc.).

Le PLH en cours sur le territoire de la COPAMO avait déjà souligné pour partie ces problématiques, et œuvre en ce sens en **orientant une partie de la production des logements vers l'accession sociale à la propriété** (26 ménages ont bénéficié d'un soutien via le Pass Foncier entre 2008 et 2011). Il n'y a pas eu de production de logements en Prêt Social de Location Accession sur le territoire.

Le souhait de **développer les petites typologies de logements** dans les programmes neufs, et notamment de logements sociaux a fait l'objet de négociations avec les opérateurs.

Par ailleurs, la COPAMO réfléchit à la manière de répondre à son obligation de **proposer au moins 3 places d'hébergement d'urgence⁸** sur son territoire pour se mettre en conformité avec la loi. Le souhait de répondre par cette offre aux besoins des jeunes est une piste de réflexion avancée.

Enfin, **140 ménages primo accédants ont pu bénéficier d'un prêt à taux zéro** de 2008 à 2011 sur le territoire : pour moitié dans l'ancien (supprimé en 2012) et pour une large part (70%) en habitat individuel.

7.2 > 250 places pour adultes handicapés

Les deux pôles principaux du territoires disposent de structures d'hébergement ou d'accueil pour adultes handicapés.

Hébergement des Personnes Handicapées

Commune	Nom	Type	Hébergement permanent	Accueil de jour	Hébergement temporaire
Mornant	ESAT Louis Jaffrin	Etablissement et Service d'Aide par le Travail			139
	Résidence Claude Koler	Foyer d'Hébergement pour Adultes Handicapés	44		1
Soucieu	MAS	Maison d'Accueil Spécialisée	48	6	
	La Ferme de Verchery	Foyer de Vie pour Adultes Handicapés		11	
Total capacités d'hébergement COPAMO			92	17	140

Capacité installée en mai 2013 - source base FINESS

⁸ La capacité à atteindre est au minimum (...) d'une place par tranche de 1 000 habitants dans toutes les communes qui sont comprises dans une agglomération de plus de 100 000 habitants. Art. 21 de la loi du 29 juillet 1994 relative à l'habitat modifié par la loi du 25 mars 2009 instituant le droit au logement opposable.

L'adaptation des logements est une des priorités nationales de l'Anah et est donc logiquement relayée par l'animateur en charge du PIG en cours de mise en œuvre sur le territoire. Par ailleurs, des opérateurs privés ou sociaux (OPAC du Rhône notamment) sont signataires de la charte Rhône + du Conseil Général visant à promouvoir, dans toute opération de logements neufs, une part de l'ordre de 30% de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite, visant à renforcer la loi qui ne rend actuellement obligatoire que l'adaptation possible des logements.

Par ailleurs, la COPAMO travaille, dans le cadre de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH) à **améliorer l'accessibilité de la voirie, des bâtiments publics et du logement sur le territoire.**

7.3 > Un nombre de places pour personnes âgées supérieur à la moyenne départementale

> Des besoins sans cesse croissants

Les besoins en matière de logement pour personnes âgées sur le territoire s'inscrivent dans une croissance sur le long terme au regard de l'évolution de la population par tranche d'âge.

> 213 places médicalisées

Le territoire compte 213 lits en structures collectives à destination des personnes âgées. La Christinière propose 28 places pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ainsi que quelques places d'accueil de jour (permettant notamment de soulager les aidants).

Hébergement pour personnes vieillissantes

Commune	Nom	Type	Hébergement permanent	Unité pour Alzheimer	Accueil de jour	Hébergement temporaire
Mornant	Maison de retraite de Mornant	EHPAD	85			15
Taluyers	La Christinière	EHPAD	77	28	4	4
Total capacités d'hébergement COPAMO			162	28	4	19

Capacité installée en mai 2013 - source FINESS

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

Le taux d'équipement en places médicalisées est de 16 places pour 100 personnes de 75 ans ou plus pour le canton de Mornant et de 18 places pour 100 personnes de 75 ans ou plus pour le canton de Givors, pour une moyenne de 15 places pour 100 personnes de 75 ans ou plus, pour l'ensemble du département.

> Le maintien à domicile plébiscité

Le maintien à domicile soutenu par l'ensemble des pouvoirs publics et répondant à la tendance actuelle à vouloir rester chez soi le plus longtemps possible, est facilité localement par deux grands opérateurs associatifs : l'ADMR et l'AMAD. Des structures privées tendent à s'implanter localement (comme la SARL Mima, basée à Oullins), en plus des soins à domicile (SSIAD).

Le maintien à domicile peut être réalisé à travers l'adaptation d'un logement lorsque celui-ci le permet, ou lors d'un déménagement vers un logement ou un environnement plus favorable. La mise en œuvre de la charte Rhône + sur le territoire (qui vise à produire 20% à 25% de logements adaptés dans les programmes des opérateurs publics ou privés signataires) permet de développer ces logements qui permettent d'accroître les

possibilités de parcours résidentiel pour les personnes âgées sur le territoire de la COPAMO. La réalisation de 8 logements dédiés par la SEMCODA à Sainte-Catherine en est un autre exemple.

7.4 > Une très faible offre en hébergement temporaire

Il n'existe pas d'offre en structure collective en hébergement temporaire sur le territoire, que ce soit en urgence ou en insertion.

Si d'ordinaire les communes « se débrouillent » face aux besoins en relogement (mobilisation des logements communaux, des gîtes, etc.), l'hébergement d'urgence peut devenir problématique lors de la pleine saison touristique.

Le territoire pourrait accueillir quelques logements pour répondre aux besoins locaux de quelques situations par an, sous condition qu'une association locale puisse porter l'accompagnement social complémentaire à ce type d'hébergement.

7.5 > Une problématique de logement des travailleurs saisonniers agricoles

Les entretiens avec les communes ont fait ressortir une demande pour une dizaine de places non pourvues et donc repérées comme problématiques. Une solution réfléchie de manière globale à l'échelle de la COPAMO, mais en tenant compte des besoins spécifiques à chaque exploitation (notamment la question de la proximité) pourrait générer une demande jusque là non exprimée ou identifiée.

La nécessité de répondre à ces besoins doit remplir l'objectif d'un logement accessible financièrement à cette population dont les revenus sont souvent faibles.

7.6 > Des besoins concernant la sédentarisation des gens du voyage

Une quarantaine de ménages sont en voie de sédentarisation sur le territoire de l'Ouest Lyonnais, dont une partie sur les aires d'accueil. Des familles séjournent par ailleurs de manière occasionnelle sur le territoire, de communes en communes, dont une avec des chevaux.

Saint-Laurent d'Agny a entamé une réflexion poussée avec un bailleur social pour le relogement d'une famille sur son territoire.



Synthèse sur le logement des publics spécifiques

Les principaux constats :

- Une problématique concernant le logement des travailleurs saisonniers agricoles ;
- Une problématique pour le logement des jeunes actifs et apprentis, les jeunes agriculteurs s'installant sur le territoire ;
- Une offre locative et en accession à la propriété peu abordable aux jeunes ;
- Une réponse progressive aux besoins des personnes handicapées ou vieillissantes ;
- Une offre en places médicalisées pour personnes âgées qui est plus importante que sur le département en moyenne.

Les enjeux

- Répondre aux besoins en logement des publics spécifiques ;
- Accompagner la demande (de manière quantitative et qualitative) en lien avec le vieillissement démographique, notamment en développant des produits intermédiaires entre le logement ordinaire et la structure médicalisée.

8 > PREMIERS ENJEUX

Poursuivre l'amélioration de la réponse en matière de parcours résidentiels

Les parcours résidentiels restent difficiles sur le territoire pour les jeunes décohabitants, les actifs ayant un emploi à durée déterminée sur le territoire mais qui cherchent à s'y installer, les ménages confrontés à des accidents de la vie, les ménages à faibles ressources.

Une offre locative abordable manque sur le territoire, qu'elle soit privée ou publique, en « social » ou en « très social », malgré les efforts menés ces dernières années pour soutenir les différents moyens de production (aide aux opérateurs, aide au logement conventionnés au delà des conditions de l'Anah).

Le second PLH doit renforcer encore la mixité sociale et fonctionnelle de l'habitat pour les communes de la COPAMO.

Permettre le maintien des jeunes sur le territoire

Les jeunes sont particulièrement pénalisés dans leur parcours en matière d'accès au logement, car ils disposent souvent de ressources faibles et/ou irrégulières et sont soumis à une mobilité importante (et à des loyers régulièrement indexés au prix de marché).

Sur le territoire, ils sont donc particulièrement impactés par la faiblesse du parc locatif et les prix pratiqués en accession, d'autant qu'il n'existe pas d'offre en logement temporaire.

La production de logements en PSLA est inexistante sur le territoire, les lotissements à coûts abordables sont également peu significatifs pour offrir une alternative à l'accession à la propriété classique.

Il est donc essentiel de favoriser les débuts de parcours résidentiels sur le territoire et de poursuivre les efforts de la COPAMO en faveur de l'accession sociale à la propriété.

Accompagner la croissance des besoins en matière de vieillissement

Les besoins des ménages par rapport à leur vieillissement sont liés au niveau de dépendance et aux aspirations de chacun. L'offre existante propose plusieurs gammes sur le territoire, mais en nombre très limité. Le maintien à domicile demeure l'une des priorités pour les autorités, il correspond également à un souhait majoritaire des personnes vieillissantes.

Dans tous les cas, l'offre doit pouvoir suivre la demande exponentielle sur le territoire. Les réflexions en cours sur l'intergénérationnel sont des pistes de travail à amplifier.

Prendre en compte les besoins des travailleurs saisonniers agricoles

Les besoins sont répartis sur plusieurs communes du territoire. Cette problématique fera l'objet d'un travail spécifique afin de mieux identifier la demande et les solutions à envisager.



Poursuivre l'accompagnement des ménages dans la performance énergétique

Le parc ancien éneergivore est encore très présent sur le territoire, même si de nombreux logements ont bénéficié de rénovations de qualité (généralement au rythme des changements successifs de propriétaires, lorsqu'il s'agit de résidences principales). La prise en compte du Plan Climat Energie Territoriale sera l'un des grands enjeux du prochain PLH, en favorisant de manière significative l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements, en lien avec les nouveaux outils proposés par le gouvernement. La mobilisation du parc vacant doit demeurer également au cœur des priorités.

Maîtriser les formes d'habitat

Le développement de formes d'habitat compactes répond à un double enjeu :

- Répondre au besoin de ménages, souvent jeunes ou âgés, qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas acquérir, entretenir un bien de grande superficie. Un habitat plus compact permet ainsi de favoriser les débuts de parcours résidentiels, ainsi qu'une première étape éventuelle vers un maintien à domicile lorsqu'il n'était pas envisageable dans le logement occupé précédemment ;
- Economiser la ressource foncière tout en permettant de répondre aux aspirations en matière d'habitat individuel des ménages de ce territoire à dominante rurale.

Ces formes d'habitat (maisons en bande ou habitat intermédiaire entre collectif et individuel) ne peuvent être réalisées qu'en faisant l'objet d'une réflexion globale. Les documents d'urbanisme doivent planifier davantage le développement en travaillant sur les formes souhaitées pour un habitat intermédiaire de qualité, tout en générant du foncier plus facilement abordable (pour les particuliers comme pour les opérateurs sociaux).



9 > TABLE DES SIGLES

ADIL : Association Départementale d'Information sur le Logement
 ADMR : Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural
 AIVS : Agence Immobilière à Vocation Sociale
 AMAD : Association d'Aide et de Maintien à Domicile
 ANAH : Agence Nationale de l'Habitat
 CAF : Caisse d'Allocations Familiales
 CC : Communauté de Communes
 CCH : Code de la Construction et de l'Habitation
 CIAPH : Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées
 CILS : Conférence Intercommunale pour le Logement et la Solidarité
 DDT : Direction Départementale des Territoires
 DGI : Direction Générale des Impôts
 DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
 DTA : Directive Territoriale d'Aménagement
 EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
 EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
 EPF : Etablissement Public Foncier
 EPORA : Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes
 FILOCOM : Fichier des LOGements à l'échelle COMmunale
 HLM : Habitation à Loyer Modéré
 INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
 OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
 PCET : Plan Climat Energie Territorial
 PDALPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
 PDH : Plan Départemental de l'Habitat
 PDU : Plan de Déplacements Urbains
 PENAP : Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains
 PIG : Programme d'Intérêt Général
 PLA1 : Prêt Locatif Aidé d'Intégration (permettant un loyer très social et dont les plafonds d'accès sont situés à 60% des plafonds PLUS)
 PLH : Programme Local de l'Habitat
 PLS : Prêt Locatif Social (pour des logements locatifs sociaux dont les plafonds d'accès se situent à 120% du PLUS)
 PLU : Plan Local d'Urbanisme
 PLUS : Prêt Locatif à Usage Social (opérations de logements locatifs sociaux dont les niveaux de loyers constituent la référence ordinaire)
 POS : Plan d'Occupation des Sols
 PSADER : Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural
 RNU : Règlement National d'Urbanisme
 SHON : Surface Hors Œuvre Nette
 PSLA : Prêt Social de Location-Accession
 PTZ : Prêt à Taux Zéro
 RPLS : Répertoire du Parc Locatif Social
 RT : Réglementation Thermique
 SCI : Société Civile Immobilière
 SCOT : Schéma de COhérence Territoriale
 SEM : Société d'Économie Mixte
 SITADEL : Système d'Information et de Traitement Automatisé des Données Élémentaires sur les Logements et les locaux
 SYTRAL : SYndicat mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise
 TCL : Transports en Commun de Lyon
 TER : Transport Express Régional



10 > FICHES COMMUNES



Chassagny

Démographie

	Chassagny			COPAMO			Rhône				
	1999	2010	Evolution 1999-2010	1999	2010	Evolution 1999-2009	1999	2010	Evolution 1999-2010		
Population municipale	1 062	1 245	1,5%	23 600	26 889	1,2%	1 578 869	1 725 177	0,8%		
Nombre de ménages	324	416	2,3%	8 164	10 075	1,9%	646 577	747 082	1,3%		
Répartition par âge en 2010	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus	Indicateur de jeunesse* Chassagny 2,46 COPAMO 1,51 Rhône 1,25				
	Chassagny	289	212	270	315	119				40	
	COPAMO	5 829	4 406	5 741	5 896	3 382				1 635	
		22%	16%	21%	22%	13%				6%	
	Rhône	19%	22%	21%	18%	13%				8%	
		22%	16%	21%	22%	13%				6%	
Composition des ménages	Personnes seules	Couples sans enfant	Couples avec enfant(s)	Familles monoparentales	*Rapport des moins de 20 ans sur les 60 ans et plus						
	Chassagny	48	107	222						28	12
	COPAMO	11%	26%	53%						7%	3%
		2 074	3 044	4 101						692	165
	Rhône	21%	30%	41%						7%	2%
	37%	24%	27%	9%	4%						

Source : INSEE au 1^{er} janvier

La répartition du parc de logements

	2007				2011			
	Nombre de logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Nombre de logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
Chassagny	432	403	< 11	20	454	418	14	22
	100%	93%	-	5%	100%	92%	3%	5%
COPAMO	10 718	9 498	406	814	11 587	10 288	376	923
	100%	89%	4%	8%	100%	89%	3%	8%
Rhône	100%	89%	3%	9%	100%	89%	3%	9%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Les résidences principales

Nombre de résidences principales	2007			2011			Evolution %
	2007	2011	Evolution %	2007	2011	Evolution %	
Chassagny	403	418	4%	9 498	10 288	8%	
COPAMO	9 498	10 288	8%	729 493	770 394	6%	
Rhône	729 493	770 394	6%				

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Typologie en 2011	2011					
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces +	Total
Chassagny	<11	20	52	171	168	418
	#VALEUR!	5%	12%	41%	40%	100%
COPAMO	328	956	1 961	3 348	3 695	10 288
	3%	9%	19%	33%	36%	100%
Rhône	11%	17%	25%	27%	20%	100%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Epoque d'achèvement en 2011	2011	
	Avant 1915	2011
Chassagny	56	34%
COPAMO	1 925	29%
Rhône	29%	

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Statut d'occupation en 2007	2007				Statut d'occupation en 2011	2011			
	Propriétaires Occupants	Locataires du parc privé	Locataires du parc public	Autres statuts		Propriétaires Occupants	Locataires du parc privé	Locataires du parc public	Autres statuts
Chassagny	344	36	14	de 1 à 10	358	43	14	de 1 à 10	
	85%	9%	3%	-	86%	10%	3%	-	
COPAMO	7 124	1 136	297	287	7 650	1 505	463	259	
	75%	12%	3%	3%	74%	15%	5%	3%	
Rhône	51%	27%	20%	2%	52%	28%	19%	2%	

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Le parc de logements locatifs sociaux

Nombre de logements	HLM/SEM			Age du parc HLM/SEM	2011					
	HLM/SEM	Anah	Communaux		Avant 1950	1950 à 1969	1970 à 1989	1990 à 1999	Depuis 2000	Total
Chassagny	15	NR	2	0	0	0	0	15	15	
COPAMO	495	NR	48	0%	0%	0%	0%	100%	100%	
				20	25	97	106	247	495	
				4%	5%	20%	21%	100%	100%	

MEDDE-SOES-RPLS 2012 / Anah / Communes

Type de logements (HLM/SEM)	2011		
	Logement individuel	Logements en collectif	Total
Chassagny	11	4	15
	73%	27%	100%
COPAMO	60	435	495
	12%	88%	100%

Typologie HLM/SEM	2011					
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces +	Total
Chassagny	0	4	8	3	0	15
	0%	27%	53%	20%	0%	100%
COPAMO	22	160	178	122	13	495
	4%	32%	36%	25%	3%	100%

La construction neuve

Nombre de logements commencés	2002-2012						
	2002-2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Chassagny	55	6	5	3	6	19	94
COPAMO	1 047	221	165	296	214	149	2 092

SIT@DEL2 en date réelle sauf 2012, date de prise en compte

	Logements commencés 2002-2012				
	Individuel pur	Individuel Groupé	collectif	En résidence	Total
Chassagny	68	20	6	0	94
	72%	21%	6%	0%	100%
COPAMO	1 071	449	564	8	2 092
	51%	21%	27%	0%	100%

	Avancement 2008-2012 par rapport aux objectifs PLH 2008-2013			
	Total Logements objectif	réalisé	Logements sociaux objectif	réalisé
Chassagny	226	141	70	0
	100%	62%	100%	0%
COPAMO	1130	1045	280	117
	100%	92%	100%	42%

Chaussan

Démographie

	Chaussan			COPAMO			Rhône		
	1999	2010	Evolution 1999-2010	1999	2010	Evolution 1999-2009	1999	2010	Evolution 1999-2010
Population municipale	940	972	0,3%	23 600	26 889	1,2%	1 578 869	1 725 177	0,8%
Nombre de ménages	292	348	1,6%	8 164	10 075	1,9%	646 577	747 082	1,3%

Répartition par âge en 2010	Chaussan						Indicateur de jeunesse*
	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus	
Chaussan	214	163	210	250	104	31	2,10
COPAMO	5 829	4 406	5 741	5 896	3 382	1 635	
Rhône	22%	16%	21%	22%	13%	6%	
Rhône	19%	22%	21%	18%	13%	8%	

Composition des ménages	Chaussan				
	Personnes seules	Couples sans enfant	Couples avec enfant(s)	Familles monoparentales	Autres ménages
Chaussan	60	112	164	12	0
COPAMO	2 074	3 044	4 101	692	165
Rhône	37%	24%	27%	9%	4%

*Rapport des moins de 20 ans sur les 60 ans et plus

Source : INSEE au 1^{er} janvier

La répartition du parc de logements

2007	Chaussan				2011	Chaussan			
	Nombre de logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants		Nombre de logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
Chaussan	367	327	16	24	385	347	15	23	
COPAMO	10 718	9 498	406	814	11 587	10 288	376	923	
Rhône	100%	89%	4%	8%	100%	89%	3%	8%	

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Les résidences principales

Nombre de résidences principales	Chaussan			Typologie en 2011	Chaussan					
	2007	2011	Evolution %		1 pièce de 1 à 10	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces +	Total
Chaussan	327	347	6%	de 1 à 10	23	55	139	124	347	
COPAMO	9 498	10 288	8%		7%	16%	40%	36%	100%	
Rhône	729 493	770 394	6%		328	956	1 961	3 348	3 695	
					3%	9%	19%	33%	36%	
					11%	17%	25%	27%	20%	

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Epoque d'achèvement en 2011	Chaussan		Statut d'occupation en 2007	Chaussan				Statut d'occupation en 2011	Chaussan			
	Avant 1915			Propriétaires Occupants	Locataires du parc privé	Locataires du parc public	Autres statuts		Propriétaires Occupants	Locataires du parc privé	Locataires du parc public	Autres statuts
Chaussan	40	52%	270	36	de 1 à 10	13	279	52	de 1 à 10	de 1 à 10	de 1 à 10	
COPAMO	1 925	29%	7 124	1 136	-	4%	7 650	1 505	-	-	-	
Rhône	29%		75%	12%	3%	3%	74%	15%	5%	3%	3%	

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Le parc de logements locatifs sociaux

Nombre de logements	Chaussan			Age du parc HLM/SEM	Chaussan					
	HLM/SEM	Anah	Communaux		Avant 1950	1950 à 1969	1970 à 1989	1990 à 1999	Depuis 2000	Total
Chaussan	9	NR	2	0	0	0	0	9	9	
COPAMO	495	NR	48	0%	0%	0%	0%	100%	100%	

MEDDE-SOES-RPLS 2012 / Anah / Communes

Type de logements (HLM/SEM)	Chaussan			Typologie HLM/SEM	Chaussan					
	Logement individuel	Logements en collectif	Total		1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces +	Total
Chaussan	0	9	9	1 pièce	0	4	4	1	0	9
COPAMO	60	435	495		0%	44%	44%	11%	0%	100%
	12%	88%	100%		22	160	178	122	13	495
					4%	32%	36%	25%	3%	100%

La construction neuve

Nombre de logements commencés	Chaussan							Avancement 2008-2012 par rapport aux objectifs PLH 2008-2013																			
	2002-2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total																				
Chaussan	28	4	6	22	13	20	93	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Chaussan</th> <th colspan="2">Total Logements</th> <th colspan="2">Logements sociaux</th> </tr> <tr> <th>objectif</th> <th>réalisé</th> <th>objectif</th> <th>réalisé</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>187</td> <td>217</td> <td>50</td> <td>60</td> </tr> <tr> <td>100%</td> <td>116%</td> <td>100%</td> <td>120%</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Chaussan	Total Logements		Logements sociaux		objectif	réalisé	objectif	réalisé		187	217	50	60	100%	116%	100%	120%	
Chaussan	Total Logements		Logements sociaux																								
	objectif	réalisé	objectif	réalisé																							
	187	217	50	60																							
100%	116%	100%	120%																								
COPAMO	1 047	221	165	296	214	149	2 092																				

SIT@DEL2 en date réelle sauf 2012, date de prise en compte

Logements commencés 2002-2012	Chaussan				
	Individuel pur	Individuel Groupé	collectif	En résidence	Total
Chaussan	56	13	24	0	93
COPAMO	1 071	449	564	8	2 092
	60%	14%	26%	0%	100%
	51%	21%	27%	0%	100%

Mornant

Démographie

	Mornant			COPAMO			Rhône		
	1999	2010	Evolution 1999-2010	1999	2010	Evolution 1999-2009	1999	2010	Evolution 1999-2010
Population municipale	4 633	5 514	1,6%	23 600	26 889	1,2%	1 578 869	1 725 177	0,8%
Nombre de ménages	1 640	2 120	2,4%	8 164	10 075	1,9%	646 577	747 082	1,3%

	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus
	Mornant	1 177	931	1 130	1 134	719
COPAMO	5 829	4 406	5 741	5 896	3 382	1 635
Rhône	22%	16%	21%	22%	13%	6%

Composition des ménages		Personnes seules	Couples sans enfant	Couples avec enfant(s)	Familles monoparentales	Autres ménages
Mornant		524	636	768	164	28
COPAMO		2 074	3 044	4 101	692	165
Rhône		37%	24%	27%	9%	4%

	Indicateur de jeunesse*
Mornant	1,34
COPAMO	1,51
Rhône	1,25

*Rapport des moins de 20 ans sur les 60 ans et plus

Source : INSEE au 1^{er} janvier

La répartition du parc de logements

	2007				2011			
	Nombre de logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Nombre de logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
Mornant	2 254	2 003	55	196	2 464	2 217	54	193
COPAMO	10 718	9 498	406	814	11 587	10 288	376	923
Rhône	100%	89%	2%	9%	100%	89%	3%	8%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Les résidences principales

Nombre de résidences principales	2007	2011	Evolution %
	Mornant	2003	2217
COPAMO	9 498	10 288	8%
Rhône	729 493	770 394	6%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Typologie en 2011	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces +	Total
	Mornant	112	269	506	640	690
COPAMO	328	956	1 961	3 348	3 695	10 288
Rhône	11%	17%	25%	27%	20%	100%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Epoque d'achèvement en 2011	Avant 1915
	Mornant
COPAMO	1 925
Rhône	29%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Statut d'occupation en 2007	Propriétaires Occupants	Locataires du parc privé	Locataires du parc public	Autres statuts
	Mornant	1 336	483	128
COPAMO	7 124	1 136	297	287
Rhône	51%	27%	20%	2%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Statut d'occupation en 2011	Propriétaires Occupants	Locataires du parc privé	Locataires du parc public	Autres statuts
	Mornant	1 434	520	196
COPAMO	7 650	1 505	463	259
Rhône	52%	28%	19%	2%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Le parc de logements locatifs sociaux

Nombre de logements	HLM/SEM	Anah	Communaux
	Mornant	172	NR
COPAMO	495	NR	48

MEDDE-SOES-RPLS 2012 / Anah / Communes

Type de logements (HLM/SEM)	Logement individuel	Logements en collectif	Total
	Mornant	8	164
COPAMO	60	435	495
	12%	88%	100%

Age du parc HLM/SEM	Avant 1950	1950 à 1969	1970 à 1989	1990 à 1999	Depuis 2000	Total
	Mornant	0	25	64	32	51
COPAMO	20	25	97	106	247	495
	4%	5%	20%	21%	100%	100%

Typologie HLM/SEM	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces +	Total
	Mornant	6	44	66	51	5
COPAMO	22	160	178	122	13	495
	4%	32%	36%	25%	3%	100%

La construction neuve

Nombre de logements commencés	2002-2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
	Mornant	294	38	27	36	26	14
COPAMO	1 047	221	165	296	214	149	2 092

SIT@DEL2 en date réelle sauf 2012, date de prise en compte

	Logements commencés 2002-2012				
	Individuel pur	Individuel Groupé	collectif	En résidence	Total
Mornant	196	97	142	0	435
COPAMO	1 071	449	564	8	2 092
	51%	21%	27%	0%	100%

	Total Logements		Logements sociaux	
	objectif	réalisé	objectif	réalisé
Mornant	101	91	21	0
COPAMO	1130	1045	280	117
	100%	92%	100%	42%

Avancement 2008-2012 par rapport aux objectifs PLH 2008-2013

Orliénas

Démographie

	Orliénas			COPAMO			Rhône		
	1999	2010	Evolution 1999-2010	1999	2010	Evolution 1999-2009	1999	2010	Evolution 1999-2010
Population municipale	1 978	2 250	1,2%	23 600	26 889	1,2%	1 578 869	1 725 177	0,8%
Nombre de ménages	712	869	1,8%	8 164	10 075	1,9%	646 577	747 082	1,3%

Répartition par âge en 2010	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus
	Orliénas	483	353	460	491	344
COPAMO	5 829	4 406	5 741	5 896	3 382	1 635
Rhône	19%	22%	21%	18%	13%	8%

Composition des ménages	Personnes seules	Couples sans enfant	Couples avec enfant(s)	Familles monoparentales	Autres ménages
Orliénas	187	257	355	51	19
COPAMO	2 074	3 044	4 101	692	165
Rhône	37%	24%	27%	9%	4%

	Indicateur de jeunesse*
Orliénas	1,36
COPAMO	1,51
Rhône	1,25

*Rapport des moins de 20 ans sur les 60 ans et plus

Source : INSEE au 1^{er} janvier

La répartition du parc de logements

2007	Nombre de logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
	Orliénas	878	794	17
COPAMO	10 718	9 498	406	814
Rhône	100%	89%	4%	8%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

2011	Nombre de logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
	Orliénas	973	870	21
COPAMO	11 587	10 288	376	923
Rhône	100%	89%	3%	9%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Les résidences principales

Nombre de résidences principales	2007	2011	Evolution %
	Orliénas	794	870
COPAMO	9 498	10 288	8%
Rhône	729 493	770 394	6%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Typologie en 2011	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces +	Total
	Orliénas	19	75	136	262	378
COPAMO	2%	9%	16%	30%	43%	100%
Rhône	11%	17%	25%	27%	20%	100%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Epoque d'achèvement en 2011	Avant 1915
	Orliénas
COPAMO	1 925
Rhône	29%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Statut d'occupation en 2007	Propriétaires Occupants	Locataires du parc privé	Locataires du parc public	Autres statuts
	Orliénas	621	153	de 1 à 10
COPAMO	7 124	1 136	297	287
Rhône	51%	27%	3%	2%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Statut d'occupation en 2011	Propriétaires Occupants	Locataires du parc privé	Locataires du parc public	Autres statuts
	Orliénas	666	172	13
COPAMO	7 650	1 505	463	259
Rhône	52%	28%	19%	2%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Le parc de logements locatifs sociaux

Nombre de logements	HLM/SEM	Anah	Communaux
	Orliénas	27	NR
COPAMO	495	NR	48

MEDDE-SOES-RPLS 2012 / Anah / Communes

Type de logements (HLM/SEM)	Logement individuel	Logements en collectif	Total
	Orliénas	1	26
COPAMO	60	435	495

MEDDE-SOES-RPLS 2012 / Anah / Communes

Age du parc HLM/SEM	Avant 1950	1950 à 1969	1970 à 1989	1990 à 1999	Depuis 2000	Total
	Orliénas	6	0	0	0	21
COPAMO	20	25	97	106	247	495

Typologie HLM/SEM	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces +	Total
	Orliénas	3	8	8	7	1
COPAMO	22	160	178	122	13	495

La construction neuve

Nombre de logements commencés	2002-2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
	Orliénas	57	31	24	9	12	15
COPAMO	1 047	221	165	296	214	149	2 092

SIT@DEL2 en date réelle sauf 2012, date de prise en compte

	Logements commencés 2002-2012				
	Individuel pur	Individuel Groupé	collectif	En résidence	Total
Orliénas	83	16	49	0	148
COPAMO	1 071	449	564	8	2 092

Avancement 2008-2012 par rapport aux objectifs PLH 2008-2013	Total Logements		Logements sociaux	
	objectif	réalisé	objectif	réalisé
Orliénas	39	35	25	5
COPAMO	100%	90%	100%	20%
	1130	1045	280	117
	100%	92%	100%	42%

Riverie

Démographie

	Riverie			COPAMO			Rhône		
	1999	2010	Evolution 1999-2010	1999	2010	Evolution 1999-2009	1999	2010	Evolution 1999-2010
Population municipale	260	284	0,8%	23 600	26 889	1,2%	1 578 869	1 725 177	0,8%
Nombre de ménages	92	98	0,6%	8 164	10 075	1,9%	646 577	747 082	1,3%

Répartition par âge en 2010	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus
	Riverie	100	25	68	42	35
COPAMO	5 829	4 406	5 741	5 896	3 382	1 635
Rhône	19%	22%	21%	18%	13%	8%

Composition des ménages		Personnes seules	Couples sans enfant	Couples avec enfant(s)	Familles monoparentales	Autres ménages
Riverie		19	30	42	8	0
COPAMO		2 074	3 044	4 101	692	165
Rhône		37%	24%	27%	9%	4%

Indicateur de jeunesse*	
Riverie	2,21
COPAMO	1,51
Rhône	1,25

*Rapport des moins de 20 ans sur les 60 ans et plus

Source : INSEE au 1^{er} janvier

La répartition du parc de logements

2007	Nombre de logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
	Riverie	152	104	29
COPAMO	10 718	9 498	406	814
Rhône	100%	89%	4%	8%

2011	Nombre de logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
	Riverie	154	98	31
COPAMO	11 587	10 288	376	923
Rhône	100%	89%	3%	9%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Les résidences principales

Nombre de résidences principales	2007	2011	Evolution %
	Riverie	104	98
COPAMO	9 498	10 288	8%
Rhône	729 493	770 394	6%

Typologie en 2011	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces +	Total
	Riverie	<11	11	25	27	29
COPAMO	328	956	1 961	3 348	3 695	10 288
Rhône	11%	17%	25%	27%	20%	100%

Epoque d'achèvement en 2011	Avant 1915
	Riverie
COPAMO	1 925
Rhône	29%

Statut d'occupation en 2007	Propriétaires Occupants	Locataires du parc privé	Locataires du parc public	Autres statuts
	Riverie	71	22	0
COPAMO	7 124	1 136	297	287
Rhône	51%	27%	20%	2%

Statut d'occupation en 2011	Propriétaires Occupants	Locataires du parc privé	Locataires du parc public	Autres statuts
	Riverie	69	17	de 1 à 10
COPAMO	7 650	1 505	463	259
Rhône	52%	28%	19%	2%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Le parc de logements locatifs sociaux

Nombre de logements	HLM/SEM	Anah	Communaux
	Riverie	1	NR
COPAMO	495	NR	48

Type de logements (HLM/SEM)	Logement individuel	Logements en collectif	Total
	Riverie	0	1
COPAMO	60	435	495
	12%	88%	100%

Age du parc HLM/SEM	Avant 1950	1950 à 1969	1970 à 1989	1990 à 1999	Depuis 2000	Total
	Riverie	0	0	0	0	1
COPAMO	20	25	97	106	247	495
	4%	5%	20%	21%	100%	100%

Typologie HLM/SEM	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces +	Total
	Riverie	0	0	1	0	0
COPAMO	22	160	178	122	13	495
	4%	32%	36%	25%	3%	100%

MEDDE-SOES-RPLS 2012 / Anah / Communes

La construction neuve

Nombre de logements commencés	2002-2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
	Riverie	8	0	0	1	0	0
COPAMO	1 047	221	165	296	214	149	2 092

SIT@DEL2 en date réelle sauf 2012, date de prise en compte

	Logements commencés 2002-2012				
	Individuel pur	Individuel Groupé	collectif	En résidence	Total
Riverie	4	2	3	0	9
COPAMO	1 071	449	564	8	2 092
	51%	21%	27%	0%	100%

Avancement 2008-2012 par rapport aux objectifs PLH 2008-2013	Total Logements		Logements sociaux	
	objectif	réalisé	objectif	réalisé
Riverie	126	120	30	15
COPAMO	1130	1045	280	117
	100%	92%	100%	42%

Rontalon

Démographie

	Rontalon			COPAMO			Rhône		
	1999	2010	Evolution 1999-2010	1999	2010	Evolution 1999-2009	1999	2010	Evolution 1999-2010
Population municipale	898	1 148	2,3%	23 600	26 889	1,2%	1 578 869	1 725 177	0,8%
Nombre de ménages	332	436	2,5%	8 164	10 075	1,9%	646 577	747 082	1,3%

	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus
	Rontalon	281	194	279	217	127
COPAMO	5 829	4 406	5 741	5 896	3 382	1 635
Rhône	22%	16%	21%	22%	13%	6%

	Personnes seules	Couples sans enfant	Couples avec enfant(s)	Familles monoparentales	Autres ménages
	Rontalon	86	121	187	39
COPAMO	2 074	3 044	4 101	692	165
Rhône	37%	24%	27%	9%	4%

	Rontalon	COPAMO	Rhône
Indicateur de jeunesse*	1,94	1,51	1,25

*Rapport des moins de 20 ans sur les 60 ans et plus

Source : INSEE au 1^{er} janvier

La répartition du parc de logements

	2007				2011			
	Nombre de logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Nombre de logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
Rontalon	460	396	27	37	512	432	22	58
COPAMO	10 718	9 498	406	814	11 587	10 288	376	923
Rhône	100%	86%	6%	8%	100%	84%	4%	11%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Les résidences principales

	Nombre de résidences principales			Typologie en 2011					
	2007	2011	Evolution %	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces +	Total
Rontalon	396	432	9%	32	47	87	143	123	432
COPAMO	9 498	10 288	8%	7%	11%	20%	33%	28%	100%
Rhône	729 493	770 394	6%	328	956	1 961	3 348	3 695	10 288

	Statut d'occupation en 2007				Statut d'occupation en 2011			
	Propriétaires Occupants	Locataires du parc privé	Locataires du parc public	Autres statuts	Propriétaires Occupants	Locataires du parc privé	Locataires du parc public	Autres statuts
Rontalon	270	85	22	19	318	79	21	14
COPAMO	68%	21%	6%	5%	74%	18%	5%	3%
Rhône	7 124	1 136	297	287	7 650	1 505	463	259

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

	Epoque d'achèvement en 2011	
	Avant 1915	
Rontalon	100	33%
COPAMO	1 925	29%
Rhône	29%	

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Le parc de logements locatifs sociaux

	Nombre de logements			Age du parc HLM/SEM					
	HLM/SEM	Anah	Communaux	Avant 1950	1950 à 1969	1970 à 1989	1990 à 1999	Depuis 2000	Total
Rontalon	24	NR	2	5	0	0	19	0	24
COPAMO	495	NR	48	21%	0%	0%	79%	0%	100%

	Type de logements (HLM/SEM)			Typologie HLM/SEM					
	Logement individuel	Logements en collectif	Total	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces +	Total
Rontalon	0	24	24	10	10	3	1	0	24
COPAMO	0%	100%	100%	42%	42%	13%	4%	0%	100%

MEDDE-SOES-RPLS 2012 / Anah / Communes

La construction neuve

	Nombre de logements commencés						
	2002-2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Rontalon	45	8	8	3	10	1	75
COPAMO	1 047	221	165	296	214	149	2 092

SIT@DEL2 en date réelle sauf 2012, date de prise en compte

	Logements commencés 2002-2012				
	Individuel pur	Individuel Groupé	collectif	En résidence	Total
Rontalon	42	21	12	0	75
COPAMO	56%	28%	16%	0%	100%

	Avancement 2008-2012 par rapport aux objectifs PLH 2008-2013			
	Total Logements objectif	Total Logements réalisés	Logements sociaux objectif	Logements sociaux réalisés
Rontalon	111	153	20	22
COPAMO	100%	138%	100%	110%

Soucieu-en-Jarrest

Démographie

	Soucieu-en-Jarrest			COPAMO			Rhône		
	1999	2010	Evolution 1999-2010	1999	2010	Evolution 1999-2009	1999	2010	Evolution 1999-2010
Population municipale	3 218	3 769	1,4%	23 600	26 889	1,2%	1 578 869	1 725 177	0,8%
Nombre de ménages	1 128	1 406	2,0%	8 164	10 075	1,9%	646 577	747 082	1,3%
Répartition par âge en 2010	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus	Indicateur de jeunesse*		
Soucieu-en-Jarrest	823	667	847	776	463	192	Soucieu-en-Jarrest 1,64		
COPAMO	22%	18%	22%	21%	12%	5%	COPAMO 1,51		
Rhône	22%	16%	21%	22%	13%	6%	Rhône 1,25		
							*Rapport des moins de 20 ans sur les 60 ans et plus		
Composition des ménages	Personnes seules	Couples sans enfant	Couples avec enfant(s)	Familles monoparentales	Autres ménages				
Soucieu-en-Jarrest	291	404	557	126	29				
COPAMO	21%	29%	40%	9%	2%				
Rhône	21%	30%	41%	7%	2%				
Rhône	37%	24%	27%	9%	4%				

Source : INSEE au 1^{er} janvier

La répartition du parc de logements

	2007				2011			
	Nombre de logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Nombre de logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
Soucieu-en-Jarrest	1 462	1 300	46	116	1 625	1 459	31	135
COPAMO	100%	89%	3%	8%	100%	90%	2%	8%
Rhône	100%	89%	4%	8%	100%	89%	3%	8%
Rhône	100%	89%	3%	9%	100%	89%	3%	9%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Les résidences principales

Nombre de résidences principales	2007	2011	Evolution %	Typologie en 2011											
	Soucieu-en-Jarrest	1300	1459	12%	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces +	Total					
Soucieu-en-Jarrest	9 498	10 288	8%	22	145	273	466	553	1 459						
COPAMO	2%	10%	19%	32%	38%	100%	328	956	1 961	3 348	3 695	10 288			
Rhône	3%	9%	19%	33%	36%	100%	729 493	770 394	6%	11%	17%	25%	27%	20%	100%
MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP															
Epoque d'achèvement en 2011	Avant 1915														
Soucieu-en-Jarrest	145	32%													
COPAMO	1 925	29%													
Rhône	29%														
MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP															
Statut d'occupation en 2007	Propriétaires Occupants	Locataires du parc privé	Locataires du parc public	Autres statuts	Statut d'occupation en 2011										
Soucieu-en-Jarrest	969	266	31	34	1 067	295	74	23							
COPAMO	75%	20%	2%	3%	73%	20%	5%	2%							
Rhône	7 124	1 136	297	287	7 650	1 505	463	259							
Rhône	75%	12%	3%	3%	74%	15%	5%	3%							
Rhône	51%	27%	20%	2%	52%	28%	19%	2%							
MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP															

Le parc de logements locatifs sociaux

Nombre de logements	HLM/SEM	Anah	Communaux	Age du parc HLM/SEM								
	Soucieu-en-Jarrest	72	NR	2	Avant 1950	1950 à 1969	1970 à 1989	1990 à 1999	Depuis 2000	Total		
Soucieu-en-Jarrest	495	NR	48	0	0	0	19	53	72			
COPAMO	0%	0%	0%	26%	74%	100%	20	25	97	106	247	495
Rhône	4%	5%	20%	21%	100%	100%	4%	5%	20%	21%	100%	100%
MEDDE-SOES-RPLS 2012 / Anah / Communes												
Type de logements (HLM/SEM)	Logement individuel	Logements en collectif	Total	Typologie HLM/SEM								
Soucieu-en-Jarrest	20	52	72	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces +	Total			
COPAMO	28%	72%	100%	0	24	26	19	3	72			
Rhône	60	435	495	0%	33%	36%	26%	4%	100%			
Rhône	12%	88%	100%	22	160	178	122	13	495			
Rhône	4%	32%	36%	25%	3%	100%						

La construction neuve

Nombre de logements commencés	2002-2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total	Avancement 2008-2012 par rapport aux objectifs PLH 2008-2013			
	Soucieu-en-Jarrest	133	79	27	41	44	26	350	Total Logements objectif	réalisé	Logements sociaux objectif
Soucieu-en-Jarrest	1 047	221	165	296	214	149	2 092	49	39	5	0
COPAMO	100%	21%	27%	0%	100%	100%	100%	100%	80%	100%	0%
Rhône	1130	1045	280	117	100%	92%	100%	42%			

SIT@DEL2 en date réelle sauf 2012, date de prise en compte

Saint-Andéol-le-Château

Démographie

	Saint-Andéol-le-Château			COPAMO			Rhône		
	1999	2010	Evolution 1999-2010	1999	2010	Evolution 1999-2009	1999	2010	Evolution 1999-2010
Population municipale	1 382	1 564	1,1%	23 600	26 889	1,2%	1 578 869	1 725 177	0,8%
Nombre de ménages	472	582	1,9%	8 164	10 075	1,9%	646 577	747 082	1,3%
Répartition par âge en 2010	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus	Indicateur de jeunesse*		
Saint-Andéol-le-Château	318	269	352	337	204	84	1,47		
COPAMO	5 829	4 406	5 741	5 896	3 382	1 635	1,51		
Rhône	22%	16%	21%	22%	13%	6%	1,25		
*Rapport des moins de 20 ans sur les 60 ans et plus									
Composition des ménages	Personnes seules	Couples sans enfant	Couples avec enfant(s)	Familles monoparentales	Autres ménages				
Saint-Andéol-le-Château	89	193	264	33	4				
COPAMO	2 074	3 044	4 101	692	165				
Rhône	37%	24%	27%	9%	4%				

Source : INSEE au 1^{er} janvier

La répartition du parc de logements

	2007				2011			
	Nombre de logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Nombre de logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
Saint-Andéol-le-Château	619	558	16	45	669	620	11	38
COPAMO	10 718	9 498	406	814	11 587	10 288	376	923
Rhône	100%	89%	4%	8%	100%	89%	3%	8%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Les résidences principales

Nombre de résidences principales	2007			2011			Evolution %		
	2007	2011	Evolution %	2007	2011	Evolution %	2007	2011	Evolution %
Saint-Andéol-le-Château	558	620	11%	558	620	11%			
COPAMO	9 498	10 288	8%	9 498	10 288	8%			
Rhône	729 493	770 394	6%	729 493	770 394	6%			

Typologie en 2011	Typologie en 2011					
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces +	Total
Saint-Andéol-le-Château	16	50	108	240	206	620
COPAMO	328	956	1 961	3 348	3 695	10 288
Rhône	11%	17%	25%	27%	20%	100%

Epoque d'achèvement en 2011	Avant 1915	
	2011	Evolution %
Saint-Andéol-le-Château	55	25%
COPAMO	1 925	29%
Rhône	29%	

Statut d'occupation en 2007	Statut d'occupation en 2007				Statut d'occupation en 2011			
	Propriétaires Occupants	Locataires du parc privé	Locataires du parc public	Autres statuts	Propriétaires Occupants	Locataires du parc privé	Locataires du parc public	Autres statuts
Saint-Andéol-le-Château	457	81	0	20	492	93	13	22
COPAMO	7 124	1 136	297	287	7 650	1 505	463	259
Rhône	51%	27%	20%	2%	52%	28%	19%	2%

Le parc de logements locatifs sociaux

Nombre de logements	HLM/SEM			Anah			Communaux		
	HLM/SEM	Anah	Communaux	HLM/SEM	Anah	Communaux	HLM/SEM	Anah	Communaux
Saint-Andéol-le-Château	25	NR	5	0	0	10	15	25	
COPAMO	495	NR	48	20	25	97	106	247	
Rhône	4%	5%	20%	21%	100%	100%			

Type de logements (HLM/SEM)	Logements en collectif			Total		
	Logement individuel	Logements en collectif	Total	Logement individuel	Logements en collectif	Total
Saint-Andéol-le-Château	0	25	25	0%	100%	100%
COPAMO	60	435	495	12%	88%	100%

Typologie HLM/SEM	Typologie HLM/SEM					
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces +	Total
Saint-Andéol-le-Château	0	7	8	9	1	25
COPAMO	22	160	178	122	13	495
Rhône	4%	32%	36%	25%	3%	100%

La construction neuve

Nombre de logements commencés	2002-2007							2008-2012						
	2002-2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total	2008	2009	2010	2011	2012	Total	
Saint-Andéol-le-Château	43	33	9	9	26	9	129	33	9	9	26	9	129	
COPAMO	1 047	221	165	296	214	149	2 092	221	165	296	214	149	2 092	

SIT@DEL2 en date réelle sauf 2012, date de prise en compte

	Logements commencés 2002-2012				
	Individuel pur	Individuel Groupé	collectif	En résidence	Total
Saint-Andéol-le-Château	75	26	28	0	129
COPAMO	1 071	449	564	8	2 092
Rhône	51%	21%	27%	0%	100%

Avancement 2008-2012 par rapport aux objectifs PLH 2008-2013	Total Logements		Logements sociaux	
	objectif	réalisé	objectif	réalisé
Saint-Andéol-le-Château	39	65	10	7
COPAMO	100%	167%	100%	70%
Rhône	1130	1045	280	117
Rhône	100%	92%	100%	42%

Saint-André-la-Côte

Démographie

	Saint-André-la-Côte			COPAMO			Rhône		
	1999	2010	Evolution 1999-2010	1999	2010	Evolution 1999-2009	1999	2010	Evolution 1999-2010
Population municipale	182	282	4,1%	23 600	26 889	1,2%	1 578 869	1 725 177	0,8%
Nombre de ménages	68	105	4,0%	8 164	10 075	1,9%	646 577	747 082	1,3%
Répartition par âge en 2010	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus	Indicateur de jeunesse* Saint-André-la-Côte 2,18 COPAMO 1,51 Rhône 1,25 *Rapport des moins de 20 ans sur les 60 ans et plus		
Saint-André-la-Côte	68	43	66	64	29	10			
COPAMO	5 829	4 406	5 741	5 896	3 382	1 635			
Rhône	22%	16%	21%	22%	13%	6%			
Rhône	19%	22%	21%	18%	13%	8%			
Composition des ménages	Personnes seules	Couples sans enfant	Couples avec enfant(s)	Familles monoparentales	Autres ménages				
Saint-André-la-Côte	24	28	44	8	0				
COPAMO	2 074	3 044	4 101	692	165				
Rhône	37%	24%	27%	9%	4%				

Source : INSEE au 1^{er} janvier

La répartition du parc de logements

	2007				2011			
	Nombre de logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Nombre de logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
Saint-André-la-Côte	117	91	18	de 1 à 10	126	100	17	9
COPAMO	10 718	9 498	406	814	11 587	10 288	376	923
Rhône	100%	78%	15%	-	100%	79%	13%	7%
	100%	89%	4%	8%	100%	89%	3%	8%
	100%	89%	3%	9%	100%	89%	3%	9%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Les résidences principales

Nombre de résidences principales	2007		2011		Evolution %	
	2007	2011	2007	2011	2007	2011
Saint-André-la-Côte	91	100	10%			
COPAMO	9 498	10 288	8%			
Rhône	729 493	770 394	6%			

Typologie en 2011	Saint-André-la-Côte						COPAMO						Rhône					
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces +	Total	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces +	Total	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces +	Total
Saint-André-la-Côte	de 1 à 10	de 1 à 10	19	38	32	100	-	-	19%	38%	32%	100%	11%	17%	25%	27%	20%	100%
COPAMO	328	956	1 961	3 348	3 695	10 288	3%	9%	19%	33%	36%	100%	11%	17%	25%	27%	20%	100%
Rhône	11%	17%	25%	27%	20%	100%	11%	17%	25%	27%	20%	100%	11%	17%	25%	27%	20%	100%

Epoque d'achèvement en 2011	Saint-André-la-Côte		COPAMO		Rhône	
	Avant 1915	2011	Avant 1915	2011	Avant 1915	2011
Saint-André-la-Côte	50	27%	1 925	29%	29%	
COPAMO	1 925	29%				
Rhône	29%					

Statut d'occupation en 2007	Saint-André-la-Côte				COPAMO				Rhône			
	Propriétaires Occupants	Locataires du parc privé	Locataires du parc public	Autres statuts	Propriétaires Occupants	Locataires du parc privé	Locataires du parc public	Autres statuts	Propriétaires Occupants	Locataires du parc privé	Locataires du parc public	Autres statuts
Saint-André-la-Côte	75	11	0	de 1 à 10	82%	12%	0%	-	80%	14%	0%	-
COPAMO	7 124	1 136	297	287	75%	12%	3%	3%	74%	15%	5%	3%
Rhône	51%	27%	20%	2%	51%	27%	20%	2%	52%	28%	19%	2%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Le parc de logements locatifs sociaux

Nombre de logements	Saint-André-la-Côte			COPAMO		
	HLM/SEM	Anah	Communaux	HLM/SEM	Anah	Communaux
Saint-André-la-Côte	-	NR	3	-	NR	48
COPAMO	495	NR	48	495	NR	48

Type de logements (HLM/SEM)	Saint-André-la-Côte			COPAMO		
	Logement individuel	Logements en collectif	Total	Logement individuel	Logements en collectif	Total
Saint-André-la-Côte	-	-	0	-	-	-
COPAMO	60	435	495	60	435	495
	12%	88%	100%	12%	88%	100%

Age du parc HLM/SEM	Saint-André-la-Côte						COPAMO						Rhône					
	Avant 1950	1950 à 1969	1970 à 1989	1990 à 1999	Depuis 2000	Total	Avant 1950	1950 à 1969	1970 à 1989	1990 à 1999	Depuis 2000	Total	Avant 1950	1950 à 1969	1970 à 1989	1990 à 1999	Depuis 2000	Total
Saint-André-la-Côte	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
COPAMO	20	25	97	106	247	495	4%	5%	20%	21%	100%	4%	5%	20%	21%	100%	4%	

MEDDE-SOES-RPLS 2012 / Anah / Communes

La construction neuve

Nombre de logements commencés	Saint-André-la-Côte							COPAMO						
	2002-2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total	2002-2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Saint-André-la-Côte	7	0	2	0	0	3	12	1 047	221	165	296	214	149	2 092
COPAMO	1 047	221	165	296	214	149	2 092	1 047	221	165	296	214	149	2 092

SIT@DEL2 en date réelle sauf 2012, date de prise en compte

	Logements commencés 2002-2012				
	Individuel pur	Individuel Groupé	collectif	En résidence	Total
Saint-André-la-Côte	6	6	0	0	12
COPAMO	1 071	449	564	8	2 092
	51%	21%	27%	0%	100%

Avancement 2008-2012 par rapport aux objectifs PLH 2008-2013	Total Logements		Logements sociaux	
	objectif	réalisé	objectif	réalisé
Saint-André-la-Côte	4	1	1	0
COPAMO	1130	1045	280	117
	100%	92%	100%	42%

Sainte-Catherine

Démographie

	Sainte-Catherine			COPAMO			Rhône			
	1999	2010	Evolution 1999-2010	1999	2010	Evolution 1999-2009	1999	2010	Evolution 1999-2010	
Population municipale	857	904	0,5%	23 600	26 889	1,2%	1 578 869	1 725 177	0,8%	
Nombre de ménages	324	348	0,7%	8 164	10 075	1,9%	646 577	747 082	1,3%	
Répartition par âge en 2010	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus	Indicateur de jeunesse* Sainte-Catherine 1,52 COPAMO 1,51 Rhône 1,25			
Sainte-Catherine	201	147	202	185	106	63				
COPAMO	22%	16%	22%	20%	12%	7%				
Rhône	19%	22%	21%	18%	13%	8%				
	5 829	4 406	5 741	5 896	3 382	1 635				
Composition des ménages	Personnes seules	Couples sans enfant	Couples avec enfant(s)	Familles monoparentales	*Rapport des moins de 20 ans sur les 60 ans et plus					
Sainte-Catherine	80	96	144	16						12
COPAMO	23%	28%	41%	5%						3%
Rhône	21%	30%	41%	7%						2%
	2 074	3 044	4 101	692						165

Source : INSEE au 1^{er} janvier

La répartition du parc de logements

	2007				2011			
	Nombre de logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Nombre de logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
Sainte-Catherine	431	348	41	42	443	351	33	59
COPAMO	10 718	9 498	406	814	11 587	10 288	376	923
Rhône	100%	81%	10%	10%	100%	89%	3%	8%
	100%	89%	4%	8%	100%	89%	3%	9%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Les résidences principales

	2007			2011			Typologie en 2011							
	Nombre de résidences principales		Evolution %	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces +	Total					
Sainte-Catherine	348	351	1%	16	30	69	125	111	351					
COPAMO	9 498	10 288	8%	5%	9%	20%	36%	32%	100%					
Rhône	729 493	770 394	6%	328	956	1 961	3 348	3 695	10 288					
				3%	9%	19%	33%	36%	100%					
				11%	17%	25%	27%	20%	100%					

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

	Epoque d'achèvement en 2011			
	Avant 1915			
Sainte-Catherine	44	69%		
COPAMO	1 925	29%		
Rhône	29%			

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

	Statut d'occupation en 2007				Statut d'occupation en 2011			
	Propriétaires Occupants	Locataires du parc privé	Locataires du parc public	Autres statuts	Propriétaires Occupants	Locataires du parc privé	Locataires du parc public	Autres statuts
Sainte-Catherine	260	56	23	de 1 à 10	266	60	22	de 1 à 10
COPAMO	75%	16%	7%	-	76%	17%	6%	-
Rhône	7 124	1 136	297	287	7 650	1 505	463	259
	75%	12%	3%	3%	74%	15%	5%	3%
	51%	27%	20%	2%	52%	28%	19%	2%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Le parc de logements locatifs sociaux

	Nombre de logements			Age du parc HLM/SEM					
	HLM/SEM	Anah	Communaux	Avant 1950	1950 à 1969	1970 à 1989	1990 à 1999	Depuis 2000	Total
Sainte-Catherine	32	NR	0	9	0	0	15	8	32
COPAMO	495	NR	48	28%	0%	0%	47%	25%	100%
				20	25	97	106	247	495
				4%	5%	20%	21%	100%	100%

MEDDE-SOES-RPLS 2012 / Anah / Communes

	Type de logements (HLM/SEM)			Typologie HLM/SEM					
	Logement individuel	Logements en collectif	Total	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces +	Total
Sainte-Catherine	0	32	32	0	14	12	5	1	32
COPAMO	0%	100%	100%	0%	44%	38%	16%	3%	100%
	60	435	495	22	160	178	122	13	495
	12%	88%	100%	4%	32%	36%	25%	3%	100%

La construction neuve

	Nombre de logements commencés						
	2002-2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Sainte-Catherine	19	1	9	4	2	4	39
COPAMO	1 047	221	165	296	214	149	2 092

SIT@DEL2 en date réelle sauf 2012, date de prise en compte

	Logements commencés 2002-2012				
	Individuel pur	Individuel Groupé	collectif	En résidence	Total
Sainte-Catherine	27	4	0	8	39
COPAMO	69%	10%	0%	21%	100%
	1 071	449	564	8	2 092
	51%	21%	27%	0%	100%

	Avancement 2008-2012 par rapport aux objectifs PLH 2008-2013			
	Total Logements objectif	Total Logements réalisés	Logements sociaux objectif	Logements sociaux réalisés
Sainte-Catherine	35	30	6	0
COPAMO	100%	86%	100%	0%
	1130	1045	280	117
	100%	92%	100%	42%

Saint-Didier-sous-Riverie

Démographie

	Saint-Didier-sous-Riverie			COPAMO			Rhône			
	1999	2010	Evolution 1999-2010	1999	2010	Evolution 1999-2009	1999	2010	Evolution 1999-2010	
Population municipale	1 148	1 178	0,2%	23 600	26 889	1,2%	1 578 869	1 725 177	0,8%	
Nombre de ménages	416	460	0,9%	8 164	10 075	1,9%	646 577	747 082	1,3%	
Répartition par âge en 2010	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus	Indicateur de jeunesse* Saint-Didier-sous-Riverie 1,43 COPAMO 1,51 Rhône 1,25			
Saint-Didier-sous-Riverie	253	174	248	280	129	94				
COPAMO	21%	15%	21%	24%	11%	8%				
	5 829	4 406	5 741	5 896	3 382	1 635				
	22%	16%	21%	22%	13%	6%				
Rhône	19%	22%	21%	18%	13%	8%				
Composition des ménages	Personnes seules	Couples sans enfant	Couples avec enfant(s)	Familles monoparentales	*Rapport des moins de 20 ans sur les 60 ans et plus					
Saint-Didier-sous-Riverie	92	152	196	16						4
COPAMO	20%	33%	43%	3%						1%
	2 074	3 044	4 101	692						165
Rhône	21%	30%	41%	7%						2%
	37%	24%	27%	9%	4%					

Source : INSEE au 1^{er} janvier

La répartition du parc de logements

	2007				2011			
	Nombre de logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Nombre de logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
Saint-Didier-sous-Riverie	534	440	38	56	537	466	28	43
COPAMO	10 718	9 498	406	814	11 587	10 288	376	923
Rhône	100%	82%	7%	10%	100%	87%	5%	8%
	100%	89%	4%	8%	100%	89%	3%	8%
	100%	89%	3%	9%	100%	89%	3%	9%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Les résidences principales

Nombre de résidences principales	2007	2011	Evolution %	Typologie en 2011	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces +	Total
	Saint-Didier-sous-Riverie	440	466		6%	Saint-Didier-sous-Riverie	21	34	106	164
COPAMO	9 498	10 288	8%	COPAMO	5%	7%	23%	35%	30%	100%
Rhône	729 493	770 394	6%	Rhône	328	956	1 961	3 348	3 695	10 288
					3%	9%	19%	33%	36%	100%
					11%	17%	25%	27%	20%	100%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Époque d'achèvement en 2011	Avant 1915
Saint-Didier-sous-Riverie	248
COPAMO	1 925
Rhône	29%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Statut d'occupation en 2007	Propriétaires Occupants	Locataires du parc privé	Locataires du parc public	Autres statuts
	Saint-Didier-sous-Riverie	338	65	11
COPAMO	7 124	1 136	297	287
Rhône	51%	27%	20%	2%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Statut d'occupation en 2011	Propriétaires Occupants	Locataires du parc privé	Locataires du parc public	Autres statuts
	Saint-Didier-sous-Riverie	358	71	12
COPAMO	7 650	1 505	463	259
Rhône	52%	28%	19%	2%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Le parc de logements locatifs sociaux

Nombre de logements	HLM/SEM	Anah	Communaux	Age du parc HLM/SEM	Avant 1950	1950 à 1969	1970 à 1989	1990 à 1999	Depuis 2000	Total
	Saint-Didier-sous-Riverie	12	NR		4	Saint-Didier-sous-Riverie	0	0	12	0
COPAMO	495	NR	48	COPAMO	0%	0%	100%	0%	0%	100%
					20	25	97	106	247	495
					4%	5%	20%	21%	100%	100%

MEDDE-SOES-RPLS 2012 / Anah / Communes

Type de logements (HLM/SEM)	Logement individuel	Logements en collectif	Total
	Saint-Didier-sous-Riverie	12	0
COPAMO	60	435	495
	12%	88%	100%

Typologie HLM/SEM	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces +	Total
	Saint-Didier-sous-Riverie	0	0	6	4	2
COPAMO	0%	0%	50%	33%	17%	100%
	22	160	178	122	13	495
	4%	32%	36%	25%	3%	100%

La construction neuve

Nombre de logements commencés	2002-2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
	Saint-Didier-sous-Riverie	30	1	1	10	6	5
COPAMO	1 047	221	165	296	214	149	2 092

SIT@DEL2 en date réelle sauf 2012, date de prise en compte

	Logements commencés 2002-2012				
	Individuel pur	Individuel Groupé	collectif	En résidence	Total
Saint-Didier-sous-Riverie	38	9	6	0	53
COPAMO	72%	17%	11%	0%	100%
	1 071	449	564	8	2 092
	51%	21%	27%	0%	100%

Avancement 2008-2012 par rapport aux objectifs PLH 2008-2013

	Total Logements		Logements sociaux	
	objectif	réalisé	objectif	réalisé
Saint-Didier-sous-Riverie	66	86	15	0
COPAMO	100%	130%	100%	0%
	1130	1045	280	117
	100%	92%	100%	42%

Saint-Jean-de-Touslas

Démographie

	Saint-Jean-de-Touslas			COPAMO			Rhône		
	1999	2010	Evolution 1999-2010	1999	2010	Evolution 1999-2009	1999	2010	Evolution 1999-2010
Population municipale	614	831	2,8%	23 600	26 889	1,2%	1 578 869	1 725 177	0,8%
Nombre de ménages	216	314	3,5%	8 164	10 075	1,9%	646 577	747 082	1,3%

Répartition par âge en 2010	Saint-Jean-de-Touslas						Indicateur de jeunesse*
	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus	
Saint-Jean-de-Touslas	183	149	187	175	97	39	1,72
COPAMO	5 829	4 406	5 741	5 896	3 382	1 635	
Rhône	22%	16%	21%	22%	13%	6%	

*Rapport des moins de 20 ans sur les 60 ans et plus

Composition des ménages	Saint-Jean-de-Touslas				
	Personnes seules	Couples sans enfant	Couples avec enfant(s)	Familles monoparentales	Autres ménages
Saint-Jean-de-Touslas	92	152	196	16	4
COPAMO	2 074	3 044	4 101	692	165
Rhône	37%	24%	27%	9%	4%

Source : INSEE au 1^{er} janvier

La répartition du parc de logements

	2007				2011			
	Nombre de logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Nombre de logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
Saint-Jean-de-Touslas	296	273	de 1 à 10	18	332	304	5	23
COPAMO	10 718	9 498	406	814	11 587	10 288	376	923
Rhône	100%	89%	4%	8%	100%	89%	3%	8%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Les résidences principales

Nombre de résidences principales	2007			2011			Evolution %
	2007	2011	Evolution %	2007	2011	Evolution %	
Saint-Jean-de-Touslas	273	304	11%	273	304	11%	
COPAMO	9 498	10 288	8%	9 498	10 288	8%	
Rhône	729 493	770 394	6%	729 493	770 394	6%	

Typologie en 2011	Saint-Jean-de-Touslas					
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces +	Total
Saint-Jean-de-Touslas	21	34	106	164	141	466
COPAMO	328	956	1 961	3 348	3 695	10 288
Rhône	11%	17%	25%	27%	20%	100%

Epoque d'achèvement en 2011	Saint-Jean-de-Touslas	
	Avant 1915	142
Saint-Jean-de-Touslas	142	31%
COPAMO	1 925	29%
Rhône	29%	

Statut d'occupation en 2007	Saint-Jean-de-Touslas			
	Propriétaires Occupants	Locataires du parc privé	Locataires du parc public	Autres statuts
Saint-Jean-de-Touslas	203	46	15	de 1 à 10
COPAMO	7 124	1 136	297	287
Rhône	51%	27%	3%	2%

Statut d'occupation en 2011	Saint-Jean-de-Touslas			
	Propriétaires Occupants	Locataires du parc privé	Locataires du parc public	Autres statuts
Saint-Jean-de-Touslas	222	46	27	de 1 à 10
COPAMO	7 650	1 505	463	259
Rhône	52%	28%	19%	2%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Le parc de logements locatifs sociaux

Nombre de logements	Saint-Jean-de-Touslas			Age du parc HLM/SEM	Saint-Jean-de-Touslas					
	HLM/SEM	Anah	Communaux		Avant 1950	1950 à 1969	1970 à 1989	1990 à 1999	Depuis 2000	Total
Saint-Jean-de-Touslas	12	NR	4	0	0	12	0	0	12	
COPAMO	495	NR	48	20	25	97	106	247	495	
Rhône	12%	88%	100%	4%	5%	20%	21%	100%	100%	

Type de logements (HLM/SEM)	Saint-Jean-de-Touslas		
	Logement individuel	Logements en collectif	Total
Saint-Jean-de-Touslas	12	0	12
COPAMO	60	435	495
Rhône	12%	88%	100%

Typologie HLM/SEM	Saint-Jean-de-Touslas					
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces +	Total
Saint-Jean-de-Touslas	0	0	6	4	2	12
COPAMO	22	160	178	122	13	495
Rhône	4%	32%	36%	25%	3%	100%

MEDDE-SOES-RPLS 2012 / Anah / Communes

La construction neuve

Nombre de logements commencés	Saint-Jean-de-Touslas						
	2002-2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Saint-Jean-de-Touslas	62	1	1	3	5	3	75
COPAMO	1 047	221	165	296	214	149	2 092

SIT@DEL2 en date réelle sauf 2012, date de prise en compte

	Logements commencés 2002-2012				
	Individuel pur	Individuel Groupé	collectif	En résidence	Total
Saint-Jean-de-Touslas	39	10	26	0	75
COPAMO	1 071	449	564	8	2 092
Rhône	51%	21%	27%	0%	100%

Avancement 2008-2012 par rapport aux objectifs PLH 2008-2013	Total Logements		Logements sociaux	
	objectif	réalisé	objectif	réalisé
Saint-Jean-de-Touslas	8	5	2	0
COPAMO	1130	1045	280	117
Rhône	100%	92%	100%	42%

Saint-Laurent-d'Agnay

Démographie

	Saint-Laurent-d'Agnay			COPAMO			Rhône		
	1999	2010	Evolution 1999-2010	1999	2010	Evolution 1999-2009	1999	2010	Evolution 1999-2010
Population municipale	1 768	2 111	1,6%	23 600	26 889	1,2%	1 578 869	1 725 177	0,8%
Nombre de ménages	596	788	2,6%	8 164	10 075	1,9%	646 577	747 082	1,3%
Répartition par âge en 2010	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus	Indicateur de jeunesse*		
Saint-Laurent-d'Agnay	476	337	444	491	262	101	1,72		
COPAMO	5 829	4 406	5 741	5 896	3 382	1 635	1,51		
Rhône	22%	16%	21%	22%	13%	6%	1,25		
*Rapport des moins de 20 ans sur les 60 ans et plus									
Composition des ménages	Personnes seules	Couples sans enfant	Couples avec enfant(s)	Familles monoparentales	Autres ménages				
Saint-Laurent-d'Agnay	92	152	196	16	4				
COPAMO	2 074	3 044	4 101	692	165				
Rhône	37%	24%	27%	9%	4%				

Source : INSEE au 1^{er} janvier

La répartition du parc de logements

	2007				2011			
	Nombre de logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Nombre de logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
Saint-Laurent-d'Agnay	772	694	27	51	881	790	27	64
COPAMO	10 718	9 498	406	814	11 587	10 288	376	923
Rhône	100%	89%	4%	8%	100%	89%	3%	8%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Les résidences principales

Nombre de résidences principales	2007		2011		Evolution %	
	2007	2011	2007	2011	2007	2011
Saint-Laurent-d'Agnay	694	790	14%			
COPAMO	9 498	10 288	8%			
Rhône	729 493	770 394	6%			

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Typologie en 2011	Saint-Laurent-d'Agnay					
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces +	Total
Saint-Laurent-d'Agnay	21	34	106	164	141	466
COPAMO	328	956	1 961	3 348	3 695	10 288
Rhône	11%	17%	25%	27%	20%	100%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Epoque d'achèvement en 2011	Saint-Laurent-d'Agnay	
	Avant 1915	36
Saint-Laurent-d'Agnay	36	31%
COPAMO	1 925	29%
Rhône	29%	

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Statut d'occupation en 2007	Saint-Laurent-d'Agnay			
	Propriétaires Occupants	Locataires du parc privé	Locataires du parc public	Autres statuts
Saint-Laurent-d'Agnay	573	107	de 1 à 10	13
COPAMO	7 124	1 136	297	287
Rhône	51%	27%	3%	2%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Statut d'occupation en 2011	Saint-Laurent-d'Agnay			
	Propriétaires Occupants	Locataires du parc privé	Locataires du parc public	Autres statuts
Saint-Laurent-d'Agnay	635	119	17	19
COPAMO	7 650	1 505	463	259
Rhône	52%	28%	19%	2%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Le parc de logements locatifs sociaux

Nombre de logements	Saint-Laurent-d'Agnay			Age du parc HLM/SEM						
	HLM/SEM	Anah	Communaux	Avant 1950	1950 à 1969	1970 à 1989	1990 à 1999	Depuis 2000	Total	
Saint-Laurent-d'Agnay	12	NR	4	0	0	12	0	0	12	
COPAMO	495	NR	48	20	25	97	106	247	495	
Rhône	4%	5%	20%	21%	100%	100%			100%	

MEDDE-SOES-RPLS 2012 / Anah / Communes

Type de logements (HLM/SEM)	Saint-Laurent-d'Agnay		
	Logement individuel	Logements en collectif	Total
Saint-Laurent-d'Agnay	12	0	12
COPAMO	60	435	495
Rhône	12%	88%	100%

Typologie HLM/SEM	Saint-Laurent-d'Agnay					
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces +	Total
Saint-Laurent-d'Agnay	0	0	6	4	2	12
COPAMO	22	160	178	122	13	495
Rhône	4%	32%	36%	25%	3%	100%

La construction neuve

Nombre de logements commencés	Saint-Laurent-d'Agnay						
	2002-2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Saint-Laurent-d'Agnay	136	4	9	6	3	13	171
COPAMO	1 047	221	165	296	214	149	2 092

SIT@DEL2 en date réelle sauf 2012, date de prise en compte

	Logements commencés 2002-2012				
	Individuel pur	Individuel Groupé	collectif	En résidence	Total
Saint-Laurent-d'Agnay	77	17	77	0	171
COPAMO	1 071	449	564	8	2 092
Rhône	51%	21%	27%	0%	100%

Avancement 2008-2012 par rapport aux objectifs PLH 2008-2013	Saint-Laurent-d'Agnay		COPAMO	
	Total Logements objectif	Logements sociaux objectif	Total Logements réalisé	Logements sociaux réalisé
Saint-Laurent-d'Agnay	47	10	47	8
COPAMO	1130	280	1045	117
Rhône	100%	100%	92%	42%

Saint-Maurice-sur-Dargoire

Démographie

	Saint-Maurice-sur-Dargoire			COPAMO			Rhône		
	1999	2010	Evolution 1999-2010	1999	2010	Evolution 1999-2009	1999	2010	Evolution 1999-2010
Population municipale	2 102	2 160	0,2%	23 600	26 889	1,2%	1 578 869	1 725 177	0,8%
Nombre de ménages	724	811	1,0%	8 164	10 075	1,9%	646 577	747 082	1,3%
Répartition par âge en 2010	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus	Indicateur de jeunesse*		
Saint-Maurice-sur-Dargoire	422	326	422	518	322	149	1,19		
COPAMO	5 829	4 406	5 741	5 896	3 382	1 635	1,51		
Rhône	22%	16%	21%	22%	13%	6%	1,25		
*Rapport des moins de 20 ans sur les 60 ans et plus									
Composition des ménages	Personnes seules	Couples sans enfant	Couples avec enfant(s)	Familles monoparentales	Autres ménages				
Saint-Maurice-sur-Dargoire	92	152	196	16	4				
COPAMO	2 074	3 044	4 101	692	165				
Rhône	37%	24%	27%	9%	4%				

Source : INSEE au 1^{er} janvier

La répartition du parc de logements

	2007				2011			
	Nombre de logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Nombre de logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
Saint-Maurice-sur-Dargoire	903	814	27	62	930	824	30	76
COPAMO	10 718	9 498	406	814	11 587	10 288	376	923
Rhône	100%	89%	4%	8%	100%	89%	3%	8%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Les résidences principales

Nombre de résidences principales	2007		2011		Evolution %	
	Saint-Maurice-sur-Dargoire	814	824	824	1%	
COPAMO	9 498	10 288	10 288	8%		
Rhône	729 493	770 394	770 394	6%		

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Typologie en 2011	Saint-Maurice-sur-Dargoire					
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces +	Total
Saint-Maurice-sur-Dargoire	21	34	106	164	141	466
COPAMO	328	956	1 961	3 348	3 695	10 288
Rhône	11%	17%	25%	27%	20%	100%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Epoque d'achèvement en 2011	Saint-Maurice-sur-Dargoire	
	Avant 1915	
Saint-Maurice-sur-Dargoire	100	26%
COPAMO	1 925	29%
Rhône	29%	

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Statut d'occupation en 2007	Saint-Maurice-sur-Dargoire			
	Propriétaires Occupants	Locataires du parc privé	Locataires du parc public	Autres statuts
Saint-Maurice-sur-Dargoire	610	160	26	18
COPAMO	7 124	1 136	297	287
Rhône	51%	27%	20%	2%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Statut d'occupation en 2011	Saint-Maurice-sur-Dargoire			
	Propriétaires Occupants	Locataires du parc privé	Locataires du parc public	Autres statuts
Saint-Maurice-sur-Dargoire	629	154	27	14
COPAMO	7 650	1 505	463	259
Rhône	52%	28%	19%	2%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Le parc de logements locatifs sociaux

Nombre de logements	Saint-Maurice-sur-Dargoire			Age du parc HLM/SEM					
	HLM/SEM	Anah	Communaux	Avant 1950	1950 à 1969	1970 à 1989	1990 à 1999	Depuis 2000	Total
Saint-Maurice-sur-Dargoire	12	NR	4	0	0	12	0	0	12
COPAMO	495	NR	48	20	25	97	106	247	495
Rhône	4%	5%	20%	21%	100%	100%	100%	100%	

MEDDE-SOES-RPLS 2012 / Anah / Communes

Type de logements (HLM/SEM)	Saint-Maurice-sur-Dargoire			Typologie HLM/SEM					
	Logement individuel	Logements en collectif	Total	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces +	Total
Saint-Maurice-sur-Dargoire	12	0	12	0	0	6	4	2	12
COPAMO	60	435	495	22	160	178	122	13	495
Rhône	12%	88%	100%	4%	32%	36%	25%	3%	100%

La construction neuve

Nombre de logements commencés	Saint-Maurice-sur-Dargoire						
	2002-2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Saint-Maurice-sur-Dargoire	34	3	22	91	2	2	154
COPAMO	1 047	221	165	296	214	149	2 092

SIT@DEL2 en date réelle sauf 2012, date de prise en compte

	Logements commencés 2002-2012				
	Individuel pur	Individuel Groupé	collectif	En résidence	Total
Saint-Maurice-sur-Dargoire	53	55	46	0	154
COPAMO	1 071	449	564	8	2 092
Rhône	51%	21%	27%	0%	100%

	Avancement 2008-2012 par rapport aux objectifs PLH 2008-2013			
	Total Logements objectif	Total Logements réalisés	Logements sociaux objectif	Logements sociaux réalisés
Saint-Maurice-sur-Dargoire	60	23	8	0
COPAMO	1130	1045	280	117
Rhône	100%	92%	100%	42%

Saint-Sorlin

Démographie

	Saint-Sorlin			COPAMO			Rhône		
	1999	2010	Evolution 1999-2010	1999	2010	Evolution 1999-2009	1999	2010	Evolution 1999-2010
Population municipale	688	671	-0,2%	23 600	26 889	1,2%	1 578 869	1 725 177	0,8%
Nombre de ménages	188	209	1,0%	8 164	10 075	1,9%	646 577	747 082	1,3%
Répartition par âge en 2010	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus	Indicateur de jeunesse*		
Saint-Sorlin	117	94	116	155	74	116	0,87		
COPAMO	17%	14%	17%	23%	11%	17%	COPAMO 1,51		
	5 829	4 406	5 741	5 896	3 382	1 635	Rhône 1,25		
	22%	16%	21%	22%	13%	6%			
Rhône	19%	22%	21%	18%	13%	8%			
Composition des ménages	Personnes seules	Couples sans enfant	Couples avec enfant(s)	Familles monoparentales	Autres ménages				
Saint-Sorlin	92	152	196	16	4				
COPAMO	44%	73%	94%	8%	2%				
	2 074	3 044	4 101	692	165				
Rhône	21%	30%	41%	7%	2%				
	37%	24%	27%	9%	4%				

*Rapport des moins de 20 ans sur les 60 ans et plus

Source : INSEE au 1^{er} janvier

La répartition du parc de logements

	2007				2011			
	Nombre de logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Nombre de logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
Saint-Sorlin	225	199	12	14	231	205	12	14
COPAMO	100%	88%	5%	6%	100%	89%	5%	6%
	10 718	9 498	406	814	11 587	10 288	376	923
Rhône	100%	89%	4%	8%	100%	89%	3%	8%
	100%	89%	3%	9%	100%	89%	3%	9%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Les résidences principales

Nombre de résidences principales	2007		2011		Evolution %	
	Saint-Sorlin	199	205	3%		
COPAMO	9 498	10 288	8%			
Rhône	729 493	770 394	6%			

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Typologie en 2011	Saint-Sorlin					
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces +	Total
Saint-Sorlin	21	34	106	164	141	466
COPAMO	5%	7%	23%	35%	30%	100%
	328	956	1 961	3 348	3 695	10 288
Rhône	3%	9%	19%	33%	36%	100%
	11%	17%	25%	27%	20%	100%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Epoque d'achèvement en 2011	Saint-Sorlin	
	Avant 1915	
Saint-Sorlin	77	26%
COPAMO	1 925	29%
Rhône	29%	

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Statut d'occupation en 2007	Saint-Sorlin			
	Propriétaires Occupants	Locataires du parc privé	Locataires du parc public	Autres statuts
Saint-Sorlin	163	15	13	de 1 à 10
COPAMO	82%	8%	7%	-
	7 124	1 136	297	287
Rhône	75%	12%	3%	3%
	51%	27%	20%	2%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Statut d'occupation en 2011	Saint-Sorlin			
	Propriétaires Occupants	Locataires du parc privé	Locataires du parc public	Autres statuts
Saint-Sorlin	169	20	11	de 1 à 10
COPAMO	82%	10%	5%	-
	7 650	1 505	463	259
Rhône	74%	15%	5%	3%
	52%	28%	19%	2%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Le parc de logements locatifs sociaux

Nombre de logements	Saint-Sorlin			Age du parc HLM/SEM	Saint-Sorlin					
	HLM/SEM	Anah	Communaux		Avant 1950	1950 à 1969	1970 à 1989	1990 à 1999	Depuis 2000	Total
Saint-Sorlin	12	NR	4	0	0	12	0	0	12	
COPAMO	495	NR	48	0%	0%	100%	0%	0%	100%	
				20	25	97	106	247	495	
				4%	5%	20%	21%	100%	100%	

MEDDE-SOES-RPLS 2012 / Anah / Communes

Type de logements (HLM/SEM)	Saint-Sorlin			Typologie HLM/SEM	Saint-Sorlin					
	Logement individuel	Logements en collectif	Total		1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces +	Total
Saint-Sorlin	12	0	12	0	0	6	4	2	12	
COPAMO	100%	0%	100%	0%	0%	50%	33%	17%	100%	
	60	435	495	22	160	178	122	13	495	
	12%	88%	100%	4%	32%	36%	25%	3%	100%	

La construction neuve

Nombre de logements commencés	Saint-Sorlin						
	2002-2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Saint-Sorlin	12	0	1	0	4	1	18
COPAMO	1 047	221	165	296	214	149	2 092

SIT@DEL2 en date réelle sauf 2012, date de prise en compte

	Logements commencés 2002-2012				
	Individuel pur	Individuel Groupé	collectif	En résidence	Total
Saint-Sorlin	16	2	0	0	18
COPAMO	89%	11%	0%	0%	100%
	1 071	449	564	8	2 092
	51%	21%	27%	0%	100%

	Avancement 2008-2012 par rapport aux objectifs PLH 2008-2013			
	Total Logements objectif	réalisé	Logements sociaux objectif	réalisé
Saint-Sorlin	4	13	4	0
COPAMO	100%	325%	100%	0%
	1130	1045	280	117
	100%	92%	100%	42%

Taluyers

Démographie

	Taluyers			COPAMO			Rhône		
	1999	2010	Evolution 1999-2010	1999	2010	Evolution 1999-2009	1999	2010	Evolution 1999-2010
Population municipale	1 870	2 006	0,6%	23 600	26 889	1,2%	1 578 869	1 725 177	0,8%
Nombre de ménages	640	765	1,6%	8 164	10 075	1,9%	646 577	747 082	1,3%

	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus
	Taluyers	421	324	439	466	248
COPAMO	5 829	4 406	5 741	5 896	3 382	1 635
Rhône	22%	16%	21%	22%	13%	6%

	Personnes seules	Couples sans enfant	Couples avec enfant(s)	Familles monoparentales	Autres ménages
	Taluyers	92	152	196	16
COPAMO	2 074	3 044	4 101	692	165
Rhône	37%	24%	27%	9%	4%

	Indicateur de jeunesse*
Taluyers	1,59
COPAMO	1,51
Rhône	1,25

*Rapport des moins de 20 ans sur les 60 ans et plus

Source : INSEE au 1^{er} janvier

La répartition du parc de logements

	2007				2011			
	Nombre de logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Nombre de logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
Taluyers	816	754	23	39	871	787	25	59
COPAMO	10 718	9 498	406	814	11 587	10 288	376	923
Rhône	100%	89%	4%	8%	100%	89%	3%	8%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Les résidences principales

	Nombre de résidences principales			Typologie en 2011					
	2007	2011	Evolution %	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces +	Total
Taluyers	754	787	4%	21	34	106	164	141	466
COPAMO	9 498	10 288	8%	5%	7%	23%	35%	30%	100%
Rhône	729 493	770 394	6%	328	956	1 961	3 348	3 695	10 288
				3%	9%	19%	33%	36%	100%
				11%	17%	25%	27%	20%	100%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

	Epoque d'achèvement en 2011			
	Avant 1915			
Taluyers	20	27%		
COPAMO	1 925	29%		
Rhône	29%			

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

	Statut d'occupation en 2007				Statut d'occupation en 2011			
	Propriétaires Occupants	Locataires du parc privé	Locataires du parc public	Autres statuts	Propriétaires Occupants	Locataires du parc privé	Locataires du parc public	Autres statuts
Taluyers	564	168	de 1 à 10	18	608	161	de 1 à 10	14
COPAMO	7 124	1 136	297	287	7 650	1 505	463	259
Rhône	51%	27%	3%	2%	52%	28%	19%	2%

MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFIP

Le parc de logements locatifs sociaux

	Nombre de logements			Age du parc HLM/SEM					
	HLM/SEM	Anah	Communaux	Avant 1950	1950 à 1969	1970 à 1989	1990 à 1999	Depuis 2000	Total
Taluyers	12	NR	4	0	0	12	0	0	12
COPAMO	495	NR	48	0%	0%	100%	0%	0%	100%

MEDDE-SOES-RPLS 2012 / Anah / Communes

	Type de logements (HLM/SEM)			Typologie HLM/SEM					
	Logement individuel	Logements en collectif	Total	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces +	Total
Taluyers	12	0	12	0	0	6	4	2	12
COPAMO	60	435	495	0%	0%	50%	33%	17%	100%
	12%	88%	100%	22	160	178	122	13	495
	4%	32%	36%	25%	3%	100%			

La construction neuve

	Nombre de logements commencés						
	2002-2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Taluyers	84	12	14	58	55	14	237
COPAMO	1 047	221	165	296	214	149	2 092

SIT@DEL2 en date réelle sauf 2012, date de prise en compte

	Logements commencés 2002-2012				
	Individuel pur	Individuel Groupé	collectif	En résidence	Total
Taluyers	113	66	58	0	237
COPAMO	1 071	449	564	8	2 092
	51%	21%	27%	0%	100%

	Avancement 2008-2012 par rapport aux objectifs PLH 2008-2013			
	Total Logements objectif	réalisé	Logements sociaux objectif	réalisé
Taluyers	29	6	3	0
COPAMO	1130	1045	280	117
	100%	92%	100%	42%